



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 100 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 12 mai 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 mai 2003

La séance est ouverte à 11 heures.

Nous estimons que l'avortement est de toute évidence un service médical nécessaire.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne) propose:

Motion M-83

Que le Comité permanent de la santé examine de près les questions suivantes et en fasse rapport au Parlement: a) la nécessité médicale de la pratique de l'avortement pour protéger la santé, éviter la maladie ou diagnostiquer ou traiter une blessure, une maladie ou une incapacité; b) les risques pour la santé auxquels s'exposent les femmes qui se font avorter par rapport à celles qui mènent leur grossesse à terme.

Monsieur le Président, je suis heureux de lancer le débat aujourd'hui sur la première de nombreuses mesures d'initiative parlementaire que j'ai présentées à la Chambre et qui, dorénavant, doivent faire l'objet d'un vote. Il aura fallu neuf années de dur labeur pour obtenir que toutes les mesures d'initiative parlementaire soient soumises au vote. Notre travail a porté fruit et je tiens à remercier les députés de tous les partis qui ont fait en sorte que cette modification soit apportée à notre Règlement.

Aujourd'hui, j'espère convaincre la majorité des députés d'appuyer la motion n° 83 qui est très simple. Elle demande au Comité permanent de la santé de procéder à un examen exhaustif de deux questions concernant la prestation des services d'avortement au Canada et d'en faire rapport au Parlement. Dans le premier cas, il s'agit de déterminer si les avortements sont nécessaires d'un point de vue médical, tel qu'établi dans la Loi canadienne sur la santé. Dans le deuxième cas, il s'agit d'établir les risques que comportent les avortements pour la santé des femmes.

Les médecins font le serment de ne jamais «être volontairement une cause de tort». J'estime que le gouvernement devrait prêter le même serment. Nous devrions exiger que le gouvernement respecte les mêmes normes que les individus et les entreprises, ce qui suppose que chacun est responsable de ses actes et du tort qu'ils causent. S'il est établi que certaines procédures médicales causent du tort, des précautions doivent alors être prises. Si ces procédures causent plus de tort que de bien, il faut alors être plus prudent dans la façon dont ces services sont offerts, en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

Amorçons le débat en nous penchant sur la position de la ministre de la Santé sur l'avortement. Le 3 octobre 2002, la ministre a déclaré au *Saint John Telegraph-Journal* ce qui suit:

La déclaration de la ministre m'a vraiment surpris parce que j'avais déjà en main une lettre de Santé Canada, datée du 8 mars 2001, affirmant que le ministère ne dispose d'aucun élément prouvant que les avortements sont médicalement nécessaires. Par conséquent, j'ai déposé une nouvelle demande d'accès à l'information pour connaître les nouvelles données dont doit disposer Santé Canada pour appuyer la déclaration de la ministre. Or, le 31 octobre 2002, le ministère m'a de nouveau répondu qu'après une recherche approfondie, aucun dossier n'avait été trouvé à cet égard.

J'ai été stupéfait d'entendre un énoncé de politique aussi clair de la part de la ministre de la Santé parlant au nom du gouvernement sans preuve médicale à l'appui. J'ai donc cherché dans mes dossiers un document qui justifierait un tel énoncé de la part de la ministre en l'absence de preuve médicale disponible auprès du ministère.

J'ai bien trouvé une note de service datée du 30 mars 2001 que Santé Canada a adressée au Comité permanent de la santé en réponse à des questions posées aux audiences des 13 et 15 mars 2001. À la question du comité, «Le Canada possède-t-il une liste de ce que l'on peut considérer comme des services d'hôpitaux et de médecins médicalement nécessaires», Santé Canada a répondu:

L'intégralité requise par la Loi canadienne sur la santé exige que les régimes d'assurance-maladie des provinces et des territoires fassent en sorte d'offrir tous les services hospitaliers et médicaux nécessaires. Santé Canada ne dresse pas une liste des services de médecins ou d'hôpitaux médicalement nécessaires aux fins de l'administration de la loi, bien qu'elle contienne une définition des services hospitaliers. Le gouvernement fédéral estime que c'est aux provinces qu'il appartient de décider, avec l'aide des milieux médicaux, quels sont les services médicalement nécessaires.

Santé Canada surveille les décisions des provinces d'ajouter ou de retirer des services de la liste et décide si cette initiative enfreint les critères de la Loi canadienne sur la santé. Afin de déterminer si le retrait d'un service par une province ou un territoire enfreint le critère d'universalité, nous évaluons la façon dont un service est offert dans d'autres provinces et territoires et nous essayons de déterminer si les milieux médicaux estiment qu'il est efficace en ce qui concerne le maintien de la santé et la prévention des maladies ou des accidents.

Je rappelle à tout le monde qui écoute aujourd'hui que la définition donnée par le ministère de la santé des pratiques médicales jugées nécessaires est identique à celle figurant dans ma motion. C'est parce que j'ai tiré le texte de ma motion directement de la Loi canadienne sur la santé.

Initiatives parlementaires

Le Comité permanent de la santé s'est fait dire par le ministère de la Santé que la responsabilité de déterminer quelles pratiques médicales sont nécessaires relève des provinces et des territoires, alors, l'été dernier, nous avons écrit aux ministres de la santé des provinces et des territoires. Seul le Québec n'a pas répondu. Ceux qui ont répondu considéraient que l'avortement était à la fois une nécessité médicale et thérapeutique, mais ils ont ajouté qu'ils n'avaient pas effectué d'analyse des avantages par rapport aux risques relativement à la prestation des services d'avortement fournis dans leur territoire de compétence.

• (1110)

Donc, en fait, nous n'avons pu trouver nulle part au Canada de données médicales pour justifier la conclusion de la ministre selon laquelle de toute évidence, la pratique de l'avortement est une nécessité médicale. Si aucun gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial ou territorial, n'a effectué d'analyses des avantages par rapport aux risques que présente l'avortement, comment peut-on affirmer que tous les avortements seront médicalement nécessaires et thérapeutiques? Comment le gouvernement fédéral peut-il exiger que tous les avortements soient assurés en vertu de la Loi canadienne sur la santé s'il ne sait pas quels sont les risques, ou si les avantages l'emportent sur les risques? La réponse à cette question ne peut venir que de recherches et d'analyses indépendantes effectuées par des professionnels du milieu médical, dont les conclusions feraient l'objet d'un rapport au Comité permanent de la santé. C'est pourquoi j'ai présenté cette motion et c'est pourquoi la recherche est tellement essentielle pour préserver l'intégrité de la Loi canadienne sur la santé et de son application.

En dépit de l'absence de preuves médicales pour étayer le point de vue de la ministre selon lequel tous les avortements sont médicalement nécessaires, le gouvernement applique encore avec une grande rigueur la Loi canadienne sur la santé contre des provinces qui ne fournissent pas des services d'avortement comme il l'exige. Par exemple, le ministre de la santé de Terre-Neuve-et-Labrador, M. Gerald Smith, député à la Chambre d'assemblée, dans sa lettre datée du 22 août 2002, écrit ceci:

Je crois savoir que la décision d'acquitter les frais de santé liés à des avortements dans la province est largement attribuable au point de vue du gouvernement fédéral selon lequel les avortements sont des services médicalement nécessaires en vertu de la Loi canadienne sur la santé et qui devraient être payés par les provinces. En fait, pendant un certain temps, le gouvernement fédéral a retenu des paiements de transfert à la province parce que celle-ci n'assumait pas en entier les coûts des services d'avortement.

Les médias ont révélé l'automne dernier que la Nouvelle-Écosse était pénalisée depuis 1995 par Santé Canada, parce qu'elle n'assumait pas le paiement des frais à la clinique d'avortement du Dr Morgentaler à Halifax.

Comment le gouvernement peut-il obliger les provinces à fournir les mêmes services aux femmes dans toutes les provinces, comme le demande le Dr Morgentaler, s'il n'a pas les preuves scientifiques attestant que tous les avortements sont médicalement nécessaires et thérapeutiques et que les avantages médicaux l'emportent sur les risques dans tous les cas qui sont assurés en vertu de la Loi canadienne sur la santé?

Le Comité permanent de la santé doit entendre le point de vue du Dr Morgentaler sur l'importance pour la santé de la femme que l'avortement ait lieu le plus tôt possible durant la grossesse et sur l'augmentation des risques pour la santé de la mère d'un avortement à mesure que la grossesse avance. Même le Dr Morgentaler convient qu'on en vient à un point durant la grossesse où les risques d'un avortement l'emportent sur les avantages médicaux d'une telle opération.

Le comité doit également entendre le point de vue des travailleurs de la santé, comme les Canadian Nurses for Life qui ont adressé une lettre à chacun d'entre nous le 18 novembre 2002 et qui déclarent sans équivoque que l'avortement n'est pas médicalement nécessaire. La lettre se poursuit en ces termes:

En tant que membres du très peuplé monde de la santé, nous savons parfaitement qu'il est nécessaire d'économiser les deniers publics consacrés à la santé. Nous sommes sur la ligne de front 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Nous connaissons en détail les soins à fournir aux patients et nous pouvons donc déterminer la nécessité d'informations médicales quand le besoin survient.

Le comité permanent devrait entendre le point de vue des Canadian Physicians for Life qui, le 7 octobre 2002, ont écrit au premier ministre une lettre dans laquelle ils disent:

La santé des femmes est compromise par l'avortement sans qu'elles le sachent ou qu'elles y consentent. Des études disponibles précisent cela clairement et la politique entourant l'avortement cache cette information aux femmes—elles ne sont pas pleinement informées avant de choisir l'avortement.

La lettre énumère ensuite un certain nombre de risques plus graves dont les femmes envisageant l'avortement devraient être informées, y compris un accroissement des risques de cancer du sein, des traumatismes émotionnels post-avortement, la perte d'enfants ou la naissance d'enfants déficients à la suite d'accouchements prématurés dans le cadre d'autres grossesses subséquentes.

Dans sa réponse au comité permanent, Santé Canada a également dit qu'un autre facteur pour déterminer la nécessité médicale d'une procédure médicale était de savoir s'il y avait consensus dans la collectivité médicale.

• (1115)

Une autre question que le comité de la santé doit examiner et sur laquelle il doit faire rapport au Parlement est celle de savoir si oui ou non un tel consensus existe et comment on y est parvenu. Les lettres des Infirmières pour la vie et des Médecins canadiens pour la vie semblent indiquer qu'il n'y a pas de consensus.

Je voudrais citer une note de service secrète que j'ai reçue aux termes de l'accès à l'information. L'objet de la note à la ministre était une lettre au Dr Henry Morgentaler. À la page 6 du document, on dit:

L'avortement est reconnu comme un service assuré médicalement nécessaire dans toutes les provinces et tous les territoires. Aux termes de la Loi canadienne sur la santé, tous les services de santé médicalement nécessaires (médecins ou hôpitaux) doivent être assurés et l'accès à ces services doit être offert à des conditions uniformes. En 1995, la politique fédérale sur les cliniques privées est entrée en vigueur. Elle exigeait que les provinces versent les honoraires des médecins pour les services assurés à des cliniques privées paient également les frais d'établissement. Trois provinces (l'Alberta, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse) ont été pénalisées parce qu'elles ne payaient pas les frais d'établissement à des cliniques privées d'avortement. L'Alberta et Terre-Neuve ont depuis réglé la situation, mais la Nouvelle-Écosse continue de ne pas respecter la politique. Le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas été pénalisés aux termes de la politique sur les cliniques, parce que les avortements en clinique n'étaient pas considérés comme un service assuré dans ces provinces. Le Québec n'a pas été pénalisé parce qu'il versait les honoraires des médecins plus des frais d'établissement de 40 \$ pour les avortements effectués en cliniques privées. La position du Québec était que tous les frais additionnels pour les patients visaient des services non assurés, comme le counselling.

Il est clair que cela montre la confusion qui existe au sujet de la nécessité médicale et de l'assurabilité de l'avortement. Il est évident qu'un consensus n'existe pas dans les provinces non plus. Cela explique peut-être l'incohérence dans l'application des sanctions reliées à la même infraction dans les provinces qui ne se conforment pas à la politique.

Initiatives parlementaires

Ne serait-ce que d'après ce seul document du gouvernement, il est évident que toutes les provinces et les territoires auraient avantage à obtenir les données médicales nécessaires pour établir à quel moment et où une intervention médicalement nécessaire peut être pratiquée avec le moins de danger possible pour la santé de la femme.

J'estime que toutes les provinces devraient assurer les services de counseling aux femmes enceintes pour qu'elles soient parfaitement conscientes de tous les dangers liés à un avortement et des solutions de rechange à cette procédure. Ces services de counseling devraient également reposer sur des données médicales raisonnables, données qui ne semblent pas disponibles aux niveaux fédéral et provincial.

Je n'ai pas eu le temps d'examiner toutes les données médicales qui sont débattues d'un bout à l'autre du Canada, mais j'ai en mains une autre citation qui montre qu'un avortement comporte des risques. En réponse à la question n° 151 datée du 24 avril 2002 et inscrite au *Feuilleton*, Statistique Canada a signalé:

Statistique Canada ne tient qu'une quantité limitée de données et de recherches sur le taux de mortalité après une grossesse. Par ailleurs, Statistique Canada diffuse chaque année des données sur les décès et les taux de décès, notamment sur la mortalité maternelle, que l'on définit comme les morts causées par des complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, ou pendant les 42 jours qui suivent un avortement. Sept décès maternels parmi les 329 qui ont été enregistrés entre 1979 et 1998 sont attribuables à des complications qui ont fait suite à un avortement.

Malheureusement, j'ai encore reçu la réponse «aucun dossier» lorsque j'ai invoqué la Loi sur l'accès à l'information pour demander à Santé Canada les données sur le risque total de décès des femmes ayant subi une interruption volontaire de grossesse comparativement à celui des femmes ayant mené leur grossesse à terme. Il existe aussi une longue liste de complications médicales qui frappent les femmes choisissant l'avortement, mais je laisserai à d'autres le soin de les énumérer, ou au Comité de la santé le soin de les étudier pour nous dire quelle est l'ampleur de ces complications et quel est leur impact sur la nature thérapeutique des services d'avortement fournis au Canada.

En terminant, je voudrais ajouter que chacun de mes arguments aujourd'hui se fondait sur des données médicales et non sur des principes moraux. Je crois fermement que nos lois devraient protéger la vie depuis le moment de la conception. Je reconnais que les preuves médicales recueillies par le Comité permanent de la santé ne corroborent peut-être pas mes convictions, mais je suis prêt à accepter les conclusions du comité au terme de son étude. J'espère que tous les députés sont prêts à faire de même. Je prie tous ceux qui se prononceront sur cette motion de voter en fonction de son libellé. C'est avec un vif intérêt que je vais suivre le débat jusqu'à la fin de cette heure et au cours de la deuxième heure.

● (1120)

J'invite nos concitoyens à faire savoir à leurs députés quelle est leur position à cet égard et j'espère que les députés voteront en conséquence. La question est importante et n'a pas fait l'objet d'un débat à la Chambre depuis que je suis député. Je prie donc les députés d'écouter, de lire chacun des mots de la motion et de voter en conséquence.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, j'aurais une ou deux questions à poser au député. Nous savons que, en 1988, la Cour suprême a annulé la loi canadienne sur l'avortement. Cela n'a peut-être pas beaucoup touché le député. Je sais qu'un grand nombre de décisions de la Cour suprême ne plaisent pas beaucoup à l'Alliance.

Le député a dit s'inquiéter de l'avortement pour des raisons d'ordre médical. Nous savons que les militants opposés à l'avortement

dénoncent les avortements, qu'ils soient sécuritaires ou non. Ni moi, ni les milieux médicaux n'avons trouvé de liens entre l'avortement et le cancer du sein. J'ai l'impression que l'évocation de problèmes de santé qui n'ont aucunement été prouvés sont une tactique de diversion.

L'opposition essaie de ramener la question dans l'arène politique. Le véritable enjeu n'est-il pas que le député n'appuie pas le droit des femmes de choisir l'avortement, peu importe la sécurité de cette intervention?

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, je veux que les députés considèrent ce que je propose. La députée fait intervenir d'autres questions dont je ne souhaite pas saisir le Comité de la santé pour l'instant.

Je demande au comité d'étudier les risques pour la santé que l'avortement présente. Il y a eu de nombreuses études, et je peux parler de certaines d'entre elles, mais, si la motion est adoptée, il appartiendra au Comité de la santé d'étudier les risques.

Pendant des années, on a cru que la consommation de tabac ne posait pas de problème. Les médecins y voyaient même des avantages, pensant que le tabac était une protection contre les maladies. Ils pensaient que le fait de fumer protégeait ceux qui avaient des contacts avec un patient atteint d'une maladie infectieuse. Lorsque les recherches ont révélé les risques, nous nous sommes ravisés. Peut-être devons-nous changer d'avis sur cette question également et commencer à informer le public des risques, comme nous l'avons fait pour le tabac.

Il y a aucun lien avec la décision de la Cour suprême. La motion porte sur les risques de l'avortement pour la santé. Je voudrais que nous nous en tenions à cette question.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais aussi poser une question au député de Yorkton—Melville.

J'ai remarqué avec intérêt que sa motion porte principalement sur les risques auxquels s'exposent les femmes qui subissent un avortement. La motion ne fait pas référence au fœtus en tant qu'être humain, mais se limite à la question de la santé de la mère.

Aussi, je pense que tous les députés pourraient appuyer la motion. Il est dans l'intérêt des femmes et dans l'intérêt de leur santé de tenir un débat sur cette question, de façon à nous tenir au courant des faits nouveaux à ce sujet.

Le député pourrait-il nous donner des précisions au sujet des avortements effectués au troisième trimestre de la grossesse et nous faire part de ses préoccupations au sujet des répercussions que peut avoir un avortement tardif sur la santé de la mère?

● (1125)

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, la question est bien documentée dans des revues réputées, et des études ont été effectuées par de nombreux professionnels du secteur médical.

J'ai récemment pris connaissance d'une liste des effets à court et à long termes des avortements effectués à ce stade de la grossesse. Premièrement, on note quatre fois plus de risques d'infection que dans le groupe témoin. En ce qui concerne l'intervention chirurgicale, les femmes qui ont subi un avortement dans ces conditions étaient cinq fois plus à risque que les femmes faisant partie du groupe témoin.

La troisième étude dont j'ai pris connaissance révèle que le taux d'hospitalisation pour problèmes psychiatriques chez les femmes ayant subi un avortement en troisième trimestre est cinq fois plus élevé que pour les femmes du groupe témoin.

Initiatives parlementaires

Plusieurs études font état d'un taux de suicide élevé, soit de deux à six fois plus que chez les femmes qui mènent leur grossesse à terme. Une autre étude révèle des cas de perforation utérine, d'inflammation pelvienne et d'infertilité.

La sixième étude révèle un niveau de douleur plus élevé que dans les cas de fractures et de névralgie résultant d'une entorse et un niveau de douleur égal aux cas d'amputation chez les patients atteints de cancer.

Parmi les effets à long terme, on note une augmentation de 85 p. 100 du nombre de naissances avant terme ou de bébés de faible poids, et une augmentation du nombre d'enfants handicapés.

La dernière étude indique que la présence de résidus osseux provenant du fœtus peut entraîner l'infertilité et accroître d'au moins 30 p. 100 le risque de cancer du sein chez les femmes...

Le président suppléant (M. Béclair): Je regrette d'interrompre le député, mais les cinq minutes dont il dispose pour répondre aux questions et observations sont écoulées.

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le premier élément de la motion devant nous demande que le Comité permanent de la santé examine de près la nécessité médicale de la pratique de l'avortement pour protéger la santé, éviter la maladie ou diagnostiquer ou traiter une blessure, une maladie ou une incapacité.

Le gouvernement du Canada accorde une grande importance à la surveillance des questions relatives à la santé des Canadiens. En 1995, le ministère a commencé l'élaboration du Système canadien de surveillance périnatale, soit le SCSP, dans le cadre d'une initiative globale visant à rétablir l'équilibre dans la surveillance nationale de la santé publique.

Le Système canadien de surveillance périnatale collabore avec Statistique Canada, l'Institut canadien d'information sur la santé, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations des professionnels de la santé, les groupes de défense des intérêts des enfants à naître et des chercheurs universitaires. Les représentants de ces groupes et plusieurs experts internationaux siègent au comité directeur et à ses groupes d'étude.

Le SCSP estime qu'un système de surveillance de la santé représente un système de base de cueillette, d'analyse et d'interprétation des données en cours sur des questions vitales liées à la santé publique. Deux questions liées à la surveillance de la santé publique, qui revêtent beaucoup d'intérêt pour le SCSP et les Canadiennes, sont les effets sur la santé associés aux interruptions volontaires de grossesse et les effets sur la santé associés aux grossesses à terme.

Il n'y a pas d'études comparatives directes entre les risques associés aux interruptions volontaires de grossesse et les risques associés aux grossesses à terme dans les ouvrages scientifiques. Cet état de chose est attribuable au fait que les comparaisons directes ont peu de valeur aux yeux des Canadiennes et de leurs fournisseurs de soins de santé.

La physiologie de la grossesse varie grandement selon les étapes. En fait, les risques associés à la plupart des événements indésirables de la grossesse sont, selon toute probabilité, plus élevés tardivement durant la grossesse qu'à l'étape où s'effectueraient des interruptions volontaires de grossesse.

La surveillance attentive des événements indésirables sur la santé et les facteurs de risque sont plus instructifs dans les cas d'interruptions volontaires de la grossesse et des grossesses à terme.

À ce sujet, le ministère, grâce au Système canadien de surveillance périnatale, a amorcé plusieurs initiatives importantes.

En ce qui concerne les interruptions volontaires de grossesse, le groupe d'étude sur la santé maternelle du SCSP examine attentivement les statistiques portant sur les interruptions volontaires de grossesse qui sont publiées par Statistique Canada. En plus d'examiner le taux de complications signalées par Statistique Canada, le SCSP examine les complications différées au moyen d'une étude portant sur les réadmissions après le congé de l'hôpital.

Ces efforts pour lier les interruptions volontaires de grossesse en milieu hospitalier aux admissions subséquentes augmenteront notre compréhension de la nature et de la fréquence des complications graves liées aux interruptions volontaires de grossesse.

En ce qui concerne les risques pour la santé liés à la grossesse en général, le SCSP assume deux initiatives pertinentes. Il s'agit tout d'abord d'un examen national des décès maternels. Cet examen, le premier du genre au Canada, tentera d'examiner tous les décès maternels de 1997 à 2000 sans tenir compte des causes. Un résumé des divers processus provinciaux et territoriaux des révisions des décès sur place, en plus d'un examen mené par des experts sur les décès maternels constatés seront publiés par le ministère en 2004.

Heureusement, les décès maternels restent relativement rares au Canada. Toutefois, le SCSP reconnaît la nécessité d'assurer une surveillance des issues graves de la grossesse, qui ne se traduisent pas par un décès.

Il en découle qu'une étude est en cours afin d'examiner le profil et l'issue de la morbidité maternelle grave au Canada. Cette étude utilisera des variables substitutives, dont les transfusions sanguines et les admissions au service de soins intensifs, pour établir les événements indésirables graves parmi les femmes enceintes. Ces deux initiatives donneront une connaissance approfondie des facteurs de risque et de la portée des événements graves influant sur la santé des Canadiennes pendant la grossesse.

En résumé, une comparaison directe des risques pour la santé entre les femmes qui subissent une interruption volontaire de grossesse et les femmes qui rendent leur grossesse à terme ne représente pas nécessairement la meilleure façon de procéder. En revanche, la surveillance attentive des événements graves pour la santé des femmes à toutes les étapes de la grossesse fournira le fondement qui étayera les politiques et les programmes afin d'assurer les services en matière de santé périnatale les plus sécuritaires possibles pour les Canadiennes.

Par ces initiatives de surveillance, le ministère souscrit pleinement à cet effort.

• (1130)

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui d'une motion provenant d'un député de l'Alliance canadienne qui a déclaré dans un communiqué de presse, le 31 mars dernier, que «sa motion donnera lieu au premier vote pro-vie au Parlement en 12 ans».

Il faut dire qu'il s'agit à ma connaissance, de la troisième motion que le député de Yorkton—Melville dépose afin de recriminaliser l'avortement. En février 2001, j'étais la seule députée féministe présente en cette Chambre et, n'eut été la présence du Bloc québécois qui s'est prononcé contre la motion, les députés en auraient probablement été saisis. Ensuite, l'an passé, le même député présentait une autre motion et cette fois-là encore, grâce à l'action du Bloc québécois, la motion est morte au *Feuilleton*.

Initiatives parlementaires

Aujourd'hui, je suis heureuse de constater qu'encore une fois, à la demande du Bloc québécois, plusieurs de mes collègues féminines sont là, tous partis confondus, et je tiens d'ailleurs à les en remercier. Mes collègues sont présentes afin de signifier au député de l'Alliance que nous en avons assez de son acharnement à présenter des motions pro-vie.

Si elle est adoptée par cette Chambre, la motion obligera le Comité permanent de la santé à examiner à fond les questions suivantes: à savoir si l'avortement est un service médicalement nécessaire, conformément à la définition de la Loi canadienne sur la santé, et ce même député ajoute: «Tout le monde doit savoir les risques qu'il pose pour la santé de la mère.»

On l'a dit tantôt, en 1988, la Cour suprême du Canada a annulé la Loi sur l'avortement alléguant qu'elle était inconstitutionnelle car elle allait à l'encontre de la Charte des droits et libertés. La Loi sur l'avortement est, selon la Charte, contraire au droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne. La Cour suprême dit dans son jugement, et je cite:

Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener le foetus à terme, à moins qu'elle ne remplisse certains critères indépendants de ses propres priorités et aspirations, est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne.

Depuis ce temps, au Canada, les femmes ont le droit de choisir l'avortement comme moyen d'interruption d'une grossesse non voulue. Donc, relancer le débat sur ce sujet, équivaut à remettre en question la décision de la Cour suprême du Canada et je doute fort que les membres du Comité permanent de la santé soient prêts à discuter cette décision.

Par ailleurs, la Loi canadienne sur la santé qui établit les principes généraux et les conditions auxquelles les provinces doivent se soumettre afin de recevoir du financement pour les services de santé, stipule que pour recevoir un financement fédéral pour les soins de santé, les provinces et le Québec doivent payer tous les services hospitaliers et médicaux qui sont «médicalement nécessaires». Mais elle ne définit pas la «nécessité médicale» et ne prévoit pas non plus les façons de le faire.

Chaque province, dont le Québec, décide des services médicaux qu'elle doit fournir. La question de savoir jusqu'où le gouvernement fédéral pourrait aller pour appliquer des normes nationales, sans empiéter sur la compétence provinciale et québécoise est loin d'être tranchée.

Voilà pourquoi les services médicaux et hospitaliers assurés diffèrent dans chaque province; ils diffèrent au Québec. Voilà pourquoi la pratique de l'avortement, également, diffère dans chaque province et au Québec. C'est d'ailleurs ce qu'a dénoncé l'Association canadienne pour le droit à l'avortement qui a constaté—et c'est probablement la conclusion à laquelle en arriverait le Comité permanent de la santé—que les cinq principes qu'énonce la Loi canadienne sur la santé sont violés couramment par les provinces.

Le principe de la transférabilité est violé lorsque les provinces portent l'avortement, au même titre que la chirurgie esthétique, sur la liste des services exclus du régime interprovincial de la facturation réciproque. Le principe de l'accessibilité est enfreint lorsque des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard refusent tout service d'avortement, obligeant les femmes à se rendre au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse pour mettre fin à leur grossesse.

•(1135)

Le principe de l'intégralité est bafoué lorsque la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba refusent de payer un avortement médicalement nécessaire qui se fait dans une clinique

indépendante plutôt que dans un hôpital. Au Nouveau-Brunswick, un médecin aurait même menacé une femme de ne plus la soigner de même que sa famille si elle tentait de se faire avorter.

Également, le principe de la gestion publique est nié lorsqu'à la suite de la fusion d'hôpitaux catholiques et laïques, les établissements publics à direction catholique éliminent tous les services de santé de la reproduction destinés aux femmes, et notamment les services de contraception et d'avortement.

Enfin, le principe de l'universalité devient tout à fait vain lorsque le taux de disponibilité des services hospitaliers d'avortement peut varier de 0 à 35 p. 100 selon les lieux où habitent les femmes.

Donc, demander au Comité permanent de la santé qu'il fasse rapport au Parlement sur la nécessité médicale de la pratique de l'avortement va à l'encontre des cinq principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé et à l'encontre de la décision de la Cour suprême du Canada, et placerait les membres du comité dans la fâcheuse position d'intervenir dans un champ de compétence provinciale.

Maintenant, la deuxième partie de la motion, à savoir «les risques pour la santé auxquels s'exposent les femmes qui se font avorter par rapport à celles qui mènent leur grossesse à terme», est plus insidieuse et biaisée. Une interruption volontaire de grossesse est, pour beaucoup de femmes et même la majorité, une décision difficile et dans tous les cas, une expérience douloureuse. La majorité des études sur ce sujet ainsi que les actes d'un symposium international sur la question démontrent qu'une grossesse non désirée signifie une crise le plus souvent résolue avec l'interruption volontaire de grossesse ou IVG.

Après l'IVG, la majorité des femmes ressentent un soulagement. Une minorité de femmes présentent des séquelles psychiques ou psychologiques, même que l'IVG, lorsqu'elle est effectuée dans de bonnes conditions, comporte moins de conséquences psychiques négatives que la naissance d'un enfant non désiré. Quant aux sentiments de culpabilité, ceux-ci dépendent essentiellement de l'entourage.

Il est également faux de prétendre que l'avortement a des conséquences graves pour la santé physique de la femme. Des études réalisées sur des milliers de femmes montrent clairement que le taux de complication de l'interruption de grossesse est minime. Pour les interventions effectuées dans les premiers temps de la grossesse, le risque se situe en-dessous de 1 p. 100, et il est nettement inférieur à celui de l'accouchement, qui serait la seule alternative. Aucune preuve n'a été établie ni d'une augmentation de la stérilité, ni d'un risque augmenté pour les grossesses ultérieures, ni d'un taux plus élevé de cancer du sein chez les femmes ayant subi antérieurement une IVG.

On n'a pas constaté non plus davantage de troubles psychologiques chez les femmes ayant subi une IVG. Le syndrome post-avortement est une invention des milieux anti-avortement. Les femmes qui ont été contraintes de mettre un enfant au monde contre leur gré ainsi que les enfants non désirés souffrent plus souvent de troubles psychiques ou psychosomatiques que les femmes ayant avorté ou ayant des enfants désirés.

Ce sont des lois sévères qui ont pour conséquences que les avortements sont effectués par des personnes non qualifiées, que des femmes souffrent de complications, qu'elles n'osent pas se faire traiter, et que souvent, un délai assez long s'écoule jusqu'à ce que la femme trouve enfin la possibilité d'avorter, surtout les femmes sans moyen financier, ce qui pose problème.

Initiatives parlementaires

Là où les avortements sont faits dans la clandestinité et par des non professionnels, on met en danger la vie et la santé des femmes. Au Canada, suite à l'étude de l'Association canadienne pour le droit à l'avortement portant sur l'accès aux hôpitaux pour la femme désireuse de se faire avorter, on constate que seulement 17,8 p. 100 de tous les hôpitaux généraux du Canada pratiquent des avortements. Dans certaines provinces, les services hospitaliers d'avortement brillent tout simplement par leur absence. On dit aussi qu'il y a beaucoup d'hôpitaux qui dressent des obstacles devant le besoin des femmes de se faire avorter, que le personnel hospitalier est incapable de renseigner correctement les femmes, et on dit aussi que les médecins et le personnel privent les femmes à l'accès à ces services.

● (1140)

Je terminerai en disant que la réforme des systèmes de santé et les compressions budgétaires menacent directement les services d'avortement, et cela met en péril la santé des femmes. En limitant ou en refusant les services d'avortement, non seulement le droit légal à l'avortement perd aussi tout son sens, mais on nie à toutes les femmes la liberté totale en matière de procréation.

Je voudrais terminer en disant qu'une femme ne se définit pas seulement par son pouvoir de procréation et son statut de génitrice. Revendiquer le droit à l'avortement doit être interprété comme un élément important qui participe à l'émancipation...

Le président suppléant (M. Bélair): Je m'excuse d'interrompre l'honorable députée de Terrebonne—Blainville, mais le temps qui lui est alloué est écoulé.

L'honorable député de Vancouver-Est a la parole.

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, n'est-il pas ironique que l'Alliance canadienne s'intéresse soudain à la santé des femmes? N'est-il pas curieux et intéressant qu'elle se préoccupe soudain de faire respecter la Loi canadienne sur la santé?

Si on revoit les débats publics qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, l'Alliance a toujours passé sous silence ces dossiers et dénoncé les questions relatives à l'égalité, à la pauvreté, aux droits de la personne et à la condition féminine, tant au Canada que dans le monde. De tous les partis politiques au Canada, et certainement dans cette Chambre, c'est celui qui a la pire feuille de route pour ce qui est d'appuyer les droits des femmes, et voilà maintenant qu'il proclame qu'il s'agit de protéger la santé des femmes.

J'espère qu'une majorité de députés interviendront, particulièrement les femmes, et diront qu'ils voient clairement de quoi il s'agit réellement. C'est une tentative à peine déguisée de se servir d'une question de santé pour nous ramener à un débat qui érodera le droit des femmes à être maîtres de leur propre corps et de leur propre santé. C'est l'objet de cette motion et c'est dans cette direction qu'elle nous emmène.

Je suis fière de dire que le Nouveau Parti démocratique a une position très claire sur la question. À notre congrès du mois de septembre 2000, nous avons mis à jour notre politique concernant les droits à la reproduction et les techniques de reproduction. Le NPD appuie sans restriction le droit des femmes à être maître de leur corps et s'oppose à ce que l'avortement soit recriminalisé. Les néo-démocrates sont déterminés à protéger les intérêts des femmes dans le cadre du développement de nouvelles techniques génétiques de reproduction. Nous sommes en faveur d'une politique globale en matière de santé génésique incluant un engagement envers le droit

des femmes à l'autodétermination dans tous les sens du terme, y compris le droit de décider d'avoir des enfants ou non.

Nous croyons qu'une politique globale en matière de santé génésique doit comprendre et leur famille jouissent d'un accès équitable à des services de santé génésiques sûrs, efficaces et publics. Nous croyons que l'on devrait mettre l'accent sur la planification familiale et financer correctement les programmes éducatifs et la recherche sur des méthodes contraceptives sûres et efficaces afin que de moins en moins de femmes soient obligées de prendre des décisions pénibles à la suite d'une grossesse non désirée. Nous croyons fermement que l'on doit mettre en place dans l'ensemble du Canada des cliniques communautaires de santé des femmes, sans but lucratif, offrant une vaste gamme de conseils et de services médicaux, y compris l'avortement et l'accès à la gamme complète de services de santé génésique.

En faisant quelques recherches en prévision du débat d'aujourd'hui, la chose qui m'a le plus frappée a été de constater combien l'Alliance est seule et marginalisée sur cette question. Par exemple, les résultats d'un sondage mené en novembre 2002 et publiés dans le *National Post* disaient ce qui suit:

Selon un sondage mené par le *National Post* et le *Global National*, l'appui à l'avortement pour les femmes a atteint un niveau inégalé au Canada et 78 p. cent des Canadiens, soit près de quatre sur cinq, croient que les femmes devraient être libres d'agir comme elles le désirent dans ce domaine.

C'est ainsi que les Canadiens se sont exprimés et cela est loin de correspondre à la position adoptée par l'Alliance.

En 1988, la Cour suprême du Canada a annulé l'article 251 de la loi canadienne sur l'avortement, l'ayant jugé inconstitutionnel. Les juges ont statué que la loi allait à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés parce qu'elle violait les droits de la femme à l'égard de la vie, de la liberté et de la sécurité de la personne. Cette décision est survenue 20 ans après le premier avortement effectué au Canada par le docteur Morgentaler.

Je sais que les députés d'en face ont l'habitude de dénigrer le docteur Morgentaler, mais à mon avis, c'est un homme qui s'est clairement engagé à l'égard de la santé et des droits des femmes, allant même jusqu'à subir des mauvais traitements et à se retrouver en prison pour la cause qu'il défendait. Il a fait beaucoup de sacrifices pour faire avancer cette cause et je crois que bon nombre de femmes le considèrent comme un vrai héros.

C'est en novembre 1989 que le gouvernement a déposé le projet de loi C-43, une modification au Code criminel qui visait à interdire l'avortement à moins qu'un médecin juge que la grossesse constitue une menace pour la santé physique, mentale ou psychologique de la femme. Heureusement, ce projet de loi a été rejeté par le Sénat. L'avortement est maintenant traité comme toute autre mesure médicale et il est régi par les règlements provinciaux et médicaux pertinents.

● (1145)

Il y a des problèmes concernant l'accès des femmes aux services. En réalité, un récent rapport de 75 pages de l'Association canadienne pour le droit à l'avortement met en évidence des problèmes et des préoccupations concernant l'accès des femmes aux services. On y précise ce qui suit:

En dépit d'être légal et prévu dans la Loi canadienne sur la santé, l'avortement a été marginalisé au Canada en raison des tentatives répétées des groupes pro-vie de politiser la procédure. Les femmes sont devenues victimes de l'«immobilisme» bureaucratique des associations médicales et des gouvernements lorsqu'elles font l'objet de discrimination de la part de «gardiens» qui leur refusent des services médicaux dans les hôpitaux, de médecins pro-vie qui refusent de les confier aux services voulus et de politiciens qui limitent l'accès aux services.

Initiatives parlementaires

Le député de Yorkton—Melville a dit plus tôt qu'il ne présentait qu'une simple motion ayant pour objet d'éviter des préjudices et de préserver l'intégrité de la Loi canadienne sur la santé. Je suis fondamentalement en désaccord avec l'objectif de sa motion. Bien qu'il y ait des éléments ayant clairement trait aux services dont les femmes ont besoin, il est tout de même ahurissant que cette motion vienne de ce parti, en ce qui concerne la crédibilité dans la défense des droits et de la santé des femmes du pays.

J'espère que tous les députés rejeteront cette motion et mettront plutôt l'accent sur la protection de la santé et des droits des femmes. Nous devrions nous concentrer sur ces questions afin que toutes les femmes du Canada puissent bénéficier de cet acte médical si le besoin s'en fait sentir et disposer du soutien et du counselling voulus. Nous devrions mettre l'accent sur les problèmes d'égalité et de lutte contre la pauvreté. C'est ce que nous devrions faire. Si nous approuvons cette motion, nous adopterons l'orientation appuyée par la Coalition Campagne vie. Elle dit clairement que cette motion constitue le premier vote parlementaire pro-vie en 12 ans. C'est la façon dont ils perçoivent cette motion. À mon avis, nous devrions la rejeter.

Nous devrions être conscients de l'objectif réel de cette motion. Je constate avec fierté que notre parti et la députée de Winnipeg—Centre-Nord, qui est notre porte-parole en matière d'égalité pour les femmes, ont accompli beaucoup de travail en comité dans le domaine des technologies de reproduction en cherchant à protéger les droits et la santé des femmes. C'est là qu'a été accompli le travail nécessaire par notre députée et d'autres députés qui s'intéressent vraiment à la santé des femmes et à la protection de leurs droits. C'est ce sur quoi nous devrions concentrer notre attention, et non sur la motion de l'Alliance canadienne qui nous ramènera au Moyen-âge et au genre de débat qui a depuis longtemps cessé au pays.

Comme nous le révèlent les sondages, les Canadiens se sont exprimés et ont dit qu'ils appuient le droit de choisir des femmes. C'est là une chose que tous les députés devraient appuyer à la Chambre.

• (1150)

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire au sujet de la motion n° 83. Elle réclame que le Comité permanent de la santé examine la nécessité médicale de la pratique de l'avortement pour protéger la santé, éviter la maladie ou traiter une blessure, une maladie ou une incapacité, ainsi que les risques pour la santé auxquels s'exposent les femmes qui se font avorter par rapport à celles qui mènent leur grossesse à terme.

Je félicite le député qui a soulevé cette question. Il s'agit d'une motion très importante que nous devrions examiner très sérieusement. Tout débat sérieux sur cette question est valable, si bien que j'appuie la motion.

Comme nous le savons tous, l'avortement était illégal au Canada avant 1969. Cette année-là, les avortements approuvés par un comité d'avortement thérapeutique sont devenus légaux aux termes de la législation fédérale. L'avortement était légal dès que le comité d'avortement thérapeutique d'un hôpital le jugeait nécessaire pour la santé de la mère. La santé n'était pas définie aux termes de la loi, ce qui laissait aux comités beaucoup de latitude au chapitre de l'approbation de l'avortement.

Toutefois, en 1998, la Cour suprême a statué qu'en vertu de la Charte des droits et libertés, les lois relatives à l'avortement contraient aux droits des femmes enceintes. Actuellement, l'avortement est pratiquement accessible sur demande, sous réserve

des restrictions budgétaires des hôpitaux ou de l'accessibilité à une clinique d'avortement locale.

Nous avons tous nos raisons d'appuyer ou de rejeter cette motion. Je ne cache pas que je m'oppose à l'avortement pour des raisons morales. Je crois que la vie est sacrée et qu'elle commence dès la conception. L'avortement concerne bien plus que la santé. C'est une question morale. Cependant, on ne nous demande pas aujourd'hui de prendre une décision sur la moralité de l'avortement; on nous demande d'examiner la possibilité de former un comité qui ferait rapport au Parlement quant à la nécessité médicale de la pratique de l'avortement pour protéger la santé d'une femme et quant aux risques pour la santé auxquels s'exposent les femmes qui se font avorter par rapport à celles qui mènent leur grossesse à terme.

Tel que je l'ai mentionné, la Cour suprême a statué en 1998, en se fondant sur la Charte canadienne des droits et libertés, que les lois sur l'avortement portaient atteinte aux droits des femmes enceintes; par conséquent, celles-ci peuvent maintenant se faire avorter sur demande.

Je ne me berce pas d'illusions, comme personne d'autre ici, j'en suis sûr. Le débat d'aujourd'hui ne conduira pas à une restriction ni à l'interdiction de l'avortement au pays. Cependant, ceux d'entre nous qui croient qu'on devrait faire quelque chose seront d'accord pour que le comité évalue les risques pour les femmes que présente cette pratique et qu'il en fasse rapport au Parlement. La requête de notre collègue est très raisonnable.

Il y a un certain nombre d'années, le gouvernement fédéral a fait de l'avortement une question de santé, afin que les avortements puissent être régularisés sous supervision médicale. C'était la priorité des libéraux à l'époque. Mais à partir du moment où la nouvelle charte accordait aux gens plus de libertés et de droits, ce n'était plus qu'une question de temps avant que les femmes ne puissent choisir elles-mêmes de se faire avorter ou non. Il devenait soudainement inutile de présenter l'avortement comme une nécessité médicale.

• (1155)

Les députés se rappelleront que, en 1989, l'ancien gouvernement conservateur a tenté de faire adopter un projet de loi qui aurait soumis l'avortement à l'approbation du corps médical, mais le Sénat avait rejeté ce projet de loi. Si ce dernier avait été adopté, je crains bien que les tribunaux auraient renversé la loi de toute manière.

La mère et l'enfant à naître devraient sûrement avoir certains droits garantis par la loi et la Constitution. Le noeud du problème, c'est que l'enfant à naître ne semble pas avoir de droits, mais ce n'est pas vraiment ce que le député a en tête quand il demande que le comité se penche sur la question de la nécessité médicale.

Je serais certainement d'accord avec l'idée de charger un comité d'étudier la nécessité médicale de l'avortement et d'en évaluer les risques. Le député a présenté une demande fort raisonnable.

Certaines personnes timorées ne veulent même pas que l'on évalue les risques pour la mère. Je voudrais bien savoir pourquoi. La question de l'avortement a causé beaucoup de dissension jusqu'à présent. Depuis que Pierre Elliott Trudeau a présenté le projet de loi sur la réforme de l'avortement en 1968, les défenseurs du droit à l'avortement et les groupes pro-vie ont travaillé d'arrache-pied pour faire avancer leur cause.

Initiatives ministérielles

Je suppose que les gens qui voteraient contre cette motion auraient peur qu'elle ne limite d'une façon ou d'une autre le droit d'une femme de se faire avorter. Certains diraient aussi que nous sommes un peuple plus laïque aujourd'hui et devrions donc avoir plus de libertés. D'autres diraient que, parce que nous avons plus de libertés, nous sommes engagés dans la voie qui conduit à la culture de la mort, que nous profitons des libertés, mais n'assumons pas les responsabilités qui y sont associées. Ces gens croient que le fait de voter en faveur de cette motion leur ferait perdre du terrain dans le dossier de l'avortement en général.

La ministre de la Santé affirme que l'avortement est nécessaire du point de vue médical. Toutefois, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que Santé Canada n'a pas d'études justifiant cette affirmation. Si l'avortement n'est pas nécessaire du point de vue médical, je suppose que nous devrions demander pourquoi on se sert de l'argent des contribuables pour financer ce service.

Des sondages effectués par des firmes professionnelles et d'autres groupes en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Nouveau-Brunswick ont révélé que la majorité des répondants était en faveur qu'on cesse de financer au moins une partie des avortements. La comparaison n'est pas valable, mais je dirai quand même qu'un accouchement est moins dangereux qu'un avortement. Je crois que toute personne du domaine médical serait d'accord avec moi sur ce point, spécialement lorsqu'on tient compte des études de plus en plus nombreuses sur les effets physiques et psychologiques de l'avortement sur de nombreuses femmes, par exemple, l'infécondité, le cancer du sein, un risque accru de suicide, des taux plus élevés d'abus d'alcool et de drogues, la dépression, la dysfonction sociale, et ainsi de suite.

Demander au Comité permanent de la santé d'examiner de près la nécessité médicale de la pratique de l'avortement pour protéger la santé et d'en faire rapport au Parlement me semble très raisonnable, et j'appuie le député dans sa démarche.

• (1200)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette importante motion proposée par mon collègue, le député de Yorkton —Melville.

Je voudrais encore une fois lire la motion puisque certaines interventions ont dévié assez radicalement de son libellé et de sa teneur. La motion n° 83 propose:

Que le Comité permanent de la santé examine de près les questions suivantes et en fasse rapport au Parlement: a) la nécessité médicale de la pratique de l'avortement pour protéger la santé, éviter la maladie ou diagnostiquer ou traiter une blessure, une maladie ou une incapacité; b) les risques pour la santé auxquels s'exposent les femmes qui se font avorter par rapport à celles qui mènent leur grossesse à terme.

Il est bien évident que cette motion vise la santé des femmes et l'utilisation judicieuse des rares fonds destinés aux soins de santé afin de veiller à ce qu'ils soient utilisés pour des interventions nécessaires sur le plan médical et non pas pour des interventions inutiles.

Je voudrais, d'entrée de jeu, relater une expérience que j'ai vécue à titre de membre du Comité permanent des finances de la Chambre l'an dernier, lorsqu'un témoin a comparu devant nous; il s'agissait de Marilyn Wilson, la directrice exécutive de l'Association canadienne pour le droit à l'avortement, principal organisme préconisant l'avortement libre au Canada. Dans son exposé devant le Comité des finances, Mme Wilson a déclaré que la grande majorité des avortements pratiqués au Canada le sont pour des raisons socio-économiques.

J'ai trouvé très révélateur que la principale championne de l'avortement au Canada ait le sentiment que la vaste majorité des avortements ne soient pas pratiqués pour des raisons de santé et qu'elle n'ait certes pas soutenu qu'ils avaient été médicalement nécessaires pour protéger la santé, éviter la maladie ou diagnostiquer ou traiter une blessure, une maladie ou une incapacité, mais qu'ils avaient été pratiqués plutôt pour des raisons sociales et économiques.

Bien sûr, je n'étais pas particulièrement surpris car, comme d'autres députés l'ont dit aujourd'hui, les adversaires de toute réglementation de la procédure estiment que c'est une question de choix. Ce n'est pas tant une question de santé qu'un choix dicté par des raisons sociales et économiques.

Voilà pourquoi il serait intéressant et utile que le comité de la santé se penche sur cette question. Le comité de la santé pourrait peut-être inviter Marilyn Wilson à venir lui expliquer pourquoi l'Association canadienne pour le droit à l'avortement estime qu'il s'agit d'une question davantage sociale et économique que médicale. Le comité de la santé pourrait peut-être inviter le Dr Henry Morgentaler qui, dans un article publié dans les années 70, signalait que moins de 1 p. 100 des avortements étaient pratiqués pour d'importantes raisons de santé. Le comité de la santé pourrait peut-être inviter l'ancienne ministre albertaine de la Santé, Shirley McClellan, qui a déjà dit que la grossesse n'était pas une maladie. Le comité de la santé pourrait peut-être inviter des membres du gouvernement de la Saskatchewan, qui a tenu, en 1991, un référendum sur cette question. Soixante-quatre p. 100 des électeurs et une majorité d'électeurs de toutes les circonscriptions avaient alors voté pour qu'on désassure tout avortement qui n'est pas dicté par des raisons médicales.

Il y a donc un très large éventail de témoins importants que pourrait entendre le comité pour déterminer si les fonds de l'assurance-maladie qui servent à financer une procédure qui semble inutile au plan médical pourraient plutôt servir à financer des interventions nécessaires à la survie, l'acquisition de scanners, l'embauchage d'infirmières, l'ouverture d'autres lits pour soins actifs.

Au moment où le budget de la santé se fait de plus en plus serré, une motion aussi sérieuse mérite l'appui de tout député réfléchi.

• (1205)

Le président suppléant (M. Bélair): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est désormais épuisée et la motion retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. Bélair): Je voudrais commencer par vous faire part d'une décision concernant le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003.

Dix-neuf motions d'amendement figurent au *Feuilleton* pour l'étude du projet de loi C-28 à l'étape du rapport.

[Français]

Les motions numéros 1 à 3 et 5 à 7 ne seront pas choisies par la présidence car elles auraient pu être présentées en comité.

Les motions numéros 4, 8, 12 et 16 ne seront pas choisies par la présidence car elles ont été défaites en comité.

[Traduction]

Ayant examiné toutes les motions, la présidence est convaincue qu'elles satisfont aux lignes directrices prévues au paragraphe 76.1 (5) du Règlement concernant le choix des motions d'amendement à l'étape du rapport.

Les motions n^{os} 13 à 15 et 17 à 19 seront groupées pour les fins du débat. Au moment du vote, elles seront soumises aux modalités que l'on pourra consulter au bureau du greffier.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions numéros 13 à 15 et 17 à 19 à la Chambre.

MOTIONS D'AMENDEMENT

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ) propose:

Motion n^o 13

Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 64.

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD) propose:

Motion n^o 14

Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 74.

Motion n^o 15

Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 75.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD) propose:

Motion n^o 17

Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 84.

Motion n^o 18

Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 85.

Motion n^o 19

Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 86.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, l'amendement du Bloc québécois se lit comme suit:

Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 64.

L'amendement que je présente à la Chambre a pour effet de supprimer cet article du projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget. C'est plus précisément l'élément de rétroactivité que nous souhaitons voir disparaître.

Dans son budget, le ministre des Finances a annoncé son intention de modifier rétroactivement les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise relatives au transport scolaire. En agissant de la sorte, le ministre pourrait établir une nouvelle cotisation pour toutes les commissions scolaires, et ce, malgré les jugements rendus par les tribunaux après le 21 décembre 2001.

Ce que le gouvernement a l'intention de faire, c'est ni plus ni moins de casser des jugements qui donnaient raison à des commissions scolaires sur la question du remboursement de la taxe sur les produits et services payée pour le transport scolaire. Cette mesure rétroactive constitue un accroissement extrêmement grave à la règle de droit et à l'autorité de la chose jugée, ce qui pourrait constituer un précédent dans le parlementarisme canadien.

Pour vous permettre de mieux comprendre de quoi il retourne et pour permettre aux honorables collègues de saisir l'ampleur de la situation, je veux dresser un bref historique du dossier opposant le gouvernement libéral fédéral aux commissions scolaires.

De 1996 à 2001, les commissions scolaires du Québec et de l'Ontario ont présenté des réclamations de TPS payée pour le transport scolaire. Le 17 octobre 2001, la Cour d'appel fédérale rendait une décision unanime en faveur des 29 premières commissions scolaires du Québec. J'ai en main le jugement de la Commission scolaire des Chênes, qui est dans ma circonscription.

Normalement, les commissions scolaires qui avaient des causes pendantes à la date du jugement auraient dû être payées.

Le 21 décembre 2001, le ministre des Finances a annoncé son intention de faire un amendement rétroactif à la Loi sur la taxe d'accise, incluant les causes pendantes. C'est une mesure légale, mais inéquitable. Les commissions scolaires, avec leurs fédérations, s'y sont opposées.

Plus d'un an plus tard, les commissions scolaires du Québec et de l'Ontario ont obtenu des jugements favorables et finaux qui représentent respectivement huit et dix millions de dollars.

Le 18 février 2003, lors du dépôt du budget, le ministre des Finances a proposé un amendement rétroactif qui va plus loin que la proposition du 21 décembre 2001, puisqu'il devient contre le jugement obtenu par les commissions scolaires du Québec et de l'Ontario.

Les commissions scolaires demandent à ce que les droits qu'elles avaient avant le 21 décembre 2001 et qu'elles ont protégés en enregistrant leurs réclamations devant la Cour canadienne de l'impôt avant cette date, et pour lesquelles elles ont obtenu un jugement favorable et final avant le budget de février 2003, soient respectés.

Que faut-il retenir de cette affaire? Le gouvernement fédéral, avec l'article 64 du projet de loi C-28, s'appête à faire fi d'un jugement de la cour. Informés de cette intention, le Barreau du Québec et le Barreau du Canada n'ont pas tardé à réagir, qualifiant l'intention du ministre des Finances d'attitude dangereuse qui risque de miner la confiance du public envers les tribunaux. Il appert que les deux associations ont fait parvenir des lettres au ministre des Finances et au ministre de la Justice pour indiquer qu'elles s'opposaient à la modification législative proposée dans le dernier budget.

● (1210)

Je reprends ici les propos du bâtonnier du Québec, Claude G. Leduc, qui parle de l'attitude du gouvernement fédéral. Je le cite:

Il ne respecte aucunement ces jugements et ces engagements, ce qui, de notre point de vue, porte gravement atteinte au principe de l'autorité de la chose jugée et est contraire à une saine administration de la justice. Une telle façon de légiférer jette le discrédit sur le processus judiciaire et est de nature à miner la confiance des contribuables dans les tribunaux.

Initiatives ministérielles

Poursuivant dans le même sens, Simon Potter, de l'Association du Barreau du Canada, déclare, et je cite:

Nous sommes convaincus que la politique derrière toute rétroactivité est profondément sans fondement et dangereuse.

En octobre 2001, 29 commissions scolaires du Québec, dont la Commission scolaire Des Chênes, de ma circonscription, obtenaient gain de cause en Cour fédérale, la cour reconnaissant que le transport scolaire est bel et bien une activité commerciale au sens de la loi, ce qui donne droit à un remboursement complet de la TPS payée. Conséquemment, le fédéral doit rembourser les montants perçus en trop sur la TPS, ce qui représente un montant d'environ 18 millions de dollars.

La cause s'est ensuite retrouvée devant la Cour canadienne de l'impôt, en janvier dernier. Le dossier semblait désormais réglé puisque le gouvernement fédéral avait accepté par règlement de se plier au jugement de première instance, à la condition que les commissions scolaires retirent leurs demandes d'en appeler devant la Cour d'appel fédérale.

Au grand étonnement des commissions scolaires, le gouvernement fédéral change son fusil d'épaule, fait fi de ses engagements et introduit dans le récent budget un article qui vient modifier complètement ses promesses. Au Comité permanent des finances, l'actuel secrétaire d'État s'est évertué à tenter de nous rappeler ce que le gouvernement fédéral avait publié à titre de communiqué de presse relativement à cette histoire, mais n'a pas été capable de défendre adéquatement son gouvernement suite aux lettres des représentants du Barreau.

La décision du gouvernement n'est peut-être pas anticonstitutionnelle, mais il devrait réaliser à quel point il est dangereux pour le parlementarisme et le système judiciaire d'agir de la sorte. Le ministre des Finances devrait reconnaître qu'il a fait une erreur et donner son appui à notre amendement qui stipule:

Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 64.

Si le gouvernement s'entête, il devra vivre avec les conséquences. Cet article ne produira rien de moins qu'un affaiblissement d'un des piliers de la démocratie, qui est la préséance de la chose jugée.

On a toujours permis le fait que les commissions scolaires paient la TPS. Le gouvernement doit rembourser celle-ci parce que c'est inscrit aux fins commerciales du transport scolaire. Mais dans ce cas-ci, sans en avertir les commissions scolaires, ils ont retenu la TPS et ont dit: «Maintenant, ce n'est plus la règle du jeu. De plus, pour les quatre ou 5 mois que vous avez payé d'avance, on va les retenir». C'est ce qu'on appelle la rétroactivité.

Les commissions scolaires sont allées devant les tribunaux et ont gagné leur cause car elles ont droit au remboursement de la TPS. Mais dans ce cas-ci, le gouvernement, en plus de ne plus les rembourser, leur impose de la rétroactivité.

Il y a eu deux décisions de la Cour d'appel, et le gouvernement crée un précédent. Cela ne s'est jamais vu dans l'histoire du Canada. C'est pour cette raison qu'on demande la suppression de l'article 64.

• (1215)

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, c'est avec colère que j'interviens et que je suis forcée de présenter des amendements pour faire supprimer les articles 74 et 75 du projet de loi C-28 portant sur les restrictions d'admissibilité qu'on envisage d'imposer au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le 19 novembre, la Chambre a adopté, à l'unanimité, la motion suivante:

Que la Chambre demande au gouvernement d'élaborer un programme exhaustif visant à établir des règles de jeu équitables pour les Canadiens handicapés, en donnant suite aux recommandations formulées à l'unanimité par le comité dans son rapport intitulé «Un système plus juste envers les Canadiens: le crédit d'impôt pour personnes handicapées» et notamment aux recommandations visant à modifier les exigences d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées de façon à tenir compte, dans un esprit de bienveillance et de compassion, des conditions de vie réelles des personnes handicapées, et de supprimer les changements proposés au crédit d'impôt pour personnes handicapées, annoncées le 30 août 2002.

C'est à contrecœur que le gouvernement a retiré ces amendements proposés le 30 août. Toutefois, il a réussi à les insérer dans le projet de loi de voies et moyens compris dans le budget de février et les a réitérés dans les articles 74 et 75 du projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget de 2003.

Ces articles du projet de loi montrent que le ministère des Finances, le ministre des Finances et l'ensemble du gouvernement ne comprennent pas que les décisions du Parlement priment. Le 19 novembre, le Parlement a établi qu'il fallait remanier le crédit d'impôt en question, dans un esprit de bienveillance et de compassion, en tenant compte des conditions de vie réelles des personnes handicapées. Or, les modifications prévues dans les articles 74 et 75 limitent davantage l'admissibilité à ce crédit d'impôt. C'est méprisable.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées est déjà tellement restrictif que certains hauts fonctionnaires du ministère ont même admis au comité qu'en vertu des interprétations extrêmes de la loi, Terry Fox ne serait même pas considéré comme ayant un handicap. Il vaudrait la peine de réfléchir à cela un instant. Terry Fox était un batailleur et son souvenir demeure présent dans nos rêves d'une société meilleure et plus saine où tous les citoyens collaborent pour venir en aide aux personnes handicapées et aux victimes du cancer. Ce rêve existe grâce à Terry Fox qui a perdu une jambe à cause du cancer. Or, à l'heure actuelle, en vertu des lois établies par notre gouvernement, Terry ne serait pas considéré comme handicapé.

En proposant ces modifications, le ministère des Finances dit que les gens qui ont du mal à s'alimenter, qui ont un défi à relever tous les jours car la plupart des aliments disponibles sur le marché canadien pourraient les tuer, ne devraient pas être considérés comme des gens souffrant d'un handicap. Les fonctionnaires du ministère des Finances disent également que ce n'est pas parce que des gens n'ont pas de bras et ne peuvent s'habiller eux-mêmes ou ont besoin de vêtements spéciaux qu'on devrait les considérer comme des personnes handicapées. Par l'entremise de ces dispositions, le ministre des Finances dit que les amendements proposés dans le rapport unanime du Comité du développement des ressources humaines sont inacceptables et qu'on ne devrait pas en tenir compte.

La semaine dernière, le ministre des Finances a montré clairement qu'il n'avait aucun respect pour le processus démocratique et pour notre Chambre. En effet, il a publié à nouveau une réponse presque identique au rapport du comité alors que la Chambre avait condamné cette réponse en novembre. Le comité et la Chambre demandaient que le système soit corrigé pour que le crédit soit remboursable. Nous avons demandé que le système soit coordonné et que les conditions d'admissibilité reflètent les conditions de vie réelles des gens souffrant d'un handicap. Nous voyons ici que le crédit d'impôt pour personnes handicapées est encore non remboursable et qu'ainsi, la grande majorité de ceux qui sont les plus vulnérables, ceux qui n'ont aucun revenu ou un faible revenu imposable, n'obtiennent toujours rien.

Initiatives ministérielles

Je suis fière d'avoir été à l'avant-scène de la lutte pour changer ce mauvais crédit d'impôt. Je félicite mes collègues de tous les côtés de la Chambre qui se sont élevés contre la proposition du ministre des Finances de limiter encore davantage l'accès à ce petit crédit d'impôt.

Des milliers de lettres ont été reçues de gens de tout le Canada. Notre collègue bloquiste a reçu une pétition portant plus de 6 000 noms. Tous les députés, à l'exception du ministre des Finances, sont intervenus pour demander que ces restrictions soient levées.

• (1220)

Je demande à tous les députés de tous les côtés de montrer à nouveau au ministre des Finances qui dirige le pays et à se joindre à moi pour obtenir l'élimination de ces dispositions. Montrons au ministre, au sous-ministre et au ministre qu'ils ne sont pas au-dessus de la volonté de la Chambre. Ce que les fonctionnaires du ministère des Finances ont perdu dans cette enceinte en novembre dernier, ils essaient de le récupérer en glissant subrepticement ces dispositions dans le projet de loi C-28.

Je ne crois pas que la Chambre va l'accepter. Je sais que les Canadiens souffrant d'un handicap suivent de très près la situation pour voir comment les députés de tous les côtés vont se comporter à ce stade-ci à l'égard de ces modifications essentielles qui auront des répercussions extrêmement importantes sur la vie des personnes handicapées.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole après ma collègue, la députée de Dartmouth, à l'étape du rapport sur le projet de loi C-28. Le projet de loi met en oeuvre le dernier budget fédéral. Le débat est très important, car le projet de loi établit les priorités du gouvernement en matière de dépenses et de réduction des impôts. Voilà la question à l'étude aujourd'hui.

Je vais exposer le point de vue du NPD sur les motions n^{os} 17, 18 et 19. Deux de ces motions portent sur l'élimination de l'impôt sur le capital proposée dans le budget. L'une d'elles se rapporte à l'article 84, qui concerne l'augmentation des cotisations aux REER.

Les articles 85 et 86 relatifs à l'impôt sur le capital sont des modifications proposées par le gouvernement dans le budget. Elles accordent aux entreprises et sociétés canadiennes un allègement fiscal très considérable. L'élimination de cet impôt coûtera 695 millions de dollars sur trois ans.

Nous devons examiner cette mesure dans le contexte du reste du budget. Nous devons reconnaître que 1,2 milliard de dollars ont été dépensés en allègements fiscaux en sus des 100 milliards de dollars annoncés dans le budget 2000. Il s'agit d'une autre réduction massive des impôts accordée aux dirigeants d'entreprises par le gouvernement.

Du point de vue des priorités de nos besoins réels, cela signifie que les Canadiens à faible ou à moyen revenu porteront le poids de cette réduction et qu'ils ne bénéficieront d'aucun des allègements fiscaux consentis dans le budget.

Par ailleurs, nous constatons que le gouvernement libéral projette de dépenser cinq fois plus en vue d'éliminer l'impôt sur le capital des sociétés que ce qu'il a investi, par exemple, dans le logement abordable. Je suis le porte-parole officiel de mon parti en matière de logement et je suis l'un des rares députés à cet endroit qui fait valoir l'urgence d'une stratégie nationale de logements abordables.

Nous parlons de la solution de 1 p. 100 dans le secteur du logement. Nous devons doubler cette somme pour créer des logements sociaux sans but lucratif. Le gouvernement a engagé la somme dérisoire de quelques centaines de millions de dollars en vue

d'une soi-disant stratégie nationale du logement. Il maintient que c'est tout ce qu'il peut se permettre. Lorsque nous comparons les besoins de logements sociaux aux allègements fiscaux de 1,2 milliard de dollars accordés dans ce budget seulement en plus des 100 milliards déjà consentis, il devient évident que les priorités du gouvernement sont ailleurs.

Nous n'appuyons pas non plus l'intention du gouvernement de faire passer le plafond des contributions à un REER de 13 500 \$ à 18 000 \$ d'ici 2005, mesure qui avantagera nettement environ 5 p. 100 des Canadiens les mieux nantis. Les Canadiens à faible et à moyen revenu subiront encore une fois les contrecoups de cette mesure, plus particulièrement les personnes âgées dont les revenus en sus du SRG sont imposés au taux de 75 p. 100. Encore une fois, il est possible d'établir une comparaison entre ceux que le budget aide et ceux qu'il n'aide pas.

Monsieur le Président, combien de temps me reste-t-il?

• (1225)

Le président suppléant (M. Bélair): D'après l'horloge, vous devriez avoir terminé, mais je crois qu'il y a un problème. L'horloge semble avancer beaucoup plus rapidement que vous ne parlez. Je vous accorde encore cinq minutes.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, il faut dire que je parlais très lentement. Lorsque vous m'avez prévenue qu'il me restait une minute, j'avais l'impression que je ne parlais que depuis trois minutes. J'ai alors accéléré le rythme, mais je vais maintenant terminer ce que j'ai à dire sur un rythme plus lent.

Je parlais de la hausse de cotisation aux REER que le gouvernement propose dans le projet de loi C-28. Cette mesure coûtera 295 millions de dollars. Comme je le disais plus tôt, cette mesure bénéficiera aux personnes qui gagnent plus de 75 000 \$ par année, soit environ 5 p. 100 des Canadiens. C'est préoccupant, car une évaluation globale de la fiscalité et des revenus montre que l'écart s'élargit entre les personnes très riches et les personnes très pauvres au Canada.

Une étude publiée par le Conseil canadien de développement social, en novembre dernier, révèle que la richesse des 20 p. 100 de couples les plus pauvres ayant des enfants de moins de 18 ans a diminué de 51,4 p. 100 entre 1984 et 1999. Pendant la même période, la richesse des 20 p. 100 de couples les plus fortunés s'est accrue de 42,7 p. 100. D'autres études du Centre canadien de politiques alternatives corroborent ces données. Elles signalent qu'entre 1970 et 1999, la richesse des 10 p. 100 de familles les plus riches au Canada a enregistré une hausse faramineuse de 122 p. 100.

J'ai voulu opposer ces statistiques à la hausse plutôt substa-
bielle, annoncée dans le budget, de la limite de cotisation aux REER pour les personnes à revenu fixe qui sont obligées de compter sur des programmes de soutien du revenu, après leur retraite. Ces personnes sont celles qui ressentent le plus durement les effets de la hausse du coût de la vie. Beaucoup parmi ces retraités ont travaillé toute leur vie pour aider le Canada à devenir un pays prospère et productif, et ils sont aujourd'hui obligés de retourner sur le marché du travail pour pouvoir survivre.

C'est une situation inacceptable, que nous ne devons pas considérer comme inévitable, car elle nous ramène aux structures du budget et de notre fiscalité.

Initiatives ministérielles

On pourrait facilement démontrer que les impôts ont massivement été transférés des sociétés aux particuliers au cours des dernières décennies. On a déplacé le fardeau fiscal en offrant de plus en plus d'allègements aux riches et en alourdissant le poids pour les contribuables occupant l'autre extrémité de l'échelle économique. Encore une fois, cette mesure n'est pas inévitable; elle découle d'une politique publique établie par le gouvernement libéral.

Dans le cas des REER et de la hausse autorisée du plafond des cotisations, il est clair que diverses organisations ont fait énormément de lobbying à cette fin. Nous, députés du NPD, croyons que le gouvernement aurait dû résister à ce genre de pression et ne pas accorder les récompenses qui profiteront aux mieux nantis et aux plus riches.

Environ le tiers des personnes âgées du Canada ont des revenus si bas qu'elles reçoivent le supplément de revenu garanti. Ce qui étonne à ce sujet, comme nous l'avons souligné à la Chambre l'autre jour, c'est que les aînés qui reçoivent le SRG—et les quelques centaines de milliers qui y auraient droit mais ne le reçoivent pas parce qu'ils ne sont pas au courant—payent des impôts à hauteur de 75 p. 100 sur tout revenu dépassant le seuil prescrit, ce qui est sans doute le taux d'imposition le plus élevé au pays.

• (1230)

En comparant cela à l'augmentation autorisée du plafond des cotisations aux REER et à la réduction de l'impôt sur le capital pour les entreprises, on voit la pure et dure réalité, à savoir que le gouvernement prend des décisions axées sur les cadeaux et récompenses à offrir à ceux qui réalisent déjà d'énormes profits, au détriment assuré de ceux qui souffrent d'incapacités de toutes sortes, comme ma collègue de Dartmouth l'a affirmé précédemment. Voilà ceux qui subiront vraiment les conséquences.

Ces amendements essaient de corriger ce problème en éliminant les dispositions pertinentes dans le projet de loi C-28. J'espère que les députés vont se pencher sur ces amendements. Si l'on croit vraiment à l'équité de notre régime fiscal, ces amendements devraient être approuvés.

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-28, la Loi d'exécution du budget. Je précise que ce n'est pas avec plaisir que je traiterai de la teneur du projet de loi parce qu'avec ce budget, les libéraux nous ramènent dans les années 70 où ils dépensaient sans compter, mettant en péril la prospérité économique du Canada.

Au lieu d'avoir une vision pour l'avenir, le gouvernement erre sans but. La dernière fois que le Canada a connu une croissance des dépenses de programmes, comme celle que prévoit le présent budget, c'est le premier ministre actuel qui était ministre des Finances. Le budget de cette année et, par conséquent, la Loi d'exécution du budget, peuvent se résumer de la façon suivante: hausse irresponsable des dépenses de programmes.

Le fait est que, depuis 1998, nous avons été témoins d'une hausse des dépenses de programmes qui ne reflétait pas toujours les priorités des Canadiens, mais c'est la première année où nous avons vu une telle augmentation des dépenses de programmes.

Cela étant dit, certaines hausses se font désespérément attendre. Personne ne conteste la nécessité d'une hausse des dépenses de la santé et de la défense. Personne n'est en désaccord là-dessus. La santé et la défense représentent des priorités pour les Canadiens. Cependant, quand on examine la Loi d'exécution du budget et que l'on détermine la proportion que représente la hausse des dépenses en

santé et dans la défense, on constate que la hausse nette des dépenses dans ces secteurs est de 7,3 p. 100.

Le premier ministre aurait dû inviter le ministre des Finances à ne pas commettre les mêmes erreurs que lui-même avait faites lorsqu'il était ministre des Finances dans les années 70. Il aurait dû lui dire de renoncer à ce genre de gaspillage libéral. Cependant, on peut croire que le premier ministre ne craint pas de dilapider les fonds publics parce qu'il quittera la scène bientôt.

Pourquoi le premier ministre se préoccuperait-il d'être responsable sur le plan financier alors que son gouvernement a été en cause dans tellement de scandales de mauvaise gestion et de dissimulations délibérées dans ce pays? Pensons-y un moment: le Shawinigate, le scandale des commandites, le fiasco de DRHC, et la liste est longue.

Une voix: Le registre des armes à feu.

M. Norman Doyle: Oui, il y a eu le gouffre sans fond du registre des armes à feu, et aussi la fraude de la TPS. Cela ne s'arrête pas là. Et le gaspillage de la saga des Sea King? Comme je l'ai dit tout à l'heure, la liste est longue. Il y en a plus. C'est une honte et c'est lamentable.

M. Loyola Hearn: C'est de la mauvaise gestion.

M. Norman Doyle: Mon collègue de St. John's-Ouest dit que c'est de la mauvaise gestion, et il a tout à fait raison. L'affinité du premier ministre pour une mauvaise gestion fiscale est absolument inexplicable et effarante. Il existe tellement de bonnes causes et de gens qui ont besoin légitimement de fonds mais qui souffrent parce qu'il y a tellement d'argent qui est gaspillé à combler l'appétit vorace du gouffre libéral.

Voici la définition que donne le dictionnaire du budget de 2003. Un grand gouffre libéral inanimé qu'alimente une source unique: l'argent des contribuables. On entend dire aussi qu'il remplit les poches des partisans avec d'astronomiques pots-de-vin; incompétent, corrompu et arrogant.

Ce gouffre engloutit l'argent des contribuables jusqu'au dernier sous, comme un aspirateur, puis il recrache d'inertes programmes de l'autre côté.

M. Loyola Hearn: Comme une déchiqueteuse à branches.

M. Norman Doyle: Comme une déchiqueteuse à branches, dit le député de St. John's-Ouest.

• (1235)

Il peut également remettre de l'argent à certains amis libéraux pour des rapports qui n'ont jamais été produits. Nous nous rappelons tous de ces fameux rapports. Les amis et les collaborateurs du Parti libéral ont reçu de grosses sommes d'argent pour des rapports qui n'ont jamais été produits, ou qui ont été payés à un taux moyen d'environ 20 000 \$ la page.

M. Loyola Hearn: Qui était le ministre des Finances alors?

Initiatives ministérielles

M. Norman Doyle: C'est une bonne question, monsieur le Président. Qui était le ministre des Finances à ce moment-là? Et bien c'était celui-là même qui aspire à devenir premier ministre du pays, qui parcourt actuellement le pays en faisant la promotion de ce magnifique programme de gestion responsable sur le plan financier qu'il appliquera lorsqu'il sera premier ministre du Canada. Il a siégé à la table à titre de ministre des Finances de l'époque, il a eu le dossier entre les mains pendant dix ans et il n'a jamais fait ce qu'il aurait été responsable de faire dans ce pays.

Comme je l'ai déjà dit, ce gouffre aspire tout l'argent des contribuables et ne régurgite que des programmes inutiles. Il n'y a probablement pas un seul député libéral d'arrière-ban qui n'a rien tiré de ce budget. Il n'y a probablement pas un seul membre du caucus libéral qui n'a rien reçu du ministre des Finances en cette époque où les libéraux se préoccupent beaucoup plus de la course à la direction du Parti libéral et du prochain chef de ce parti que de l'avenir de l'économie et du pays.

Le ministre des finances, qui aspire à gouverner le pays, a-t-il pensé un instant aux pauvres de ce pays? A-t-il pensé un instant à une promesse faite il y a une quinzaine d'années ici à la Chambre, la promesse d'éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000? L'an 2000 est passé depuis longtemps et le gouvernement ne reconnaît toujours pas que s'il y a des enfants pauvres, c'est parce que leur famille est pauvre. La majorité des programmes mis en place par le gouvernement au fil des ans n'ont pas fait grand-chose pour aider les gens pauvres ou pour éliminer la pauvreté des enfants dans notre pays. Autre question: les personnes âgées. Notre gouvernement est tellement arrogant qu'il s'arrange pour que les personnes âgées n'aient pas leur remboursement de TPS. Si elles ne le réclament pas, le gouvernement se garde bien de leur dire qu'elles y ont droit. Le gouvernement se soucie fort peu des personnes âgées, des pauvres et de la pauvreté des enfants dans notre pays.

Le gouvernement se propose de contribuer au financement de ces nouveaux programmes de dépenses en redistribuant un total d'un milliard de dollars par an prélevé dans le budget de divers ministères et organismes. C'est une somme égale à ce qui a été englouti jusqu'à présent dans l'échec qu'est le registre des armes d'épaule, soit un milliard de dollars.

M. Loyola Hearn: Il le prend à des ministères qui en ont besoin.

M. Norman Doyle: Comme le dit le député de St. John's-Ouest, il prend l'argent de ministères qui en ont grand besoin. Le registre des armes d'épaule n'est qu'un seul des programmes du gouvernement. Si seulement le gouvernement pouvait apprendre comment se débarrasser de tout ce superflu, il pourrait se montrer plus généreux dans le budget, mettre en oeuvre une véritable réforme fiscale prévoyant de véritables allègements fiscaux et réinvestir de manière réelle et importante dans les forces armées, par exemple.

Il est réellement ironique que le budget accorde seulement 1,6 milliard de dollars aux forces armées pour les deux prochaines années et que 200 millions des fonds que le ministre est allé chercher dans les ministères proviennent des forces armées.

● (1240)

De tous les ministères priés d'éliminer le gaspillage, qui aurait pensé que les libéraux prendraient la Défense pour cible? C'est un ministère qui est déjà dans une situation très précaire et qui a du mal à maintenir un niveau d'équipement raisonnable et à assurer une qualité de vie raisonnable à nos militaires. La situation de ces derniers serait absolument hystérique si elle n'était pas aussi triste, aussi pathétique et aussi honteuse. Du fait du manque total de leadership de la part du gouvernement libéral, le Canada ne peut

même pas armer un peloton de reconnaissance canadien en Afghanistan. La présidence me dit que je suis à court de temps, nous reviendrons à l'attaque à un autre moment.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-28, portant exécution du budget. Nous voudrions que cette mesure législative comporte bien des éléments, mais ils en sont absents. Nous voudrions certes obtenir un vote de confiance de la population canadienne pour pouvoir assister à des réductions d'impôt intéressantes dans notre pays. Malheureusement, nous devons nous contenter des dispositions que renferme actuellement le projet de loi. Nous y décelons de nombreuses lacunes, mais je voudrais traiter précisément de quelques aspects évoqués dans les motions présentées aujourd'hui par divers députés et regroupées.

● (1245)

Je voudrais parler d'abord de la question de la TPS, particulièrement de la TPS sur les autobus scolaires, sur laquelle le Bloc a attiré notre attention dans son amendement. Nous avons beaucoup à redire contre la TPS, une TPS que le gouvernement devait supprimer lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1993. À cette époque, elle rapportait au gouvernement des recettes de quelque 15 milliards de dollars. Dix ans plus tard, elle rapportait 25 milliards de dollars. Il semble que, cette année, les recettes dépasseront 30 milliards. La TPS est devenue une véritable vache à lait pour le gouvernement. Elle lui rapporte plus de 4 milliards de dollars par point de pourcentage.

La motion suscite une préoccupation, car le remboursement de la TPS s'avère injuste pour les conseils scolaires. Nous craignons que le fait de traiter le secteur privé comme les municipalités ou le gouvernement pose problème. Nous croyons en un traitement équitable. Lorsque la TPS a été instaurée, elle devait avoir le même effet sur l'achat d'autobus scolaires et tous les coûts assortis au service de transport scolaire que la taxe sur les ventes des fabricants qu'elle remplaçait. Le taux de remboursement à l'époque correspondait à 68 p. 100 de la TPS.

Certains conseils scolaires ont trouvé des moyens de contourner le problème en donnant en sous-traitance leur service de transport scolaire, de manière à obtenir un remboursement de 100 p. 100 de la TPS pour ce service. Le tribunal a statué qu'il devrait en être ainsi, mais nous croyons qu'il revient au Parlement de décider. Avec la décision du tribunal, les conseils scolaires ne sont plus sur un pied d'égalité selon qu'ils fournissent eux-mêmes le service ou qu'ils le donnent en sous-traitance. Des représentants de conseils scolaires m'ont dit que si la décision du tribunal était maintenue, les conseils opteraient pour le système de sous-traitance, du fait que celui-ci s'avérerait plus rentable.

Avec le projet de loi C-28, le gouvernement ramène le taux de remboursement à ce qu'il était, soit 68 p. 100 de la TPS. Nous sommes d'accord, mais nous constatons que la TPS présente beaucoup de lacunes. Nous estimons qu'elle doit être entièrement révisée. En fait, nous commencerions par réduire les recettes annuelles que le gouvernement perçoit au titre de la TPS, en partie parce qu'il n'a pas besoin de ces recettes additionnelles. Comme je l'ai dit, le gouvernement perçoit 15 milliards de dollars de plus que ce n'était le cas en 1990 avant l'instauration de la TPS.

Initiatives ministérielles

Si le gouvernement avait eu besoin d'argent, c'aurait été une bonne raison pour laisser cette taxe telle qu'elle était et ne pas en réduire le taux. Or, il se trouve que nous voyons le gouvernement gaspiller les deniers publics jour après jour. Mon collègue de St. Albert a rendu public l'autre jour son rapport sur le gaspillage, dans lequel il a cité de nombreux exemples de cette situation. À notre avis, le rôle du gouvernement national ne se limite pas à subventionner les grandes entreprises au Canada. En fait, si des particuliers, au Canada, veulent investir dans des entreprises comme Bombardier, Pratt et Whitney ou General Electric, ils peuvent en acheter des actions. Ils peuvent le faire au moyen des fonds communs de placement. Pourquoi le gouvernement du Canada devrait-il le faire à leur place? Il donne chaque année à ces entreprises des centaines de millions, en fait des milliards, de dollars et gaspille ainsi, pour cause de mauvaise gestion, des sommes considérables.

Voilà pourquoi nous estimons qu'il faut remanier la TPS. Il suffit de commencer par réduire le montant que le gouvernement encaisse. Un pour cent équivalait à environ 4,5 milliards de dollars.

● (1250)

D'autres problèmes ont été cernés dans les amendements proposés. Je remarque que le NPD voudrait supprimer tout changement à l'impôt fédéral sur le capital. Nous voulons nous en débarrasser carrément, mais le NPD y voit une autre source de recettes pour le gouvernement.

Lors des consultations organisées par le Comité des finances un peu partout au Canada, on n'a eu de cesse de nous répéter combien l'impôt sur le capital était néfaste à l'investissement étranger au Canada, car cela revient à taxer les entreprises. À certains égards, cet impôt pourrait être assimilé à un impôt foncier. En d'autres mots, cet impôt est prélevé, que l'entreprise soit rentable ou pas.

C'est à n'y rien comprendre. Le Canada a perdu beaucoup de terrain en matière d'investissement. Nous sommes tombés en disgrâce aux yeux des investisseurs étrangers, qui confient aujourd'hui au Canada une proportion moindre de leurs investissements étrangers par rapport à il y a 30 ans. Mais nous en reparlerons un autre jour. Il suffit de dire que nous devons cet état de fait à la politique gouvernementale, essentiellement la politique libérale, qui a abouti à ce résultat en quelque 30 ans. Nous demeurons néanmoins d'avis que l'impôt sur le capital a lieu d'être réduit et nous aimerions que ce soit fait sur deux ans, non pas cinq ans, comme le propose le gouvernement.

Les amendements à l'étude aujourd'hui touchent certains autres points également. Il y a quelques amendements qui portent sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Nous avons reçu beaucoup de courrier à ce sujet. Le gouvernement avait l'air très mesquin dans sa façon de traiter les personnes handicapées. Je remarque que les libéraux ont répondu aux pressions exercées et changeront le libellé pour tenter de régler le problème.

Nous appuyons le changement apporté à la définition de ce qui constitue une déficience, pour remplacer la capacité «à s'alimenter et à s'habiller» par la capacité «de s'alimenter ou de s'habiller», ce qui pourrait faire une différence considérable pour les personnes admissibles. Nous serions aussi en faveur que le gouvernement cesse de harceler les personnes handicapées qui avaient droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées depuis un certain nombre d'années et qui, après une réévaluation, n'y avaient soudainement plus droit.

J'ai déjà parlé à la Chambre d'un électeur qui a communiqué avec moi à ce sujet. Il a perdu une jambe et doit porter une prothèse. C'est un homme fier. Il travaille dans un champ de pétrole. C'est difficile

pour lui de devoir porter une prothèse pour se déplacer dans ce genre d'environnement. Cependant, il tient à travailler et ne veut pas dépendre de l'aide sociale. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées l'aidait quelque peu en lui permettant de déduire certains des frais supplémentaires qu'il doit engager pour adapter son véhicule afin de pouvoir le conduire et ainsi de suite. Le gouvernement lui a enlevé cet avantage, comme il l'a fait pour bien d'autres Canadiens.

J'espère que le gouvernement a appris sa leçon et que certains des changements apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu aujourd'hui corrigeront ce problème.

Les amendements portent également sur le REER. Je constate que le NPD voudrait aussi faire annuler les modifications prévues à la limite des contributions au REER. Nous trouvons important que les Canadiens puissent économiser pour eux et nous sommes d'accord avec la hausse de la limite des contributions au REER, parce qu'il nous semble que les Canadiens devront de plus en plus compter sur eux-mêmes pour se constituer un revenu de pension. Ils ne pourront plus compter sur le gouvernement, surtout sur le Régime de pensions du Canada, qui a connu des pertes assez considérables au cours de la dernière année en raison de mauvais investissements. Et nous croyons que les problèmes du régime ne sont pas terminés, en partie parce que l'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Énard, n'a pas voulu écouter l'actuaire en chef du Régime de pensions du Canada quand il a dit que le taux de croissance de 9,9 p. 100 atteint au cours des dernières années n'était pas suffisant, et que le régime ne serait pas viable à long terme. Si le taux de naissance au Canada continue de baisser et si rien ne change, il ne restera plus éventuellement qu'un tout petit nombre de personnes actives pour faire fonctionner le système.

Nous sommes d'accord avec bon nombre des mesures proposées, mais il s'agit dans bien des cas de demi-mesures, comme celle se rapportant à l'impôt sur le capital, qui ne va pas assez loin. Nous n'y voyons aucun allègement fiscal pour les contribuables. Le Canada tire de l'arrière encore une fois sur les États-Unis au chapitre du taux d'imposition des sociétés, puisque le Congrès est en voie d'adopter un projet fiscal de 600 milliards de dollars.

Notre productivité et notre aptitude à soutenir la concurrence en prendront un sérieux coup encore une fois et, avec la hausse de notre dollar, je m'attends à ce que le résultat de nos mauvaises décisions nous retombe dessus assez rapidement parce que le gouvernement n'a pas réduit les impôts pour équilibrer la hausse du dollar. Voilà un problème qui continuera de nous hanter dans l'avenir.

● (1255)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais parler des amendements qui ont été proposés à la Chambre aujourd'hui.

Il y a tout d'abord la motion n° 13. Cet amendement est proposé à la suite d'une décision récente rendue par un tribunal, décision qui a des répercussions sur des conseils scolaires et qui va à l'encontre de l'objectif bien compris depuis longtemps des dispositions législatives sur la TPS. La décision du tribunal va aussi à l'encontre de la façon dont les conseils scolaires se sont conformés aux dispositions législatives sur la TPS depuis 1991.

Initiatives ministérielles

La décision du gouvernement d'appliquer l'amendement rétroactivement tient compte des critères établis par le gouvernement pour modifier la législation fiscale de manière rétroactive. Ces critères sont énoncés dans un rapport que le Comité des comptes publics a présenté en 1995, après avoir déclaré qu'il était non seulement opportun, mais parfois impératif de recourir à la rétroactivité dans certaines circonstances.

L'annonce que le gouvernement a faite en décembre 2001 établissait clairement que l'amendement s'appliquerait à toutes les administrations scolaires, sauf à celles qui avaient obtenu un jugement d'un tribunal avant décembre 2001. Cela respecte la pratique du gouvernement fédéral, celui-ci évitant de casser une décision rendue par un tribunal, dans un cas particulier, avant l'annonce des modifications apportées à la législation fiscale.

Ceux qui ont intenté des poursuites devant les tribunaux après l'annonce des modifications étaient parfaitement au courant des dispositions législatives rétroactives qui allaient être proposées au Parlement. Ils ont décidé d'aller de l'avant malgré cela.

Un amendement qui avait passablement le même effet et qui avait été présenté par le Bloc québécois a été rejeté par le comité permanent.

Les motions n^{os} 14 et 15 présentées à l'étape du rapport proposent de supprimer les articles 74 et 75.

Je signale que la motion n^o 14 supprimerait l'article 74 du projet de loi. L'article 74 prévoit qu'un médecin ou un ergothérapeute peut attester l'incapacité d'un particulier de s'alimenter ou de s'habiller, cela afin d'établir son admissibilité à un crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Par contre, la loi actuelle prévoit qu'un médecin ou un ergothérapeute peut attester l'incapacité d'un particulier de s'alimenter et de s'habiller.

En l'absence du projet de loi, il y a donc dans la loi une ambiguïté qui peut être préjudiciable aux Canadiens handicapés. Pour avoir droit au crédit d'impôt, faut-il avoir une incapacité pour ce qui est de s'alimenter et de s'habiller, ou est-ce qu'une ou l'autre de ces incapacités suffit à donner droit au crédit?

Le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées a recommandé de corriger cette ambiguïté.

Par conséquent, l'article 74 clarifie le fait qu'un particulier n'a pas à souffrir d'une incapacité l'empêchant de s'alimenter et de s'habiller pour avoir droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées; l'une ou l'autre des incapacités suffira à lui donner droit au crédit.

On ne saurait appuyer la motion n^o 14, car elle rétablirait l'ambiguïté au détriment des Canadiens handicapés.

La motion n^o 15 vise à supprimer l'article 75 du projet de loi, article qui précise les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

En mars 2002, la Division d'appel de la Cour fédérale a rendu une décision qu'on a interprétée comme étendant l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées aux personnes qui, à cause d'une allergie alimentaire ou d'un autre problème similaire, doivent passer un temps fou à acheter et à préparer une nourriture convenable.

Le Nouveau Parti démocratique comprendra certes qu'une telle extension de l'admissibilité va bien au-delà de l'intention du crédit d'impôt pour personnes handicapées et risque de hausser considérablement le coût fiscal.

Par suite des consultations sur les avant-projets de modification visant à clarifier les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées qui ont été publiés le 30 août 2002, le budget de 2003 proposait de reformuler les modifications proposées de façon à préciser que le fait de «s'alimenter» ne comprend pas les activités qui consistent à identifier, à rechercher, à acheter ou à se procurer autrement des aliments, ni l'activité qui consiste à préparer des aliments, dans la mesure où le temps associé à cette activité n'y aurait pas été consacré en l'absence d'une restriction ou d'un régime alimentaire

C'est là un aspect important du projet de loi. Il signifie que les personnes qui ont beaucoup de mal à préparer un repas pour des raisons autres qu'une restriction alimentaire, telle une arthrite grave par exemple, continueront d'avoir droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

L'article 75 précise aussi que le fait de s'habiller ne comprend pas les activités qui consistent à identifier, à rechercher, à acheter ou à se procurer autrement des vêtements.

• (1300)

Il faut également noter que les amendements ont été élaborés uniquement après la tenue de consultations auprès des groupes visés, de sorte qu'ils en tiennent compte.

En outre, le budget 2003 proposé, et ce projet de loi, étend le crédit d'impôt pour frais médicaux au coût différentiel des aliments sans gluten pour les personnes atteintes de la maladie caeliaque et qui doivent suivre un régime sans gluten. En fait, nous élargissons l'admissibilité à ce crédit d'impôt, nous ne la restreignons pas comme certains députés pourraient le prétendre.

La motion n^o 15 propose des amendements qui annuleraient l'effet du projet de loi en étendant explicitement l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées aux activités qu'on cherche à exclure. La motion dépasse nettement le but visé par le crédit d'impôt pour personnes handicapées et de ce fait pourrait en faire augmenter considérablement le coût. Par conséquent, le gouvernement n'appuiera pas la motion n^o 15.

La motion n^o 17 propose d'amender les dispositions du projet de loi C-28 sur l'épargne-retraite. Dans cet ordre d'idée, l'article 84 du projet de loi C-28, dans le présent cas, modifie la définition du «plafond des cotisations déterminées» et fait passer le plafond, fixé à 15 500 \$ pour 2003, à 16 500 \$ pour 2004 et à 18 000 \$ pour 2005 et pour les années d'imposition subséquentes.

L'établissement de plafonds appropriés en matière d'aide fiscale à l'épargne-retraite notamment à l'égard des régimes de pension agréés, des régimes enregistrés d'épargne-retraite et des régimes de participation différée aux bénéfices constitue un incitatif de taille pour amener les Canadiens à épargner en vue de la retraite, pour alléger le fardeau fiscal sur les économies et pour aider les employeurs à attirer et à retenir le personnel essentiel.

Les motions proposées n'auraient pas pour seul effet d'éliminer ces améliorations au régime d'aide fiscale à l'épargne-retraite, elles annuleraient aussi les augmentations prévues pour l'an prochain, en vertu de la présente Loi de l'impôt sur le revenu, auxquelles les Canadiens s'attendent. De toute évidence, nous ne sommes pas d'accord avec cela.

Les motions n^{os} 18 et 19 traitent de l'impôt fédéral sur le capital et sont essentiellement apparentées. Je parlerai donc de ces deux motions.

Initiatives ministérielles

Contrairement à l'impôt sur le revenu, que les sociétés doivent verser lorsqu'elles génèrent des revenus imposables, l'impôt sur le capital doit être payé même lorsqu'une société n'a pas réalisé de profits. L'impôt sur le capital a déjà été qualifié d'obstacle majeur à l'investissement au Canada.

L'impôt fédéral sur le capital a été créé en 1989, à titre de Partie 1.3 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cet impôt est prélevé annuellement à un taux de 0,225 p. 100 sur tout capital imposable d'une société utilisé au Canada au cours d'une année et excédant son abattement de capital de 10 millions de dollars. On décrit généralement le capital imposable d'une société comme le total de l'avoir des actionnaires, des excédents et réserves et des prêts et avances consentis à la société, moins certains types d'investissements effectués dans d'autres sociétés. La surtaxe fédérale sur le revenu d'une société, soit 1,12 p. 100 du revenu imposable, est déductible de la somme due au titre de l'impôt sur le capital d'une société.

Pour favoriser les investissements, le budget de 2003 avait proposé d'éliminer cet impôt fédéral sur le capital au cours des prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les articles 85 et 86 du projet de loi assureraient la mise en oeuvre de cette proposition en haussant le seuil d'application de l'impôt fédéral sur le capital, qui passerait de 10 à 50 millions de dollars pour les exercices subséquents à 2003, et en réduisant le taux d'imposition durant la période de 2004 à 2010.

En vertu du projet de loi, l'impôt fédéral sur le capital sera éliminé pour quelque 5 000 moyennes entreprises en 2004. Il sera progressivement réduit au cours des sept prochaines années et entièrement éliminé d'ici l'an 2010.

Si elles sont adoptées, les motions n^{os} 18 et 19 aboliront ces avantages et il est clair que le gouvernement ne peut pas les appuyer.

Je prie les députés de rejeter ces amendements, lesquels ont été rejetés au comité, car ils ne reflètent pas la réalité du budget très progressiste à plusieurs égards, notamment l'impôt sur le capital et le crédit d'impôt pour personnes handicapées, qui amélioreront la vie de nombreux citoyens Canadiens. Je soutiens qu'il faut passer à l'action.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, chaque fois que nous parlons d'impôts, d'exemptions et d'autres prélèvements qui frappent les contribuables, le gouvernement devrait être cohérent et traiter les gens de façon équitable. L'équité doit prévaloir. S'il n'y a pas d'équité, le gouvernement ne dure pas très longtemps alors.

Je sais en tant qu'ancien arbitre de hockey qu'une personne essaie toujours d'être équitable. Elle n'est peut-être pas perçue comme telle, mais elle essaie. Si on juge qu'une personne n'est pas équitable, sa carrière alors ne sera pas très longue.

Chaque fois que le gouvernement parle d'impôts et d'exemptions, il devrait être équitable. Si nous examinons certains des problèmes reliés à notre fiscalité, nous verrons qu'il y a eu des changements très importants dans la façon dont certaines choses fonctionnent au Canada. Ainsi, à une époque, la plupart des autobus scolaires appartenaient au conseil scolaire qui les exploitait, les contrôlait, en assurait la réparation et le reste. Cela a beaucoup changé. Dans la majeure partie des cas, le service de transport scolaire et les autres services sont octroyés à contrat à une entreprise. Ainsi, nous devons examiner cela, car c'est ce qui se passe dans toutes les régions du pays.

Je suis absolument sidéré par le changement que le gouvernement veut apporter au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je ne

peux croire un seul instant qu'avec les énormes problèmes qui se sont produits l'année dernière, lorsque le ministère du Développement des ressources humaines a émis les formulaires demandant aux intéressés de prouver leur invalidité, le gouvernement va venir nous dire que pour qu'une personne soit admissible, elle doit être en mesure de se nourrir et de s'habiller elle-même.

J'ai une belle-soeur qui vit dans un foyer pour personnes âgées et elle serait certes admissible. Cependant, il y en a beaucoup dans ce foyer qui peuvent se lever et après de nombreuses heures, s'habiller eux-mêmes, mais ils ne peuvent jamais s'asseoir et se nourrir tout seuls ou l'inverse. Pourquoi ces gens ne devraient-ils pas être admissibles? Je pense que c'est une chose terrible.

Examinons la question de l'équité. Le gouvernement a donné récemment à la ville de Toronto quelques millions de dollars pour compenser les pertes causées par la récente épidémie de SRAS. Espérons que cela ne se produira pas, mais si le mois prochain la même chose arrive dans une autre ville et si le gouvernement choisit de ne pas verser d'argent dans ce cas-là, la population ne considérera pas que c'est équitable.

Je sais que lorsque je verse mon impôt sur le revenu et remplis ma déclaration, j'ai des raisons de croire que les gens ayant le même revenu, les mêmes dépenses et les mêmes déductions vont payer le même montant d'impôts que moi.

Cependant, dans le cas que j'ai soulevé récemment à la Chambre au sujet de la vérification comptable d'une ligue de hockey junior, il est évident qu'il n'y avait pas d'équité. C'était si évident que même le gouvernement en avait honte. Lorsque se présentent des cas d'iniquité fiscale, ce que l'on fait généralement, c'est que l'on écoute ce que l'intéressé a à dire. Le gouvernement ne l'a pas fait. Dans l'intérêt du sport amateur au Canada, j'implore le gouvernement de réexaminer la question.

Les députés seront peut-être intéressés par le cas d'un immigrant qui est au Canada depuis un certain temps et qui est venu à mon bureau. De quoi se plaignait cette personne? Elle se plaignait des 36 000 immigrants illégaux au Canada. Ayant dû se soumettre à des évaluations comptables, faire appel à des avocats et à toute l'aide nécessaire pour entrer au Canada, cette personne se plaignait du fait que le gouvernement avait laissé entrer 36 000 immigrants illégaux au Canada.

● (1305)

C'est une question d'équité et j'estime, compte tenu de toutes les personnes âgées qui viennent à mon bureau, que nous ne devrions pas limiter les REER, jamais de la vie. Laissons-les économiser parce que les coûts et les impôts ne cessent d'augmenter et que leurs épargnes ne suffisent pas. Si ces personnes travaillent, elles devraient pouvoir cotiser davantage à leur REER. Cela aiderait aussi le gouvernement. Si elles peuvent économiser davantage maintenant, il est fort probable qu'elles seront moins tributaires du gouvernement plus tard. Examinons la question de l'équité.

Deux choses me dérangent vraiment. La première concerne le crédit pour personne handicapée. Ce crédit est nettement insuffisant pour les milliers de personnes handicapées. J'espère que le gouvernement changera d'idée quant à l'admissibilité au crédit et au montant pour personne handicapée. Étudions la question et écoutons les intéressés et les associations représentant les personnes handicapées dans tout le Canada. Si le gouvernement faisait preuve d'équité, la situation pourrait changer du jour au lendemain. J'implore le gouvernement d'examiner la question parce que c'est tout à fait injuste maintenant.

Initiatives ministérielles

Si un concessionnaire de voitures pouvait vendre des voitures sans prélever la TPS, il serait rapidement acculé à la faillite. Soyons justes envers les personnes handicapées. Veillons à ce qu'elles aient suffisamment de revenus pour profiter de la vie. J'estime que les plans du gouvernement relativement aux personnes handicapées dans cette loi sont complètement injustes.

• (1310)

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je suis le débat depuis son ouverture vers midi et j'ai écouté la présentation de mon collègue libéral. Fidèles à leur habitude, les libéraux rejettent du revers de la main toutes les dispositions pouvant avantager les gens ordinaires.

J'en ai pour preuve toute l'histoire des taxes et de la TPS dans les commissions scolaires. Ma collègue a proposé un excellent amendement. Qui payera pour cela? Ainsi, on se dirige vers une rétroactivité. Non seulement on dit aux commissions scolaires du Québec et d'ailleurs au Canada: «Vous allez payer votre TPS, mais de plus, vous allez nous rembourser ce que vous n'avez pas payé depuis les dernières années.» C'est le type de mesure rétroactive qui est aussi de la totale arrogance émanant des libéraux. Ce sont des mesures rétroactives qui font qu'on va piger dans les poches des gens en disant: «On vous l'a permis pendant des années, mais maintenant non seulement on ne vous le permet plus, mais vous allez nous donner pour compenser pour les années passées.»

Cela est en ligne directe avec la philosophie budgétaire libérale qui est devant nous depuis 1993. Il y a quelqu'un qui se cache; je parle du député de LaSalle—Émard. Tout le monde dit que c'est le premier ministre. Et la philosophie du premier ministre depuis 1993, c'est d'oublier les gens ordinaires. À mon avis, le premier ministre et le député de LaSalle—Émard, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. En outre, le député de LaSalle—Émard peut aussi compter sur nous quand il sera chef du Parti libéral: on lui mettra sous le nez toute cette arrogance et tout ce déni d'équité envers les gens ordinaires.

Les commissions scolaires constituent un exemple. L'autre exemple concerne le crédit d'impôt pour handicapés. On a des gens handicapés depuis longtemps. On reconnaît qu'ils ont droit à un crédit d'impôt et du jour au lendemain, que fait-on au Parti libéral? On part à la chasse aux personnes handicapées, des gens qui vivent dans la pauvreté, qui ont besoin de ce crédit et qui se font soudainement dire: «Vous ne l'aurez plus.»

Une de nos collègues du NPD a proposé un amendement ici pour aider ces gens. Encore une fois, le Parti libéral rejette cela du revers de la main. Au lieu de rejeter cela, qu'attend ledit parti pour partir à la chasse aux pétrolières? Celles-ci sont en train d'engranger des milliards de dollars de profits. Il n'y a pas de connivence ni de collusion entre les pétrolières. Elles augmentent toutes le prix de l'essence à la pompe aux quatre coins de rues en même temps, mais il n'y en a pas, de collusion.

Et le ministre se réfugie derrière le fait que de gérer le prix de l'essence à la pompe relève de la compétence du Québec. Nous, on lui dit qu'il est en charge du Bureau de la concurrence, qu'il doit donner des dents aux pouvoirs du commissaire à la concurrence et qu'il a la possibilité de déclarer une enquête publique pour qu'on puisse examiner tous les tenants et aboutissants de cela.

Non, le gouvernement aime mieux faire la chasse aux personnes handicapées que de régler la question des pétrolières. Pourquoi? Probablement pour des questions de taxe. Le gouvernement ne cesse d'engranger des surplus. Qu'est-ce que cela veut dire: engranger des surplus? Cela veut dire qu'on retire trop d'argent pour les services

qu'on donne, et au lieu de dire aux gens: «On va baisser les taux», on leur dit plutôt: «Amenez l'argent et on va régler notre dette avec cela.»

Peut-être que c'est important de régler la dette. Je ne le nie pas. Cependant, quand on dit que tous les surplus qui sont sous-estimés en début de budget servent uniquement à réduire la dette, il y a un problème. Il faut que les gens en aient pour leur argent. Ce qui arrive, c'est que les services actuels n'ont pas changé, mais les gens paient plus cher, parce qu'il y a des surplus. Au lieu d'aider les gens ordinaires, on se tait.

Chez les pétrolières, il y a une taxe d'accise; il y a la TPS; il y a beaucoup de taxes. Alors, plus le prix de l'essence augmente, plus les revenus du gouvernement augmentent. Qu'est-ce que cela occasionne? Des revenus supplémentaires probablement l'an prochain, et à quoi serviront ces revenus? À régler la dette.

Depuis le début, soit depuis 1993, la philosophie budgétaire libérale n'a pas changé. C'est le député de LaSalle—Émard qui est responsable de toute la philosophie budgétaire du gouvernement fédéral libéral. On peut donner beaucoup d'exemples. La caisse de l'assurance-emploi, qu'est-ce que cela donne aux gens? Avant, sept personnes sur dix perdant leur emploi se faisaient dire: «Vous aurez droit aux prestations.» Maintenant, cela touche à peine quatre personnes sur dix.

Les surplus de cette caisse augmentent encore de quatre à cinq milliards de dollars par année. On a atteint un total de 44 milliards de dollars en neuf ou dix ans. Que fait-on avec cet argent? Encore une fois, on règle la dette. Quant à ceux qui sont aux prises avec des problèmes, comme les pêcheurs de la Gaspésie ou les travailleurs du bois d'oeuvre, il n'y a pas de projets spéciaux pour eux. «On est désolés; contentez-vous de payer vos cotisations d'assurance-emploi, et quand vous en aurez besoin, on vous répondra: “Non.”» Quant au montant qu'on obtiendra de cela, on l'utilisera au remboursement de la dette.

• (1315)

Ce n'est plus une prestation d'assurances, c'est devenu une taxe déguisée. C'est ce qu'est aujourd'hui la caisse de l'assurance-emploi. Beaucoup de gens sont en train de s'attaquer à cela même légalement.

Le Supplément de revenu garanti est un autre exemple de la philosophie libérale. Il y a 68 000 personnes au Québec et 1 000 dans mon comté de Saint-Jean qui y sont admissibles. Les dernières statistiques qu'on a démontrent qu'il y a seulement 20 p. 100 de ces gens qu'on a réussi à retracer. Ils auraient droit à un supplément de revenu garanti, mais personne au gouvernement fédéral ne se charge de leur dire.

Donc, il y en aurait encore 800 dans le comté de Saint-Jean qui auraient besoin de ces 2 000 ou 3 000 \$ supplémentaires par année. Cela créerait quand même des retombées économiques. Ce ne sont pas des gens qui vont prendre cet argent et le mettre à la banque. Ils vont aller au restaurant, au cinéma et se divertir un peu plus que ce qu'ils peuvent se permettre actuellement.

On voit que la philosophie libérale n'est pas en faveur de ces gens. On parlait des crédits d'impôt pour les handicapés et j'en ai parlé tantôt. Les transferts aux provinces, c'est la même chose. Les provinces sont aux prises avec d'énormes problèmes en santé et en éducation parce que ce gouvernement a continuellement réduit sa participation. Il se contente de dire: «On garde les taxes et les impôts à Ottawa, mais on vous en donne de moins en moins.»

Initiatives ministérielles

Dans le domaine de la santé, c'est l'exemple typique. Ils ont déjà payé jusqu'à 50¢ pour chaque dollar dépensé dans le domaine de la santé au Québec. Aujourd'hui, c'est 14¢. Ces gens ne font plus leur part. En plus, les 14¢ qu'ils donnent, c'est à la condition qu'on se conforme à toutes sortes de mesures qu'on appelle souvent les modalités pancanadiennes. Si tu ne remplis pas telles conditions, ils vont déduire un montant d'argent donné. C'est de l'argent conditionnel et c'est de l'argent qui, de plus en plus, diminue avec les années.

Sur la question du déséquilibre fiscal, j'espère que notre nouveau ministre libéral à Québec, M. Séguin, va en parler. Il a présidé une commission au Québec qui disait qu'on perdait 50 millions de dollars par semaine. C'est 2,5 milliards de dollars par année. Ce n'est quand même pas rien. J'espère que le gouvernement du Québec dira au gouvernement fédéral, qui est également libéral: «J'ai participé aux travaux d'une commission et on constate qu'on perd 50 millions de dollars par semaine. Y a-t-il moyen de rééquilibrer cela?»

On comprend qu'il y a eu aussi une gestion déficiente puisque même quand le gouvernement s'occupe des affaires qui relèvent de sa propre juridiction, il a de la difficulté.

Je donne un exemple. Quelqu'un me dirait: «Moi, je vais gérer ta maison. Ça va te coûter deux dollars par année.» À la fin de l'année, cet individu qui gère ma maison pour moi me présente un compte de 1 000 \$. C'est ce qui s'est passé avec la gestion du programme des armes à feu. Un programme qui devait coûter deux millions de dollars par année en coûte un milliard de dollars aujourd'hui. C'est la même proportion que je viens de donner. Cela devait coûter deux dollars, mais en a coûté 1 000 \$. Imaginez la situation.

Je comprends que le gouvernement a de la difficulté à gérer sa propre maison. En plus de cela, il veut gérer celle des autres avec cette philosophie d'en donner le moins possible aux contribuables et à la classe moyenne. Les gens de la classe moyenne doivent payer. Quand c'est le temps d'avoir un service, ils ne l'ont pas.

Je veux conclure en disant que forcément, pour le budget qui est devant nous, c'est certain que c'est inacceptable. C'est certain qu'on essaie aussi de faire en sorte d'atténuer la portée négative sur la classe moyenne avec des amendements comme ceux qu'on a présentés pour aider les gens des commissions scolaires à continuer de donner les services et pour aider les gens handicapés à continuer d'avoir un crédit d'impôt.

Encore une fois, j'ai l'impression que nous nous inscrivons dans une philosophie de compassion où on comprend les gens. On comprend qu'ils sont surtaxés et qu'il faut les aider. On comprend que le gouvernement qui a le plus d'argent devrait faire plus d'efforts pour aider ces gens parce qu'il encaisse leurs impôts et leurs taxes et ne les leur redonne pas.

Cela fait longtemps que le mouvement souverainiste au Québec a compris cela. C'est tout à fait dommage que cette philosophie libérale continue, année après année, depuis 1993. De 1993 jusqu'à 2002, c'était l'ex-ministre des Finances, l'actuel député de LaSalle—Énard, qui était là. C'est lui qui a imprimé cette tangente à ce gouvernement. On se réserve le droit de lui mettre ses responsabilités devant la figure quand viendra le temps de faire une campagne électorale.

• (1320)

J'espère que les Canadiens et les Québécois vont se rappeler de tous ces budgets qu'ils ont payés et du fait que très peu leur est revenu.

Je conclus en disant que dans le contexte actuel, avec les amendements qui risquent d'être rejetés les uns après les autres, il est bien évident que le Bloc québécois ne pourra pas soutenir le projet d'adoption d'un budget qui est, à notre point de vue, rétrograde et qui manque de reconnaissance à l'égard des gens qui payent des taxes et des impôts.

[Traduction]

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur la Loi d'exécution du budget.

La préparation d'un budget est une affaire complexe, bien entendu, et nous établissons des liens avec la façon dont nous préparons nos propres budgets personnels ou familiaux. Lorsque je faisais partie d'une administration municipale, nous suivions toute une démarche pour décrire le contenu du budget et ce qui serait attendu des contribuables.

Nous commençons par un plan à long terme de cinq ou dix ans. À l'époque, nous savions dans quelle position nous voulions que la municipalité se trouve à la fin du plan. Nous établissons les budgets et les priorités en conséquence. Un plan à long terme était élaboré par des membres de la collectivité avec les conseillers municipaux et les maires. Il expliquait ce qu'on attendait de la collectivité et fixait les priorités des années à venir. Cet échange nous semblait essentiel pour savoir exactement quelles seraient nos priorités, ce que les contribuables jugeaient raisonnable en matière d'augmentation de l'impôt et sur l'utilisation qu'ils souhaitaient faire des recettes fiscales.

Je ne vois rien de tout cela dans le budget qui a été préparé ici. On dirait qu'il a été tracé à grands traits et qu'il vise à calmer bien des gens, mais, en fin de compte, il ne satisfait personne, puisque personne n'a obtenu ce qu'il jugeait nécessaire. Dans ce processus budgétaire, il n'y a eu aucune stratégie à long terme, aucun plan à long terme, aucune définition de la situation du Canada dans le monde. À mes yeux, cela est pourtant nécessaire pour situer le Canada et ses citoyens face au monde et nous orienter vers nos objectifs.

Nous parcourons le Canada avec le Comité des finances. Nous recueillons le point de vue de beaucoup d'organisations, de groupes et de particuliers. Il faut que, avant le budget, il y ait débat, présentation d'opinions, de façon à établir ce que les Canadiens attendent du gouvernement et l'orientation qu'ils souhaitent pour le gouvernement ou le pays dans les années à venir. Toutefois, je crains que le budget n'ait complètement manqué le coche.

Un sujet qui est revenu constamment un peu partout au Canada est celui de l'impôt sur le capital. À bien considérer cet impôt, il s'agit d'un des plus régressifs. Il équivaut presque à un impôt foncier sur les municipalités.

Un vieil ami originaire de la ville où j'étais maire est venu me voir et m'a dit que lorsqu'il a construit sa clôture, il y a 20 ans, c'était considéré comme une amélioration et ses impôts ont été augmentés. Vingt ans plus tard, la clôture était dans un état tellement piteux qu'il a fallu l'enlever, mais lorsqu'il l'a fait enlever, ses impôts ont encore augmenté parce qu'ainsi sa propriété était améliorée. Je ne suis pas sûr que c'était le cas, mais c'est le motif invoqué. Quoi que fassent les gens, ils semblent toujours être imposés plus.

Initiatives ministérielles

C'est la même chose avec l'impôt sur le capital. Si notre entreprise réussit et nous pouvons faire un peu d'argent au bout de l'année, grâce à notre dur labeur, à nos efforts et aux risques que nous prenons, le gouvernement nous récompense par des impôts. Il prend aux entreprises l'argent qui autrement aurait pu être réinvesti pour accroître l'entreprise et créer d'autres activités qui nécessiteraient plus de personnel. C'est l'un des impôts les plus régressifs que nous ayons au pays et nous devons vite l'éliminer. L'argent qui est au Canada et que gagnent les Canadiens devrait être laissé dans les poches des Canadiens pour qu'ils puissent en faire ce qu'il convient de faire. Cela créerait toute une nouvelle spirale économique qui, à son tour, favoriserait l'emploi et l'investissement et mettrait notre pays sur la voie de l'épanouissement et du progrès.

J'aimerais aussi parler des cotisations excessives à l'assurance-emploi. C'est un problème réel. Pour la caisse de l'assurance-emploi, on a pris aux Canadiens et à leurs employeurs qui travaillent très dur beaucoup plus d'argent qu'il n'en fallait. Les réductions minimales que nous avons eues dans ce budget et ceux qui l'ont précédé n'ont aucun rapport avec les importantes réductions qui aideraient les employeurs et les employés à joindre les deux bouts. Les milliards de dollars que les cotisations excessives à la caisse de l'assurance-emploi ont retirés à l'économie constituent une mesure contre-productive et il aurait fallu faire quelque chose d'important à ce sujet dans le budget, et cela n'a pas été fait. Un régime fiscal est censé être créé pour aider un pays à s'épanouir selon les vœux de ses citoyens et à atteindre les objectifs qu'il devrait atteindre.

• (1325)

Je me souviens du débat sur la TPS. De nombreux députés d'un bout à l'autre du pays ayant appuyé le projet de loi sur la TPS ont perdu leur emploi par la suite. Les Canadiens ont dit qu'ils ne voulaient pas de la TPS. On leur a fait croire que l'argent servirait à effacer la dette. Ce n'est pas ce qui est arrivé. Une fois la TPS en place, le gouvernement d'alors et les gouvernements qui l'ont succédé s'y sont attachés. Maintenant, chaque point de pourcentage de la TPS produit quelque 4,5 milliards de dollars, beaucoup plus que ce qui avait été prévu à l'origine.

Selon le gouvernement, c'est parce que nous sommes en période de prospérité économique. Rien n'empêche, c'est une taxe sur à peu près tout ce que nous faisons. C'est la taxe la plus détestée jamais imposée au Canada. Elle est détestée parce que les Canadiens se sentent trahis en quelque sorte qu'elle leur ait été présentée comme un moyen de réduire la dette. J'ai fait un peu de recherche parce que les gens voulaient savoir où il avait été mentionné dans le débat qu'elle servirait à réduire la dette. Les mots ont été soigneusement choisis, car nulle part a-t-on dit qu'elle servirait à réduire la dette. On a indiqué ou laissé entendre que ce pourrait être une possibilité.

Depuis quelques années, en raison des pressions exercées par l'opposition, l'Alliance canadienne et le Parti réformiste avant nous, le gouvernement a mis de l'ordre dans ses dossiers et a équilibré le budget. Notre taux d'endettement n'a pas augmenté. Le remboursement de la dette n'est pas prioritaire pour le gouvernement alors qu'il doit l'être puisque la dette demeure un fardeau énorme que devront assumer nos enfants et nos petits-enfants. Entre 20 et 25c. de chaque dollar d'impôt sont consacrés au service de la dette. Quant au principal, n'y pensez même pas.

La TPS est l'un des domaines sur lesquels nous pourrions sérieusement nous pencher. Si nous voulons vraiment nous débarrasser un jour de la taxe la plus détestée au Canada, il faudrait commencer quelque part. Nous devons nous pencher sans délai sur la nécessité de réduire la taxe ou d'examiner la façon dont elle est appliquée.

Tout le principe du recours au système fiscal pour partager la richesse au Canada est justifiable, mais les Canadiens de toutes les régions et provinces doivent pouvoir être certains que l'argent qu'ils versent dans le cadre du régime fiscal est géré de façon appropriée. S'ils sont d'avis que cet argent est dépensé inutilement, ils sont alors très peu enclins à faire leur part. L'un des principaux exemples à ce niveau est celui du registre des armes à feu. Il a déjà coûté un milliard de dollars et les coûts ne cessent de grimper. Le gouvernement n'a donné aucune indication du temps qui serait nécessaire avant que le registre soit au point, ni des coûts totaux qui seraient engagés. Nous avons posé ces deux questions à bon nombre de reprises à la Chambre sans jamais recevoir de réponse.

Pour obtenir notre appui, le budget et les amendements dont nous parlons aujourd'hui doivent permettre de façonner l'avenir. Le budget doit placer le Canada sur une voie qui lui permettra de se rendre là où les Canadiens veulent qu'il se trouve. Je ne crois pas que le budget actuel le permette. Je ne crois pas que nous ayons consacré suffisamment de temps et d'efforts aux priorités. La défense et la sécurité du Canada sont des questions très importantes à l'heure actuelle et on n'a pas prévu suffisamment de ressources pour financer ces secteurs dans le budget. Il faut se pencher sur la question. Tous les programmes doivent être revus régulièrement pour s'assurer qu'ils sont toujours viables et que les fonds publics qui y sont consacrés sont utilisés à bon escient. Si nous revoyions ces programmes sur une base régulière, nous obtiendrions un bien meilleur système en fin de compte.

Je termine en précisant que nous n'appuierons pas les amendements qui sont proposés aujourd'hui.

• (1330)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui dans le débat. Je félicite ma collègue de Dartmouth, qui est un ardent défenseur des personnes handicapées et des membres de leur famille. Les députés de ce côté-ci de la Chambre et en particulier ceux du Nouveau Parti démocratique ont dit à maintes reprises que si le gouvernement écoutait celle-ci, les groupes qu'elle représente et les nombreux autres groupes d'optique commune, nous ferions un immense pas en faisant participer une fois pour toute les personnes handicapées à un débat logique et compréhensible portant sur leurs préoccupations et leurs besoins. Les personnes handicapées ne demandent pas la lune, mais elles veulent être traitées également. Que pourrait-il y avoir de mieux que de veiller à ce que ces personnes et les membres de leur famille, ou même les connaissances une personne handicapée, soient traités comme des citoyens à part entière du pays et à ce qu'ils bénéficient d'un coup de pouce plutôt que de la charité?

Un des gestes les plus scandaleux posé par le gouvernement a été de modifier le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Nous allons aborder cette question à l'occasion des élections et dire à tous les électeurs au Canada ce que le gouvernement a fait. À titre d'exemple, une personne ayant perdu une jambe doit prouver qu'elle est toujours handicapée. Ces personnes doivent parcourir une distance de 50 mètres sur une surface plane à l'aide d'un dispositif dans une période de temps définie. Si elles y parviennent dans le temps requis, elles ne sont plus considérées comme étant handicapées. Cela s'applique même à la personne de 85 ans qui est aveugle et qui doit utiliser une marchette. Cela importe peu au gouvernement.

Initiatives ministérielles

Le comité multipartite qui s'occupe de la question des personnes handicapées a fait des recommandations. Chacun des députés de ce comité a convenu que l'attitude du gouvernement dans ce dossier est répréhensible. Le gouvernement ne s'est pas préoccupé de ce que pensaient ses propres députés d'arrière-ban; il a décidé d'agir à sa guise. Les personnes handicapées et les membres de leur famille ont raison d'être très mécontents du gouvernement libéral.

L'Alliance canadienne a vilipendé les députés du NPD pour certaines de nos positions. On pourrait dire que le gouvernement applique à la perfection la logique de *Pretzel Logic*, du titre d'un album de Steely Dan. Le gouvernement a dit que la TPS devait être réduite, et il a parfaitement raison. En tant que parti, c'est ce que nous disons depuis le tout début.

Nous convenons avec les députés de l'Alliance canadienne que la TPS a été instaurée de façon horrible. Elle a énormément nui au Parti progressiste-conservateur et à l'Alliance canadienne, d'ailleurs. C'est un gouvernement conservateur qui a instauré cette taxe détestée, dont le NPD a réclamé le premier une réduction de manière à la rendre équitable pour tous les Canadiens.

Il est étonnant de voir les contorsions auxquelles se livre l'Alliance canadienne au sujet du système de gestion des approvisionnements. Le Parti réformiste était contre le système de gestion des approvisionnements pour nos agriculteurs. Ces derniers sont venus ici et des députés de ce parti ont déclaré ne plus s'opposer à la gestion des approvisionnements. C'est absolument incroyable, mais il faut tout de même bon de voir que ce parti de droite assouplit soudainement certaines de ses positions.

Je tiens à reconnaître que l'Alliance canadienne a bien agi dans certains dossiers. Lorsqu'il siégeait à la Chambre, M. Manning avait soulevé la question de la dette. On devrait lui en être reconnaissants, parce que la dette prenait des proportions alarmantes. La Nouvelle-Écosse et la société Air Canada ont deux choses en commun: elles ont toutes les deux une dette de 12 milliards de dollars. Il faut agir.

Ce budget comporte nombre de problèmes. Le traitement que le gouvernement réserve aux personnes handicapées est tout simplement inacceptable. Aucun député de la Chambre des communes ne saurait tolérer une telle attitude.

Nombre de résidents de ma circonscription m'ont envoyé des lettres, des messages électroniques ou des fax et ont fait des présentations sur cette question. Ma collègue de Halifax, ma collègue de Dartmouth, mon ancien collègue de Halifax-Ouest et mon autre collègue, Peter Mancini, du Cap-Breton, ainsi que Michelle Dockrill et Gordon Earl ont fait des présentations au nom des gens disant que le gouvernement avait tout simplement mal agi.

• (1335)

Où en sommes-nous, des années plus tard? Après que deux modifications eurent été retirées, le gouvernement les a rétablies. Il faut se demander pourquoi, d'autant plus que des députés ministériels lui avaient eux-même déconseillé de le faire. Si le gouvernement n'écoute même pas ses propres députés, comment s'étonner qu'il n'écoute pas les Canadiens ordinaires? C'est ce qu'il faut se demander dans toute cette affaire.

Je siège au Comité des pêches. On sait que nous produisons des rapports unanimes. Neuf députés libéraux ont appuyé des recommandations du Comité des pêches, puis le gouvernement a fait volte-face et a dit qu'il ne nous écouterait pas.

Voici un autre exemple. À St. Mary's River, dans une circonscription que représente ici ma collègue d'en face, soit Sault Ste. Marie, nous avons un magnifique programme qui s'appelle le

Programme de lutte contre la lamproie marine. C'est un programme extraordinaire. Nous ne respectons même pas tout notre mandat au plan financier, mais nous y participons. Le gouvernement a fait volte-face et songe à annuler ce programme. À raison de quelque 6 à 8 millions de dollars par année, ce programme sauverait littéralement le secteur de 4 milliards de dollars de la pêche récréative et commerciale dans les Grands lacs. Le gouvernement mérite des félicitations pour ce programme qui fonctionne très bien et pourtant, il envisage de le supprimer.

Il faut se demander pourquoi le gouvernement ferait cela. Il examine ses programmes ministère par ministère afin de s'assurer que l'argent des impôts est toujours dépensé avec sagesse. Nous ne contestons pas cela. Nous croyons que c'est une excellente chose d'examiner les programmes de temps à autre, car il faut s'assurer que les contribuables en ont vraiment pour leur argent. Toutefois, le programme de Sault Ste. Marie constitue un placement et non une dépense. Des libéraux et d'autres personnes ont demandé au gouvernement non seulement de ne pas supprimer le programme, mais d'en hausser le financement. Le gouvernement ne veut pas s'engager avant d'avoir examiné la chose de plus près. Or, il n'y a rien à examiner.

La députée de Sault Ste. Marie a déjà apporté une lamproie marine à la Chambre, il y a quelques années. C'était extraordinaire. Ce n'est pas la créature la plus charmante au monde. Si l'on ne se décide pas à le contrôler sérieusement, il détruira la pêche récréative et commerciale dans les Grands lacs. On ne peut pas laisser faire cela.

Pour revenir au budget, il ne fait rien pour les gens de l'industrie du transport aérien. Il ne fait rien non plus pour les gens de l'industrie de la construction navale. Il fait très peu pour les hommes et les femmes de nos forces armées. Et, surtout, il met encore les personnes handicapées dans une situation difficile. Nos personnes âgées et nos enfants, certains des membres les plus vulnérables de notre société, sont encore abandonnés par le gouvernement. Le jour où je découvrirai pourquoi, je deviendrai un bien meilleur député, car je ne comprends absolument pas pourquoi le gouvernement libéral est si dur envers les personnes handicapées, les enfants et les personnes âgées.

Les libéraux aiment se vanter de la prestation fiscale pour enfants, mais ce qu'ils ne nous disent pas, c'est qu'ils permettent aux provinces de récupérer cet argent. En réalité, ce n'est pas un grand avantage pour les familles. La prestation fiscale pour enfants est un bon programme, mais, lors de sa mise en oeuvre, on aurait dû dire clairement aux provinces qu'elles ne pouvaient pas toucher à cet argent. Le gouvernement fédéral donne de l'argent d'une main, et les provinces le reprennent de l'autre, et c'est une question qu'il faut régler.

Si la prestation fiscale pour enfants vise à aider les Canadiens, alors c'est ce qu'elle devrait faire. Le gouvernement fédéral devrait dire aux provinces en termes clairs qu'elles ne peuvent absolument pas toucher à cette prestation. Celle-ci aide les personnes à faible revenu, particulièrement les femmes qui ont de jeunes enfants. C'est une bonne idée, mais si on permet aux provinces de récupérer cet argent, il ne servira simplement à rien.

Initiatives ministérielles

• (1340)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour la première fois afin de parler du budget. Je sais qu'il est abondamment question de certains sujets au coeur des discussions actuelles, notamment de la taxe sur la sécurité aérienne. Cette taxe constitue une ponction de 2,2 milliards de dollars. Le gouvernement a fait adopter à toute vapeur le projet de loi à ce sujet, même si, je pense, l'ensemble des Canadiens s'opposaient à cette mesure inopportune. Je crois que les témoins qui ont comparu devant le comité étaient unanimement contre. Comme d'habitude, les libéraux ont décidé d'aller de l'avant et de faire adopter la mesure à toute vapeur.

Je prends un instant pour inviter le dernier intervenant néo-démocrate à prendre le temps de lire la politique du Parti allianciste sur la gestion de l'offre afin qu'il sache bien de quoi il s'agit. La prochaine fois qu'il voudra commenter nos politiques, il devrait savoir de quoi il parle. Ce ne semble pas être le cas.

Dans la discussion sur le budget aujourd'hui, il y a une chose qui vient à l'esprit. Je me souviens d'avoir été responsable de budgets lorsque j'étais directeur d'école et dans l'exercice d'autres fonctions. Certaines sommes nous étaient confiées; nous avions des comptes à rendre et nous devions dépenser les fonds conformément aux priorités du groupe. Il y a un principe que nous respectons toujours: si une dépense n'était pas nécessaire, elle n'était pas nécessaire. Il est regrettable que le gouvernement libéral n'ait pas pu adopter pareille ligne de conduite, car ses dépenses effrénées sont tout simplement phénoménales.

Je n'ai rien contre certaines mesures que les libéraux prennent à l'égard des soins de santé ni contre le fait qu'ils augmentent enfin le financement prévu à cette fin et au titre de l'éducation. Après avoir réduit catégoriquement les ressources qu'ils accordaient aux provinces, ils commencent maintenant à rétablir une partie de celles-ci. C'est tout à fait compréhensible. Les libéraux font toutefois, dans certains domaines, des dépenses qui sont clairement inefficaces et qui ne servent pas les objectifs pour lesquels elles étaient prévues. Pourquoi voulons-nous continuer dans cette voie?

Il existe un tas d'autres problèmes qui ne sont même pas abordés dans le budget et dont on devrait traiter sérieusement. Prenons l'exemple de l'agriculture, la plus grande industrie au Canada. Il n'y a pas que les exploitations agricoles qui sont concernées. Je songe aux entreprises dérivées qui bénéficient de l'activité agricole exercée au Canada. L'industrie est de taille. Pourtant, si nous parcourons ce document budgétaire volumineux, force nous est de constater qu'il ne contient qu'une ou deux phrases seulement sur les difficultés du secteur agricole et sur les dispositions que le gouvernement compte prendre pour y remédier. On n'y donne pas de précisions quant aux politiques qu'il compte mettre en oeuvre pour assurer la pérennité de l'industrie agricole, la première au pays, même s'il y en a bien d'autres qui sont excellentes. Cette industrie se classe au premier rang. Elle est la première en importance. Pourtant, on n'en parle même pas.

Rien n'est prévu dans le budget quant aux dispositions qu'il nous faudra prendre pour faire face aux situations catastrophiques que l'on connaît au pays. Ainsi, le gouvernement ne s'est nullement occupé, à quelque stade que ce soit, de la sécheresse qui frappe les Prairies. Il s'est tout de même engagé, dans une faible mesure, à aider d'autres Canadiens qui déployaient d'énormes efforts pour essayer de venir en aide et d'atténuer les difficultés d'un petit nombre d'agriculteurs dans l'Ouest grâce à l'initiative Foin Ouest. Mais cette initiative a été le fait des Canadiens et non pas du gouvernement du Canada. Quelques députés ont contribué à cette aide, mais par le truchement

des organisations locales qui voulaient faire de l'entraide. Les agriculteurs savent de quoi il retourne quand il s'agit d'entraide et ils savent ce qu'il convient de faire.

Les ministériels n'ont cessé de répéter combien la protection des enfants est importante et que la question est hautement prioritaire à leurs yeux. Certes, il convient de protéger les enfants dans la rue. Que propose le gouvernement comme solution? Un registre des armes à feu qui, d'année en année, s'avère inefficace à protéger nos enfants. Cela n'empêche pas les libéraux de consacrer pratiquement un milliard de dollars, du moins sous peu, à une mauvaise mesure qui ne donne aucun des résultats qu'ils ont promis, à savoir accroître la sécurité dans nos rues, car il n'en est rien.

Je tiens à rappeler aux libéraux que les criminels n'enregistrent pas leurs armes. Et j'ai bien peur qu'on ne parviendra jamais à convaincre les Hells Angels ni quelque autre organisation criminelle que ce soit d'enregistrer leurs armes. Les criminels ne se soucient pas de ce genre de politiques.

• (1345)

Il est cependant une chose que les services de police partout au pays réclament à grands cris pour aider nos enfants. Il s'agit de la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la pornographie juvénile. Une telle mesure nécessiterait évidemment certains investissements, mais vraiment rien de comparable aux sommes dépensées pour l'enregistrement des armes à feu. Si les policiers pouvaient jouir d'une partie seulement de la somme consacrée à ce projet pour mettre en oeuvre une stratégie nationale de lutte contre la pornographie juvénile, nous remarquerions une amélioration de la protection de nos enfants.

À la lumière des constatations faites par les psychiatres, les psychologues et les agents des cas travaillant dans le système carcéral, nous savons que la majorité des personnes emprisonnées pour avoir agressé ou exploité sexuellement des enfants ont été influencées au début par la pornographie juvénile. Or, plutôt que de proposer dans son budget une mesure précise pour protéger nos enfants, telle qu'une stratégie nationale, le gouvernement continue de se fier aux plans du passé qui, année après année, ne réussissent pas à redresser la situation.

La pornographie juvénile est maintenant devenue une industrie multimillionnaire. N'est-il pas pathétique de voir que l'une des principales industries de notre pays, qui fait grassement vivre les fournisseurs, les producteurs et les distributeurs, soit celle de la pornographie juvénile?

Le gouvernement devrait injecter des sommes dans le budget afin d'aider la police à élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pornographie juvénile. Cela contribuerait à améliorer la situation sur la scène internationale aussi, puisque le problème n'est pas uniquement canadien. En mettant tous l'épaulé à la roue, nous obtiendrions des résultats remarquables. Je suis convaincu qu'un effort concerté nous permettrait rapidement de mieux protéger nos enfants.

Plus que des mots, le budget doit produire des mesures concrètes. Il devrait soutenir l'industrie agricole, mais le gouvernement ne sait pas comment s'y prendre. Il appuie la sûreté des enfants mais est incapable de proposer autre chose qu'un registre des armes à feu.

Initiatives ministérielles

Une piètre façon de dépenser l'argent des contribuables est de l'injecter dans toutes sortes de programmes inutiles, pendant que des programmes essentiels sont entièrement négligés. Je n'aime pas voir l'argent de mes impôts utilisés à des choses auxquelles je ne crois pas. Nous devons revenir à une démocratie réelle et efficace, où les gens ont véritablement leur mot à dire sur la façon dont leur argent est dépensé.

Je ne pense pas que les Canadiens aiment voir le gouvernement dépenser leur argent selon son bon plaisir. Je ne crois pas non plus que les Canadiens acceptent que le gouvernement ne leur rende pas compte de la façon dont il dépense cet argent. Le premier ministre répète sans cesse que tout va bien et qu'il faut sourire et être heureux. Ce n'est pas le cas pour de nombreuses familles de ma circonscription, des jeunes familles qui s'efforcent de conserver leur emploi et de joindre les deux bouts. Tout en payant leurs notes d'électricité et de gaz, elles essaient d'élever des enfants. La situation n'est pas rose pour eux. Ces familles supportent un fardeau fiscal excessif et tout à fait insensé.

Il est tout aussi scandaleux de voir que nous empochons tout cet argent et que nous continuons de prélever une taxe sur l'essence. Sauf erreur, cette taxe devait nous aider à équilibrer le budget. Allô, la Terre appelle les libéraux. Le budget est équilibré depuis un bon bout de temps. Quand ont-ils l'intention d'abolir cette taxe? Ont-ils l'intention de continuer de l'imposer indéfiniment? Cette taxe devait servir exclusivement à équilibrer le budget, mais elle est encore là.

Les libéraux aiment-ils l'argent au point de s'en prendre à tout ce qui bouge afin de soutirer le plus d'argent possible des contribuables? Ne peuvent-ils pas, pendant quelque temps du moins, se débarrasser de certaines taxes prélevées dans un but précis? Sommes-nous toujours obligés de subventionner tous ces programmes de restructuration sociale et d'autres programmes qu'ils veulent mettre en place même si les Canadiens n'en veulent pas? Quand les libéraux d'en face se réveilleront-ils et commenceront-ils à écouter les Canadiens?

Les Canadiens veulent réduire la dette. N'est-il pas honteux de voir qu'au bout de dix ans la dette nationale soit plus importante maintenant qu'elle ne l'était lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1993? Il faut absolument réduire la dette. C'est prioritaire.

J'aimerais que les libéraux cessent de perdre leur temps avec la restructuration sociale et autres absurdités et qu'ils fassent preuve de responsabilité en rendant des comptes sur la façon dont ils dépensent l'argent des contribuables.

● (1350)

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le cadre de cet important débat concernant la mise en oeuvre du budget.

D'entrée de jeu, j'aimerais vous dire que tous les efforts que nous faisons ici en cette Chambre me semblent inutiles, puisque nous réalisons que depuis que la course à la chefferie du Parti libéral du Canada a commencé, tout est paralysé. Peu importe les décisions que nous prenons, peu importe les amendements que nous proposons, il y a toujours une consultation malade de l'autre côté de cette Chambre, à savoir si on est dans tel clan ou dans tel autre, et de cette façon, rien ne progresse.

J'en profite pour vous dire que dans les différents comités de la Chambre des communes, il est de plus en plus difficile d'avoir le quorum. Pourquoi? C'est parce qu'on consulte. On consulte soit le député actuel de LaSalle—Émard, soit le premier ministre, soit le

ministre des Finances ou encore la ministre du Patrimoine canadien. Les députés vont et viennent; on part, on revient, plus rien ne fonctionne, si bien que le Parlement est actuellement paralysé, peu importe les efforts qui sont faits. En effet, le député de LaSalle—Émard, qui semble s'en aller directement sur la chaise du premier ministre, a récemment déclaré que peu importe les décisions de cette Chambre, il n'en tiendra pas compte.

Par contre, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier: l'actuel député de LaSalle—Émard a été ministre des Finances de décembre 1993 à juin 2002. Ce même individu pense que la population va effacer les conséquences de ses décisions, et elles sont nombreuses.

L'assurance-emploi a été réformée pour une seule raison, soit de couper les prestations aux chômeurs, mais surtout pour amener de l'argent consolidé afin de baisser le déficit. Cela, c'est une réalisation de l'actuel député de LaSalle—Émard. La deuxième belle réalisation de cet ex-ministre des Finances, ce sont les coupures de transferts aux provinces en éducation et en santé. Nous savons dans quel chaos les différentes provinces, y compris le Québec, ont été placées à partir de ces décisions.

Les nombreuses fondations qui ont été créées, comme la Fondation des bourses du millénaire, la Fondation pour l'innovation, avec son Fonds d'exploitation des infrastructures, sont encore des moyens pris par l'actuel député de LaSalle—Émard pour détourner de l'argent, enlever du pouvoir aux provinces et créer ce que les libéraux font depuis la défaite du référendum, un gouvernement centralisateur, un «Canada moderne» comme ils disent, mais un Canada moderne qui se fait sur le dos des provinces ou des contribuables, sur le dos de la population en général.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, on m'a demandé de prendre la parole concernant la mise en place du budget et j'aimerais bien présenter des amendements, faire des suggestions, mais tout est inutile puisque plus rien ne se passe de l'autre côté de cette Chambre. Dans les comités, on n'avance plus. Encore une fois, je le répète, l'actuel député de LaSalle—Émard a dit: «Peu importe les décisions qui vont se prendre, lorsque je vais entrer en fonction, je vais tout remettre en question.»

Une telle situation ne s'est jamais vue dans ce Parlement depuis des décennies. Il y a déjà eu des courses à la chefferie au Québec et ici au Canada, mais jamais nous ne nous sommes retrouvés dans une telle ambiguïté, dans une situation semblable. Et qui en paie le prix? Ce sont les contribuables, les chômeurs, les chômeuses, les malades qui attendent dans les corridors des hôpitaux. On a là les décisions, avec leurs conséquences, de l'actuel député de LaSalle—Émard.

Ce monsieur voudrait que la population québécoise efface d'un trait tout ce qu'il a fait depuis décembre 1993. Il faut être sérieux. Nous, les députés du Bloc québécois, allons lui rappeler que nous avons hâte qu'il prenne le siège du premier ministre.

● (1355)

On lui parlera notamment de ses compagnies de bateaux. On lui parlera des paradis fiscaux. On lui rappellera aussi qu'il a été le seul ministre des Finances à s'objecter lorsqu'au G-7 on a voulu créer une organisation mettant fin aux paradis fiscaux. Il a fait du lobbying pour que des pays ne signent pas cette entente. On lui posera alors toutes ces questions.

Lorsque l'actuel député de LaSalle—Émard sera premier ministre, ses collègues du G-7, comme le président des États-Unis, celui de la France ou le premier ministre du Japon connaîtront son passé. Sera-t-il crédible pour représenter le gouvernement canadien? Cet homme entretient depuis plusieurs mois des changements, mais il n'y a jamais de faits concrets. Je l'entends dire: «Nous allons changer la façon de faire. Il y aura plus de pouvoirs dévolus aux députés.» J'espère au moins qu'il dira aux députés d'être plus consciencieux, plus professionnels et de participer aux travaux.

En terminant, j'aimerais dire à tous ceux qui nous écoutent actuellement que peu importe ce qui se passe ici en cette Chambre, la crise et la course au leadership du Parti libéral du Canada font que plus personne ne dirige dans ce gouvernement. Les grands perdants, ce sont la population, les contribuables, les citoyens et les citoyennes du Canada.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES SOINS INFIRMIERS

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, les soins infirmiers sont le cœur du système de soins de santé. Pour que le Canada puisse être un leader mondial dans le domaine des sciences de la santé, chacun des travailleurs de ce domaine doit recevoir un appui pour entretenir et actualiser ses compétences et ses connaissances.

Sur 81 000 diplômés des écoles de soins infirmiers du Canada entre 1990 et 2000, 79 p. 100 seulement étaient encore immatriculés en 2001. Ils ont été nombreux à être intéressés à aller travailler aux États-Unis ou ailleurs.

Nos infirmiers et infirmières ont besoin d'appui pour poursuivre leur éducation. Les nouveaux diplômés envisagent d'aller aux États-Unis pour plusieurs raisons. L'une d'elles, c'est que les postes permanents en soins infirmiers, dans les hôpitaux américains, donnent accès à la formation professionnelle continue.

La Journée nationale de la santé, dans le cadre de la Semaine nationale des soins infirmiers et toute l'année, nous devons reconnaître la précieuse contribution que font les infirmiers et infirmières à notre système de santé et les appuyer s'ils veulent continuer leur formation dans un milieu médical en évolution.

Nous devrions aussi, cette année, les remercier particulièrement pour les soins qu'ils fournissent et les sacrifices qu'ils font tandis que sévit l'épidémie de SRAS.

* * *

LE HOCKEY JUNIOR A

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les amateurs de hockey de la Saskatchewan sont remplis d'orgueil, aujourd'hui, parce que les Humboldt Broncos ont remporté, hier, le championnat national de hockey junior A.

En dépit des difficultés qu'a connues l'équipe lorsque l'ADRC a procédé à une vérification de la Saskatchewan seulement, les gestionnaires, les entraîneurs et les joueurs se sont remis de la déconvenue qu'a subi la communauté, née de ce qu'ils considéraient comme une évaluation injuste et inéquitable de la part du gouvernement du Canada.

Article 31 du Règlement

Dans le pur esprit de l'ouest, les Humboldt Broncos ont persévéré et, ce faisant, ont remporté la coupe de la Banque Royale, très convoitée, qu'ils exposeront fièrement dans leur ville pour afficher leur suprématie nationale dans le monde du hockey junior A au Canada.

Bravo, les Broncos! Bravo, Humboldt! Espérons que la ligue de hockey junior de la Saskatchewan existera encore bien des années.

* * *

• (1400)

[Français]

LA SEMAINE MINIÈRE DU CANADA

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, à l'échelle mondiale, le Canada est l'un des principaux exportateurs de minéraux. Ces exportations représentent près de 12 p. 100 du total des exportations canadiennes et les secteurs des mines et des métaux emploient près de 400 000 Canadiens.

Du 12 au 18 mai, se tient la Semaine minière du Canada sous le thème: «Les mines: un secteur innovateur au service des Canadiens». L'innovation est la pierre angulaire du secteur minier canadien et la clé de sa réussite présente et future.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser un avenir marqué par de nouvelles technologies et pratiques, attentif à nos impératifs environnementaux et sociaux. Le développement durable revêt une grande importance, non seulement pour l'avenir de l'industrie minière, mais aussi pour les gens et les collectivités dont le bien-être repose sur l'industrie minière, comme celles de ma belle région, Frontenac—Mégantic.

* * *

[Traduction]

LE COLLÈGE CONESTOGA

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, pour la cinquième année de suite, le collège Conestoga a été classé premier collège de l'Ontario dans un sondage indépendant axé sur des indicateurs de rendement clés.

Dans ce sondage annuel, le collège Conestoga, qui se trouve dans ma circonscription, Cambridge, se classe au premier rang des 24 collèges de l'Ontario. Il domine les autres collèges grâce au taux de 94 p. 100 qu'il obtient au chapitre de l'emploi des diplômés dans les six mois suivant la fin de leurs études.

Selon ce sondage, le collège Conestoga vise toujours l'excellence et s'efforce sans cesse d'améliorer la qualité de son enseignement.

Je félicite le collège Conestoga d'offrir des programmes de premier ordre qui permettent aux diplômés de trouver un emploi à la fin de leurs études.

* * *

LE HOCKEY JUNIOR A

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter tous ceux qui ont participé à l'organisation du tournoi de hockey junior Tier II de la Banque Royale, qui s'est tenu à Charlottetown la semaine dernière.

D'abord, je voudrais féliciter et remercier sincèrement les centaines de bénévoles qui, sous la présidence de Wayne MacDougall, n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs efforts ni leur enthousiasme pour organiser ce grand événement. Tout s'est déroulé sans la moindre anicroche.

Article 31 du Règlement

Je voudrais féliciter les dirigeants, les entraîneurs et les joueurs des cinq équipes participantes: Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard; Humboldt, en Saskatchewan; Camrose, en Alberta; Wellington, en Ontario et Lennoxville, au Québec. Chacune de ces équipes était championne dans sa région.

Les matchs ont été magnifiques et chaudement disputés, et les partisans les ont tous suivis avidement.

Enfin, au nom de tous les députés, je voudrais féliciter la formation de Humboldt, en Saskatchewan, les Broncos, qui a remporté la Coupe de la Banque Royale de 2003.

* * *

LA MÉDAILLE DU JUBILÉ DE LA REINE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de féliciter les 20 personnes de ma circonscription, Okanagan—Shuswap, qui se sont vu remettre la médaille du jubilé de la reine. Cette médaille récompense les personnes ayant apporté une contribution exceptionnelle à leur collectivité et à la société dans son ensemble.

Les personnes en question sont le colonel Douglas Walton, Audrey Abramenko, Julia Taylor, Eric Hornby, Del Hornby, Tony Metz, Matt Hassen, Michael Bruce Blain, Dorothy Sawicki, Patrick Nicol, Verle Shockey, Valeria Ferguson, Keith Evans, Mary Woolam, John Topping, May McIntyre, Mike Vanderbeck, Melvin Briggeman, Gay Jewitt et Patrick Bonin.

Au nom des gens d'Okanagan—Shuswap, je remercie chacune d'entre elles pour les heures innombrables qu'elles ont consacrées afin d'améliorer la qualité de vie dans nos collectivités.

* * *

NORAD

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, il y a 45 ans exactement aujourd'hui, les gouvernements canadien et américain créaient NORAD.

Depuis 1958, cette organisation a été une des pierres angulaires des efforts de coopération en matière de défense entre le Canada et les États-Unis. Tout au long de la guerre froide, NORAD a surveillé les voies d'accès par le nord au continent que nous occupons avec nos amis du sud, afin d'assurer la sécurité des Canadiens comme des Américains. La mission de NORAD a évolué avec le temps, au gré des changements au plan de la sécurité à l'échelle internationale.

L'organisme a fait preuve de souplesse et démontré encore une fois son utilité en ce tristement célèbre 11 septembre 2001, lorsqu'il a contribué à rétablir l'ordre dans l'espace aérien au-dessus de l'Amérique du Nord et garanti une présence rassurante dans les semaines et les mois qui ont suivi.

Je suis sûr que tous les députés se joindront à moi aujourd'hui pour féliciter les membres actuels et passés des Forces canadiennes affectés à NORAD pour leur bon travail, et je souhaite à cette organisation importante et essentielle le meilleur succès pour l'avenir.

* * *

•(1405)

[Français]

LE LANDART FESTIVAL

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, pour une deuxième année consécutive, deux de mes commettants participeront au 5^e Landart Festival à Grindelwald en Suisse, du 5 au

12 juin prochain. Marc Bergeron et Daniel Levasseur, de Drummondville, sont les seuls ambassadeurs de l'Amérique du Nord à cette compétition internationale.

Le Landart est un mouvement artistique caractérisé par un traitement artistique du paysage pris comme matériau brut. Ainsi, les oeuvres réalisées peuvent être éphémères ou durables, mais elles doivent impérativement s'harmoniser avec le lieu choisi pour leur réalisation. C'est de l'art contemporain qui se distingue par un travail dans et sur la nature.

Forts de leur expérience de l'an dernier où Marc Bergeron et Daniel Levasseur ont remporté le premier prix du public et le deuxième prix du jury pour leur oeuvre, ils nous représenteront à nouveau cette année avec force et détermination.

J'invite les députés de cette Chambre et la population à se joindre à moi pour les appuyer et leur souhaiter le plus grand des succès.

* * *

[Traduction]

LE HOCKEY

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter les gagnants de la médaille d'or des championnats mondiaux de hockey qui se sont tenus en Finlande.

Ces joueurs représentent les valeurs fondamentales du Canada, c'est-à-dire la détermination, la fierté et l'amour de leur pays.

Je pense à Sean Burke qui, au lieu d'attendre qu'on l'appelle, a communiqué directement avec les organisateurs pour leur dire qu'il était disponible s'ils avaient besoin d'un gardien de but. Il est toujours prêt à apporter sa collaboration.

Je pense aussi à Ryan Smith qui a joué 42 parties pour le Canada et qui est un des membres les plus importants de l'équipe. Il a dit: «Porter cette feuille d'érable sur ma poitrine et remporter la partie a été pour moi une expérience extraordinaire. Je suis tellement passionné que je ne pourrais jamais refuser de venir ici.»

L'entraîneur Andy Murray, les membres de son équipe et tous les joueurs sont de vrais Canadiens; ils sont généreux et ils sont toujours prêts à prouver au monde entier que le hockey est vraiment un sport canadien.

Anson Carter a mis son cran et son aptitude à profit en marquant cet extraordinaire but en contournant le filet. Tout le Canada est à ses pieds.

Roberto Luongo est intervenu à un moment critique et il a démontré qu'il est réellement un champion mondial.

Félicitations! C'est vraiment là ce que j'appelle du hockey.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA POLICE

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à tous mes collègues pour rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui protègent quotidiennement nos familles et nos collectivités.

Dans le cadre des célébrations de la Semaine nationale de la police qui se tient du 11 au 17 mai, des policiers de partout au Canada participeront à bon nombre d'activités dans le but de promouvoir le concept de la collaboration entre la police et la collectivité pour une meilleure sécurité. Ils nous présenteront les techniques et l'équipement les plus récents dont ils se servent pour faire le travail ingrat qui est le leur.

C'est également la Semaine nationale de la sécurité routière. La GRC et les services de police locaux travailleront ensemble et ils insisteront tout particulièrement sur la conduite avec facultés affaiblies, l'utilisation des ceintures de sécurité, la sécurité aux intersections et la conduite dangereuse.

J'exhorte tous les Canadiens à appuyer leur service de police, non seulement cette semaine, mais en tout temps. Je félicite le service de police d'Abbotsford et la GRC du magnifique travail qu'ils font dans la région de Langley—Abbotsford que je représente.

* * *

LES SOINS INFIRMIERS

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les soins infirmiers sont l'art de combiner les compétences, la formation, la science et l'accompagnement. Ils sont l'art d'équilibrer le soutien moral et les soins physiques. Les infirmières et les infirmiers sont présents dans nos hôpitaux et nos maisons de soins infirmiers sept jours sur sept, 24 heures sur 24; ils partagent des moments déterminants dans la vie de leurs patients.

Le professionnalisme et le dévouement de nos infirmières et infirmiers n'ont jamais été aussi évidents que lors de la récente épidémie du SRAS. Ils méritent notre reconnaissance et nos remerciements pour les efforts qu'ils ont faits comme travailleurs de première ligne.

J'invite mes collègues du Parlement à se joindre à moi pour reconnaître les contributions extraordinaires de nos infirmières et de nos infirmiers en soulignant la Semaine nationale des soins infirmiers, célébrée chaque année la deuxième semaine de mai. Félicitations à tous les infirmiers et infirmières.

* * *

L'ASSURANCE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, le monde a changé de plusieurs façons depuis le 11 septembre 2001. Ce que nous sommes comme société, individus et collectivité a changé. Dans le monde des affaires, nombre de compagnies doivent composer avec des conséquences dramatiques qui touchent leurs plans d'affaires et la viabilité de leurs entreprises.

On fait parfois peu de cas du coût des assurances pour les personnes et les entreprises. Récemment, la Banque du Canada a signalé la hausse des coûts de l'assurance-automobile et de l'assurance-habitation comme facteur important de l'inflation de base. Nombre de propriétaires d'entreprise indépendante font face à une hausse de coûts en même temps qu'à une réduction du nombre d'assureurs, voire à leur disparition. En effet, certains titulaires de police qui ont des dossiers impeccables ont constaté des hausses significatives de leurs primes ou des pertes au plan de la protection.

Il est temps que le gouvernement fédéral examine cette question alors qu'il erre sans leadership dans un terrain vague bureaucratique. Les consommateurs et les propriétaires d'entreprise canadiens ont besoin que l'on revoie la question de l'assurance de manière à assurer l'équité et l'intégrité relativement à ces hausses de coûts.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, plus de sept mois après l'annonce des mesures visant à aider les travailleuses et travailleurs touchés par la crise du bois d'oeuvre, le deuxième volet du plan d'aide se fait toujours attendre.

Entre-temps, des scieries ferment leur porte, des personnes se retrouvent sans emploi et sont doublement pénalisées par le manque d'empathie du gouvernement et par la rigidité de la Loi sur l'assurance-emploi, qui ne reconnaît aucunement le travail saisonnier.

La ministre du Développement des ressources humaines devrait démontrer un peu d'intérêt face à ces travailleuses et travailleurs qui lui demandent rien de moins qu'une reconnaissance du caractère saisonnier de leur travail et un assouplissement des règles de l'assurance-emploi durant la crise du bois d'oeuvre.

Par son refus de reconnaître l'existence même du travail saisonnier et par son manque d'empressement à mettre en branle le deuxième volet du plan d'aide, le gouvernement fédéral contribue directement à l'appauvrissement des collectivités touchées.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA PRÉVENTION DU CRIME

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie d'annoncer le financement de quatre projets communautaires dans ma circonscription, York-Ouest.

Les services de médiation de Downsview, le Centre Elspeth Heyworth pour les femmes, les services cliniques pour les jeunes et le Centre La Marsh de recherche sur la violence recevront des fonds en vertu de la Stratégie nationale de prévention du crime, pour les aider à prévenir le crime, à réduire la violence, à bâtir l'esprit de tolérance et à renforcer la sécurité dans nos collectivités.

Les quatre organisations précitées ont été établies pour les enfants et les adolescentes, les femmes membres de minorités visibles et les étudiants du secondaire. Elles visent également à regrouper les membres de la collectivité qui sont les mieux placés pour élaborer des solutions adaptées à chaque quartier.

Le groupe de travail du caucus du premier ministre sur les questions urbaines a reconnu que la sécurité communautaire affecte la qualité de vie dans les centres urbains. Je suis donc ravie de voir que le gouvernement appuie les initiatives locales de lutte contre le crime et reconnaît les efforts de nos dirigeants communautaires.

* * *

LE HOCKEY

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, les membres du Parti progressiste-conservateur félicitent l'équipe de hockey du Canada qui a remporté le championnat mondial.

Questions orales

Qu'il s'agisse de vétérans comme Ryan Smyth, qui porte avec tant de fierté l'emblème du Canada, Kris Draper et Cory Cross, ou de jeunes comme Jay Bouwmeester, Dany Heatley et Daniel Brière, les joueurs canadiens nous ont dignement représentés, à l'instar du joueur étoile Anson Carter, qui portait le drapeau canadien et a chanté l'hymne national avec ferveur. Je mentionne en particulier la participation de Sean Burke qui a demandé à jouer pour arborer encore une fois le chandail à la feuille d'érable.

Comment se fait-il que 23 joueurs de hockey réussissent là où 301 politiciens échouent?

La semaine dernière, nous avons répété pendant six jours que, en tant que pays, le Canada nous laisse tomber. Pourtant, hier, c'est avec fierté que nous nous sommes tous levés pour applaudir les nôtres.

Est-ce vraiment le pays qui nous fait défaut? Ne serait-ce pas plutôt l'équipe qui le dirige? Le temps est peut-être venu de passer à une nouvelle équipe et d'opter pour celle qui porte le chandail bleu.

* * *

[Français]

LE FINANCEMENT POLITIQUE

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ ind.): Monsieur le Président, le 29 janvier dernier, le gouvernement a déposé un projet de loi sur le financement politique qui prévoit, entre autres, le versement d'une allocation trimestrielle aux partis politiques enregistrés.

Ce sera ni plus ni moins qu'un boni qui permettra aux formations existantes de mettre sur pied des caisses électorales à même les fonds publics. Cette mesure empêchera l'émergence de nouveaux partis qui, tout comme les députés indépendants, ne recevront aucun sou de l'État mais seront soumis aux contraintes imposées par la nouvelle loi.

Au lieu de se soucier de la pérennité financière des partis existants, le gouvernement aurait dû, comme c'est le cas au Québec, prévoir des dispositions faisant en sorte que l'allocation versée aux partis le soit sur production d'un état de compte afin de rembourser les dépenses réellement encourues.

Le gouvernement semble très frileux en matière d'intégrité car il aurait pu aller beaucoup plus loin en prévoyant des dispositions empêchant de contourner l'esprit de la loi par des subterfuges tels que la méthode «in and out» pratiquée par une certaine formation lors des dernières élections générales et qui le sera sans doute encore une fois.

* * *

[Traduction]

LA MALADIE DE HUNTINGTON

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre et tous les Canadiens que le mois de mai a été proclamé Mois de la sensibilisation à la maladie de Huntington.

La maladie de Huntington est un trouble neurologique héréditaire aux effets dévastateurs sur le corps et l'esprit. Au Canada, une personne sur 10 000 est atteinte de cette maladie et une personne sur 1 000 est touchée comme malade, personne à risque, ami, proche ou soignant.

La Société Huntington du Canada est un réseau national de bénévoles et de professionnels qui luttent ensemble contre cette maladie depuis 1973. Ses membres s'emploient à trouver de nouveaux traitements et, au bout du compte, un remède contre la

maladie de Huntington et à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes et des membres de leur famille.

Je vous demande de féliciter avec moi les nombreux bénévoles de la Société Huntington du Canada d'offrir aux Canadiens des programmes et des services précieux. Nous leur souhaitons la meilleure des campagnes au cours du Mois de la sensibilisation à la maladie de Huntington.

* * *

● (1415)

L'INDUSTRIE

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): La semaine dernière, monsieur le Président, le ministre de l'Industrie a comparu devant le comité permanent pour y exposer ses plans et priorités.

Quels sont-ils?

Premièrement, il est tellement déterminé à adopter un règlement intelligent qu'il a formé un comité. Deuxièmement, le ministre a parlé de l'importance du secteur automobile pour la survie de l'économie canadienne. Ce secteur est tellement important que le ministre est allé jusqu'à former un comité. Troisièmement, le ministre a parlé de l'accord de Kyoto et du changement climatique. Bien qu'il n'ait pas su répondre à aucune des préoccupations d'aucun secteur industriel au cours du débat sur l'accord de Kyoto, il nous dit qu'il domine la situation au Cabinet, car il travaille à la formation d'un comité.

J'ai une proposition à faire au ministre de l'Industrie. Compte tenu de son penchant pour les comités, je suis disposé à changer de place avec lui. Il peut siéger à ma place au comité de l'industrie pendant que je deviendrai ministre de l'Industrie. Je promets que, en tant que ministre, je ferai preuve de leadership sur ces questions et ne formerai aucun autre comité.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'AUBERGE GRAND-MÈRE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je veux poser des questions au sujet d'un article du *National Post* qui donne de nouveaux renseignements concernant des tractations entre le premier ministre, la Banque de développement du Canada et l'Auberge Grand-Mère. Essentiellement, l'article dit que le premier ministre est intervenu auprès de la BDC pour qu'elle consente un prêt à une entreprise insolvable qui lui devait de l'argent.

Le premier ministre est-il maintenant prêt à admettre qu'il a tiré un avantage financier direct du prêt consenti à l'Auberge Grand-Mère par la BDC, un prêt qu'il avait lui-même orchestré?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cette affaire a été examinée par tout le monde pendant des années, et je n'ai jamais reçu un cent de cette entreprise de toute ma vie, pas un cent. Le conseiller en éthique et la police ont examiné le dossier. Un document a été falsifié, et certaines personnes ne veulent pas remettre ce document à la police pour qu'elle puisse terminer son enquête.

Questions orales

En 40 ans de vie publique, je n'ai jamais été accusé de quoi que ce soit. J'ai un bilan dont je suis fier. Je n'ai jamais reçu d'argent de qui que ce soit. C'est ce que je peux affirmer après 40 ans, et je suis très surpris que le chef de l'opposition tente de m'éclabousser ainsi.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le premier ministre est aussi honnête qu'il ne l'affirme, il n'hésitera pas à répondre à ces questions.

Voici les faits. Le premier ministre admet qu'il a téléphoné au président de la Banque de développement du Canada pour obtenir le prêt. Avant ces appels téléphoniques, il n'y avait pas de prêt. Après ces appels téléphoniques, la banque était disposée à consentir le prêt. Il semblerait maintenant que, selon le directeur de la succursale de la banque, c'est uniquement en raison de l'intervention du premier ministre que le prêt a été consenti à l'Auberge Grand-Mère.

Le premier ministre nie-t-il que c'est lui qui a orchestré ce prêt?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, on est revenu maintes et maintes fois sur les faits relatifs à cette affaire.

Le député n'a rien de nouveau à ajouter. Il soulève des questions auxquelles on a déjà répondu. Le conseiller en éthique lui-même a tranché cette question en novembre 2000 lorsqu'il a dit clairement qu'il n'y avait eu aucune irrégularité dans ce dossier.

J'exhorte le député à tenir compte de ces faits et à faire très attention pour ne pas ternir sans raison une réputation de longue date.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre peut répondre à ma question, et le ministre peut répondre à des questions concernant Joanne Meyer. C'est ce qui devrait se passer.

Je veux poser une question concernant l'autre aspect, soit l'avantage direct. Les documents de la BDC montrant l'avantage direct qu'a tiré le premier ministre ont disparu du dossier, de façon fort opportune. Une page contenant une liste des créanciers dont le nom commence par la lettre J a disparu. Les dossiers électroniques de la BDC contenant les registres financiers de l'Auberge Grand-Mère ont également disparu.

Le gouvernement et le premier ministre s'attendent-ils vraiment à ce qu'on croie que ces documents ont disparu pour une raison autre que le fait que le nom de l'entreprise personnelle du premier ministre y figure?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le voilà, le chef de l'opposition, dans le pétrin jusqu'au cou, espérant que des allégations non fondées l'aideront à passer la journée lorsqu'il n'a aucune question utile à poser à la Chambre des communes.

On a déjà répondu à ces questions, qui n'ont aucun fondement légitime, et le député devrait plutôt passer à des sujets qui intéressent vraiment les Canadiens.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en réalité, les circonstances entourant ce prêt sont consternantes. Voici ce qu'ont déclaré les analystes financiers de la BDC qui ont d'abord analysé ce prêt; ce sont leurs propos et non les miens: «...les données financières indiquent que le flux de trésorerie ne permet pas de remplir les obligations courantes de» l'Auberge Grand-Mère.

Le ministre de l'Industrie, ministre responsable de la BDC, pourrait-il expliquer pourquoi cette entreprise a reçu ce prêt alors que, de toute évidence, elle ne remplissait pas les conditions essentielles, de l'avis même des analystes de la BDC?

● (1420)

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait relire les questions posées dans le passé, et consignées au harsard, auxquelles nous avons répondu à maintes et maintes reprises; il s'agit toujours des mêmes vieilles questions et des mêmes réponses.

Les réponses sont inscrites au compte rendu. Ce dossier a fait l'objet d'une enquête. Tous les faits sont connus. Il n'y a rien de nouveau.

Le député pose à nouveau les mêmes questions parce qu'il ne peut trouver un seul sujet d'intérêt pour les Canadiens sur lequel il aurait une opinion valable.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette question est des plus pertinente car elle traite de respect pour une société d'État indépendante et pour l'argent des contribuables.

Une page cruciale du document de prêt de l'Auberge Grand-Mère a disparu. Un document électronique a été effacé dans les ordinateurs de la BDC. La page qui manque est celle où auraient figuré toutes les références à l'entreprise familiale du premier ministre.

En sa qualité de ministre responsable de la BDC, le ministre a-t-il commandé une enquête dans cette affaire ou s'apprête-t-il à le faire?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des enquêtes dans cette affaire. Ce dossier a été examiné à fond. Les mêmes questions ont été posées à maintes et maintes reprises et on a fourni les réponses.

Ce parti est en panne d'idées et de politiques, il n'a rien à offrir; c'est pourquoi il soulève à nouveau des points qui ont fait l'objet d'analyses et d'examen et nous soutenons qu'il devrait passer à des sujets plus pertinents pour la population canadienne.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dès le début de la crise du bois d'oeuvre, le gouvernement fédéral aurait pu venir en aide à l'industrie en offrant des garanties de prêts, ce que permettent les accords internationaux, mais il n'en a rien fait. Après avoir laissé les entreprises vivre pendant deux ans, le ministre du Commerce international est maintenant prêt à les laisser tomber en réglant le conflit à rabais.

Comme notre bois d'oeuvre n'est pas subventionné et que dans une semaine à peine, l'OMC confirmera nos prétentions, pourquoi le ministre du Commerce international a-t-il décidé de céder et d'affaiblir encore plus les entreprises?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons en aucun cas l'intention de céder quoi que ce soit. Depuis le début, ce gouvernement a toujours dit que les pratiques forestières de toutes nos provinces avaient déjà passé le test et qu'elles étaient légales. Nous continuons à l'OMC, nous continuons à l'ALENA et nous avons pleine confiance dans les décisions qui seront rendues par les panels internationaux.

Cependant, pour gagner du temps, en partenariat avec les provinces, nous nous sommes assis avec les Américains pour voir s'il n'y aurait pas lieu de clarifier la situation pour les cas à venir.

Questions orales

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, si c'est vrai que nous allons gagner devant les tribunaux et qu'on y croit, pourquoi s'imposer une taxe à l'exportation? Pourquoi en arriver à un règlement plutôt que de continuer les poursuites? Si on fait un règlement, on laissera tomber les poursuites. C'est cela que les Américains vont demander. Pourquoi ne pas continuer puisque nous allons gagner?

Cela veut dire que d'ici ce temps-là, il faudrait donner des garanties de prêts pour pouvoir continuer. Ce qu'on s'apprête à faire, c'est ce qu'on a fait dans le passé. Si on recule encore une fois, on va faire face aux mêmes problèmes dans quatre ou cinq ans. C'est cela que j'appelle céder.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous avons gagné à plusieurs reprises dans le dossier du bois d'oeuvre et nous sommes toujours de retour à la même case départ. Ce que ce gouvernement a essayé de faire, c'est de s'asseoir avec les États-Unis et d'avoir un dialogue sur le fond des régimes forestiers, précisément pour éviter que dans trois, quatre ou cinq ans nous ayons à nouveau une autre cause.

Le Bloc nous dit: «Continuez devant les tribunaux, on va gagner.» Effectivement, nous allons gagner. Mais le lendemain, les Américains vont recommencer sur une autre pétition. Nous voulons régler le dossier de fond une fois pour toutes et avoir le libre-échange total dans le dossier du bois d'oeuvre.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, plus nous nous rapprochons des décisions de l'OMC et de l'ALENA dans le dossier du bois d'oeuvre, plus la position canadienne est chancelante face aux Américains, alors que ce devrait être le contraire.

La stratégie actuelle du gouvernement fédéral ne risque-t-elle pas de nous affaiblir, de nous ramener à la case départ dans le dossier du bois d'oeuvre, alors que le ministre s'apprête à céder—il l'a dit la semaine passée—, quelques semaines seulement avant que des décisions favorables à l'industrie du bois d'oeuvre canadien ne soient rendues? Est-ce qu'il va se tenir debout?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement l'objectif de notre gouvernement. C'est d'obtenir une résolution, mais une résolution qui durera dans le temps. On sait très bien que le fait de gagner devant des tribunaux nous est très utile et c'est la raison pour laquelle nous sommes devant les tribunaux. Cela renforce notre position de négociations avec les États-Unis.

Mais ce que nous avons obtenu à travers les bulletins d'interprétation que le ministère du Commerce américain rendra publics éventuellement, c'est justement de nous annoncer à l'avance quelles sont les pratiques forestières qui leurs posent un problème de sorte qu'on voit venir le train au lieu de se faire rentrer dedans, comme à chaque fois.

• (1425)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le fait est que le gouvernement fédéral a été très passif face aux problèmes vécus par les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre et par l'industrie elle-même.

Comment peut-il justifier sa négligence à mettre en place un véritable programme de soutien à l'industrie du bois d'oeuvre, ce qui aurait eu pour effet de rendre plus facile la période d'attente des décisions de l'OMC et de l'ALENA et de ne pas vivre l'hécatombe actuelle?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député a tort de dire que nous avons été passifs. Le chef du Bloc dit que nous n'avons rien fait. En fait, nous n'avons pas été passifs. À preuve, les 356 millions de dollars, un plan détaillé pour trouver de nouveaux marchés, pour faire des travaux de recherche et de développement, pour aider les localités à s'adapter, pour contribuer à l'emploi et à la formation. Voilà ce que nous avons fait et nous continuerons à surveiller la situation. Le député a tort de dire que nous sommes passifs. Nous sommes actifs. Nous appuyons activement les travailleurs et l'industrie.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Tandis que les libéraux n'ont aucun problème à aider les auberges de Shawinigan, une usine de camions de Chatham est sur le point de fermer ses portes et de déménager au Mexique. Des milliers d'emplois sont en jeu. Le syndicat et l'entreprise ont conclu un accord pour sauver ces emplois, mais il faut que le ministre se réveille et passe à l'action.

Peut-il aujourd'hui offrir une aide précise à cette localité pour sauver ces emplois ou faut-il simplement ajouter Navistar à la longue liste des échecs du ministre? Quelles mesures va-t-il prendre et va-t-il promettre à ces travailleurs de sauver leurs emplois?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes au courant de la situation, non pas grâce aux efforts du NPD, mais parce que le député de Chatham—Kent Essex y travaille depuis deux ans. C'est grâce à son labeur qu'il y a des progrès.

Comme toujours, le gouvernement du Canada est prêt à apporter une contribution constructive. Nous faisons tous des efforts pour que les emplois restent au Canada, plus particulièrement à Chatham. J'ajouterais que le NPD n'a nullement contribué au processus.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, donner un jour la vedette au député de Chatham—Kent Essex ne suffit pas. Il nous faut des mesures concrètes. Il reste deux mois pour agir. L'entreprise et le syndicat sont parvenus à s'entendre au cours de la dernière année, et ce, après une grève traumatisante.

Nous aimerions savoir si le ministre va se grouiller le cul et faire quelque chose cette fois-ci?

Des voix: Oh, Oh!

Le Président: Je n'ai pas pu entendre. Le ministre de l'Industrie a la parole.

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, apparemment, le NPD a pour politique de hausser le ton et d'user de langage vulgaire pour faire avancer une situation complexe. Ni l'une ni l'autre de ces méthodes ne marcheront.

Ce qui marchera, c'est le dévouement et l'attention que le député de Chatham—Kent Essex consacre à ce dossier depuis deux ans. Nous collaborons avec lui et avec la localité, comme nous le faisons toujours. Nous continuerons à travailler pour obtenir des résultats positifs au lieu de hausser le ton et d'être grossiers.

*Questions orales***L'AUBERGE GRAND-MÈRE**

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans une lettre datée du 26 mars 2001, la fiduciaire du premier ministre, Mme Deborah Weinstein, indique que la société privée du premier ministre a reçu, en 1997, un montant de 40 000 \$ comme paiement partiel pour ses actions dans un club de golf. Un enquêteur de la GRC a vérifié les livres et dossiers de la société privée du premier ministre, J&AC Consultants. L'enquêteur a déclaré dans sa déposition que ce montant n'avait pas été consigné. Il a précisé que la société n'avait reçu aucun revenu de l'extérieur.

Où sont allés les 40 000 \$? S'ils ont été versés à la société privée du premier ministre, pourquoi cette dernière n'a-t-elle pas comptabilisé le montant?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je me serais attendu à ce que le député, si près de la retraite, attende encore un peu avant de tenter sa chance à l'aveuglette.

Tous les faits propres à cette affaire ont été discutés et mis au jour. Ces questions ont été examinées à de nombreuses reprises. Le député ne soulève rien de nouveau. Je l'invite à vérifier le compte rendu. Il est clair. Le premier ministre a été exonéré. Des réponses ont été données à toutes les questions.

• (1430)

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, la demande de mandat de perquisition de la GRC, en vue de trouver des documents qui avaient fait l'objet de fuites, comprenait une déclaration sous serment du caporal Roland Gallant, selon laquelle la gestionnaire de la BDC, Mme France Bergeron, a déclaré que la demande de prêt avait suivi les étapes normales. La déclaration produite par la GRC omettait d'ajouter que Mme Bergeron avait déclaré que, sans l'intervention du premier ministre, le prêt n'aurait jamais été approuvé.

Le solliciteur général peut-il nous dire si un membre de la GRC de rang supérieur à celui du caporal Gallant a approuvé la demande de mandat de perquisition? Comment explique-t-il qu'on ait omis d'ajouter ce témoignage hautement pertinent à la déclaration officielle faite par la GRC devant la cour?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député continue de tenter sa chance à l'aveuglette.

Le député se souviendra que dans une lettre qui lui était adressée en novembre 2000, le conseiller en éthique s'est prononcé sur l'intervention du premier ministre et a indiqué clairement que ce dernier n'avait enfreint aucune règle pertinente. Le député soulève des questions qui ont été examinées il y a déjà longtemps. Les faits et les questions ont été examinés dans le passé. J'invite le député à vérifier le compte rendu; il y trouvera les réponses qu'il cherche.

* * *

LES PÊCHES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la pêche sur la côte est n'est que le dernier exemple montrant comment l'arrogance et la mauvaise gestion du gouvernement ont incité les gouvernements provinciaux à exiger un plus grand contrôle sur leurs ressources. La semaine dernière, le ministre des Affaires intergouvernementales a rejeté de façon désinvolte les préoccupations de Terre-Neuve-et-Labrador avec un commentaire sarcastique et blessant.

Le premier ministre va-t-il accepter d'ouvrir les négociations avec les premiers ministres sur la gestion conjointe des programmes qui touchent directement leurs ressources?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours difficile pour le gouvernement de devoir réduire les quotas des pêcheurs, car nous savons qu'ils gagnent leur vie grâce à cette industrie. Nous devons le faire pour protéger l'avenir des pêches. Personne n'aime prendre des mesures de ce genre, mais je pense que la compétence du gouvernement fédéral est bien établie dans la Constitution.

Dans le passé, on a discuté de la possibilité de modifier la Constitution relativement à ces questions. Il n'y a pas eu d'accord entre les provinces maritimes. Les députés savent que les poissons se déplacent d'une province à une autre et il serait très difficile de répartir les poissons.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'est pas simplement question de la pêche. Il s'agit du fait que le gouvernement laisse tomber des Canadiens dans toutes sortes de dossiers, comme le Protocole de Kyoto, le bois d'oeuvre, les droits sur le blé, les forages au large des côtes est et ouest et maintenant, la pêche côtière.

En réponse aux préoccupations de Terre-Neuve-et-Labrador, le premier ministre a déclaré que ce n'était pas vraiment un problème pour lui, car il serait parti dans quelques mois. Pourquoi, chaque fois que des provinces expriment des préoccupations, le gouvernement fait-il traîner les choses en longueur, rejette-t-il du revers de la main ces préoccupations ou en fait-il fi, ce qui est tout à fait honteux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déclaré que je ne voulais pas lancer un débat constitutionnel au Canada. J'ai eu ma part de débats constitutionnels lorsque je suis devenu premier ministre et j'ai décidé qu'il y avait des choses autres que les modifications constitutionnelles dont on devait discuter. C'est pourquoi nous n'avons pas beaucoup parlé de la Constitution depuis dix ans, mais nous avons parlé d'économie, de budgets équilibrés et de création d'emplois. Et c'est ce qui explique que le Canada soit aujourd'hui le chef de file du monde occidental sur le plan du bilan économique.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement s'est croisé les bras dans le dossier du bois d'oeuvre; il n'a toujours pas mis en place la deuxième phase de son plan d'aide à l'industrie, un plan qu'il nous avait pourtant promis.

Est-ce que le ministre du Commerce international admettra qu'on n'a pas besoin d'être un très grand stratège pour comprendre que la stratégie américaine, c'est de faire une guerre d'usure à l'industrie canadienne et qu'en ce sens, le fait de ne pas mettre en place des mesures de soutien à l'industrie, cela place cette dernière dans une situation précaire et rend les derniers moments de la lutte difficiles à supporter?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous avons travaillé étroitement avec les associations que nous avons aidées financièrement; c'est connu.

Questions orales

Nous avons été très vigilants, soit par l'entremise du ministère du Développement des ressources humaines, ou celui des Ressources naturelles. De dire que nous avons été passifs, c'est simplement faux. Mais vouloir prétendre à l'heure actuelle que nous sommes en train d'affaiblir l'industrie alors que, pour la première fois depuis 25 ans, un gouvernement se tient debout vis-à-vis des Américains, obtient de leur part la possibilité de négocier et de discuter avec eux véritablement concernant les régimes forestiers au Canada, et ne se contente pas des préjugés parce que nous travaillons sur les terres de la Couronne, alors que c'était déjà des subventions...

Le Président: L'honorable député de Roberval a la parole.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, comment le gouvernement fédéral peut-il nier qu'en ne mettant pas en place la deuxième phase du programme d'aide, qu'il nous avait lui-même annoncée, il a placé l'industrie dans une situation de faiblesse?

Il a laissé l'industrie livrée à elle-même dans cette bataille face aux Américains, et nous risquons d'en payer le prix maintenant. Comment peut-il être un joueur aussi médiocre avec tous les atouts dans son jeu?

• (1435)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, depuis le début de cette situation difficile que nous avons connue dans le dossier du bois d'oeuvre, j'ai eu systématiquement l'appui du gouvernement du Québec, même à l'époque où il était dirigé par la maison mère, par ce parti qui est maintenant dans l'opposition. Il a été absolument solidaire de la stratégie que nous avons discutée.

Je sais qu'on se sent peut-être plus libre, du côté du Bloc, maintenant qu'on n'est pas obligé de répondre de toutes ces questions à la maison mère à Québec, mais je peux vous dire une chose: nous restons solidaires de la ligne que l'industrie et les provinces ont adoptée il y a deux ans et demi, parce que cela fonctionne.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons maintenant pourquoi l'ambassadeur Raymond Chrétien a transmis sa note de service concernant le projet de remplacement des Sea King au cabinet du premier ministre et non aux responsables du programme. Le premier ministre exerçait une mainmise sur le processus afin de pouvoir dicter le choix de l'hélicoptère.

Selon le ministre de la Défense nationale, l'énoncé des besoins n'a pas changé depuis 1999. A-t-il fait cette affirmation parce qu'il savait que le cabinet du premier ministre avait rédigé cet énoncé en dépit des objections des militaires, ou simplement parce que le premier ministre l'a utilisé comme prête-nom?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai souligné à bon nombre de reprises à la Chambre, l'énoncé des besoins n'a pas changé d'un iota depuis 1999. J'ai déjà dit à la Chambre que l'énoncé des besoins avait été intégralement approuvé par les dirigeants militaires. J'ai reçu des assurances à ce sujet dans le passé de la part du chef d'état-major de la Défense.

Prévoyant qu'une telle question pouvait être posée, j'ai de nouveau obtenu confirmation de cette information auprès du chef d'état-major de la Défense aujourd'hui. Il a confirmé que l'énoncé des besoins est

pleinement appuyé par les dirigeants militaires et qu'il n'a pas changé depuis 1999.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que disent des officiers. Selon eux, les personnes participant au projet de l'hélicoptère maritime reconnaissent que c'est le cabinet du premier ministre qui leur a demandé un appareil de remplacement du Sea King. Le cabinet du premier ministre leur a dit ce qu'il fallait demander dans le cadre du projet de remplacement du Sea King. C'est là une version fort différente de celle que vient tout juste de donner le ministre.

Le ministre va-t-il reconnaître que les besoins arrêtés dans le cas de l'hélicoptère maritime ne correspondent pas à ce qu'ont demandé les militaires et ne mèneront pas au meilleur choix possible, et va-t-il s'excuser d'avoir fait des affirmations trompeuses?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je n'en ai absolument pas l'intention. Je ne sais pas de quel militaire anonyme parle le député. Je me reporte à ce qu'a dit le chef d'état-major de la Défense qui exerce le commandement intégral des Forces canadiennes. Il m'a aussi fait part d'une récente conversation qu'il a eue avec le chef d'état-major de la Force aérienne qui est directement responsable du projet. Selon le chef d'état-major de la Défense, le chef d'état-major de la Force aérienne est d'avis que l'énoncé des besoins est «tout à fait intact».

Si le député n'est pas capable de fournir le nom des personnes véhiculant de l'information contraire, je lui propose de s'incliner devant les deux dirigeants des Forces canadiennes.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, à Toronto, dans le dossier de la pneumonie atypique, le gouvernement fédéral a éliminé la période de deux semaines d'attente à l'assurance-emploi, et ce fut une bonne décision.

Dans le même contexte, la crise de la pêche en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, sur la Côte-Nord et dans les provinces de l'est n'est-elle pas aussi grave pour l'économie de ces régions pour que le gouvernement prenne des décisions comme il l'a fait à Toronto et modifie le régime d'assurance-emploi afin d'aider le monde de la pêche?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais assurer le député du Bloc québécois que nous travaillons en étroite collaboration avec les communautés et avec le ministre des Pêches et des Océans en ce qui a trait à l'assurance-emploi pour les pêcheurs et les travailleurs d'usines.

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, le ministre québécois de l'Emploi a fait sa part pour venir en aide aux travailleurs des pêches, mais le gouvernement fédéral, lui, refuse de modifier l'assurance-emploi pour faire sa part.

Comment un gouvernement, qui est pleinement responsable du marasme dans lequel se retrouvent les pêches suite à une série de mauvaises décisions depuis 30 ans, peut-il laisser Québec prendre des mesures exceptionnelles pour régler le problème des pêches et rester, pour sa part, passif? C'est le fédéral qui a créé le problème; qu'il le règle maintenant.

Questions orales

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député doit reconnaître que lorsqu'on a fait l'annonce de la fermeture de cette pêche, on a également annoncé des sommes d'argent pour financer la création d'emplois à court terme pour aider ces communautés. On a également amorcé des discussions sur les objectifs de développement économique à long terme. C'est grâce aux ententes fédérales-provinciales avec Développement des ressources humaines Canada que nous avons les sommes disponibles pour faire les travaux mentionnés, en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi.

* * *

• (1440)

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, selon un récent sondage Ipsos-Reid, deux Canadiens sur trois croient que les juges de la Cour suprême du Canada se laissent influencer par des considérations politiques. Cela n'étonne guère, compte tenu du droit absolu conféré au premier ministre de nommer les juges de cette cour.

Commet se fait-il que le premier ministre ne voit pas d'inconvénient à ce que ce processus de nomination sectaire transforme peu à peu la Cour suprême en un instrument de son cabinet?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier de dire que la Cour suprême du Canada est fantastique. Je suis fier de dire que, lorsque je discute avec des gens un peu partout dans le monde et que je leur demande ce qu'ils pensent de l'appareil judiciaire canadien, ils me répondent qu'ils le trouvent exceptionnel.

Je m'enorgueillis également du fait que de nombreux magistrats parcourent le monde pour expliquer comment nous faisons les choses au Canada, expliquer comment nous agissons, et parler de l'excellent appareil judiciaire dont nous sommes pourvus. Le député devrait avoir honte d'entamer pareil débat.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre dit aux Canadiens qu'ils n'ont par lieu de s'inquiéter. Pourtant, ils ont une raison légitime de le faire. Le mécontentement croissant de la population à l'égard de la Cour suprême compromet son rôle essentiel en tant qu'institution indépendante et apolitique.

Le premier ministre peut inverser cette tendance perturbante, à la condition de mettre rapidement en place un processus de nomination apolitique, en vue de rétablir la confiance dans la magistrature, ce qui deviendra partie de son héritage. Le fera-t-il?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je trouve cette façon de présenter les choses inadmissible et scandaleuse. À propos de sectarisme, par exemple, la première femme à avoir été nommée juge en chef à la Cour suprême du Canada l'a été par un gouvernement conservateur. Le député parle de sectarisme, mais il voit bien combien nous pouvons être objectifs. Cette dame, qui a été nommée à la Cour suprême par mon prédécesseur, fait de l'excellent travail.

Nous optons systématiquement pour les meilleurs et nous refusons tout débat politique à ce sujet. L'on nous juge à la qualité des personnes que nous nommons et, quand ces personnes sont titularisées, elles demeurent en poste jusqu'à l'âge de 75 ans.

[Français]

L'HÔPITAL MONTFORT

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Ce matin, le ministre a annoncé un nouveau partenariat entre son ministère et l'hôpital Montfort, une importante institution dans la circonscription que je représente.

Le ministre pourrait-il nous faire part de la nature de ce partenariat devant cette Chambre, nos collègues et les gens qui nous écoutent?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je félicite le député de son excellent travail dans ce dossier.

Cet accord est excellent pour les deux parties. Pour les membres des Forces canadiennes, il donnera d'excellents soins médicaux dans la langue que ceux-ci choisiront. Pour l'hôpital, l'accord soutiendra sa viabilité à long terme.

Donc, c'est un excellent accord pour tout le monde.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires, qui manifeste un dédoublement de la personnalité à l'égard des traités sur le contrôle des armements.

D'une part, il dit craindre que l'Iran viole un traité sur le contrôle des armements, alors que d'autre part, il soutient l'initiative de défense stratégique, en l'occurrence le système d'armes pour lequel l'administration Bush a rompu un traité sur le contrôle des armements.

Avant que le Cabinet ne discute de la guerre des étoiles demain, le ministre pourrait-il nous dire quand il est acceptable qu'un pays ne tienne pas compte des traités sur le contrôle des armements et quand ça ne l'est pas?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je vois mal comment le parti d'en face peut m'accuser de dédoublement de la personnalité quand il a lui-même trouvé le moyen de changer diamétralement de point de vue à l'égard de certaines de ces questions.

Quoi qu'il en soit, je confirme que le Cabinet se penchera sur la question. Le premier ministre a clairement indiqué à la Chambre ce que nous entendons faire à ce chapitre. Comme dans tous les autres cas, nous examinerons la question de façon à assurer les intérêts fondamentaux et la sécurité du pays et des Canadiens et à promouvoir le Canada, dont nous sommes si fiers, sur la scène internationale.

* * *

• (1445)

[Français]

LES PÊCHES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, la ministre du Développement des ressources humaines déclarait que la province du Nouveau-Brunswick avait reçu 90 millions de dollars et celle du Québec 600 millions de dollars de la part du fédéral pour les travailleurs affectés par des crises comme celle du crabe.

Questions orales

La réglementation de son ministère prévoit que les provinces ne peuvent pas utiliser ces fonds pour des crises d'urgence, mais plutôt pour de la formation, selon le ministre du Travail du Nouveau-Brunswick.

Ma question s'adresse au premier ministre. Sachant que ces fonds ne sont pas disponibles selon la réglementation fédérale, est-ce que le premier ministre va donner de nouveaux fonds pour aider les provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec dans cette crise du crabe?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais informer le député que j'ai rencontré les associations de crabiers hier, à Fredericton. J'ai discuté de la reprise de la pêche. J'ai entendu dire qu'ils ont tenu une conférence de presse. Les deux organisations de crabiers du Nouveau-Brunswick ont dit qu'ils allaient reprendre la pêche. Le problème est donc résolu.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de la Défense nationale a soutenu que les exigences dans la conception des hélicoptères n'avaient aucunement été réduites. Pourtant, le colonel Akitt confirme que le processus d'acquisition est un échec lamentable, miné par une ingérence politique qui a affaibli les exigences sécuritaires et opérationnelles imposées aux fournisseurs.

Pourquoi le ministre s'apprête-t-il à acheter des hélicoptères dont les capacités ne seront même pas à la hauteur de celles de nos Sea King vieux de 40 ans? Pour que le Canada puisse se doter du meilleur hélicoptère possible, s'engagera-t-il à éliminer l'ingérence politique, au lieu de réduire les exigences?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le document universitaire du colonel, je suis entièrement favorable à la liberté universitaire, mais je suis également conscient de la liberté qu'ont les universitaires de commettre des erreurs.

J'ai lu ce document en entier et je peux donc dire—j'en ferai volontiers distribuer des copies à l'opposition et aux médias—qu'il ne nie aucunement la vérité, à savoir que l'énoncé des besoins a été approuvé par les dirigeants militaires de l'époque. Il ne s'éloigne pas non plus de l'autre vérité, à savoir que cet énoncé n'a aucunement été modifié pour des motifs politiques.

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, encore une fois, la semaine dernière, le ministre de la Défense nationale a répondu à des allégations d'ingérence politique en faveur du soumissionnaire Eurocopter en disant qu'elles étaient en grande partie dénuées de fondement. Pourtant, l'ambassadeur du Canada en France a écrit au cabinet du premier ministre, il a décrit les modifications que désirait Eurocopter et le processus a été modifié.

Maintenant, des autorités supérieures de la défense, dont le colonel Akitt, appuient ces allégations.

Le ministre confirmera-t-il que la décision de refuser les deux contrats a permis à Eurocopter de demeurer dans la course?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la décision de refuser le contrat, que j'ai prise moi-même, a été bien accueillie par toute l'industrie et a été considérée comme étant la bonne, en partie parce que

l'hélicoptère sera livré plus rapidement et en partie parce que les risques seront réduits.

Je n'ai absolument rien à me reprocher à cet égard. J'ai déjà dit que, selon le chef d'état-major de la Défense, l'énoncé des besoins a été entièrement approuvé par les dirigeants militaires de l'époque et que cet énoncé n'a aucunement été modifié depuis pour quelque motif politique que ce soit.

Je n'ai rien à me reprocher.

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Ontario estime qu'Ottawa n'a pas tenu compte de la sécurité publique en n'interjetant pas appel de l'annulation de certaines parties de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Le procureur général a écrit ceci:

En ne prenant pas position, vous perpétuez ce sombre héritage à l'égard du système de justice pour les adolescents au Canada et vous affaiblirez davantage une mesure législative qui laisse déjà à désirer.

Les dispositions visées ont force de loi depuis 1995, et cette décision pourrait donner lieu à de nouveaux procès pour des affaires de meurtre, de tentative de meurtre, d'homicide involontaire coupable et d'agression sexuelle grave. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas interjeté appel, compte tenu de cela?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons décidé de ne pas interjeter appel. Premièrement, dans sa décision, le tribunal reconnaît les pouvoirs du gouvernement à l'égard du système de justice pénale pour les adolescents. Deuxièmement, il annule les dispositions de la loi concernant la question de la présomption.

Notre décision de ne pas interjeter appel n'affaiblit absolument pas le projet de loi. Nous pourrions atteindre les mêmes objectifs tout en respectant la Charte canadienne des droits. C'est important. Comme je l'ai dit, nous prendrons des mesures cet automne afin de clarifier la loi.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être parler aux victimes et à leur famille des répercussions de nouveaux procès. Il devrait peut-être aller à Victoria pour s'entretenir avec la famille de Reena Virk.

Le ministre dit qu'il a l'intention de consulter les provinces à la suite de la décision récente rendue par le tribunal. Le procureur général de l'Ontario a dit qu'Ottawa n'a pas tenu compte des préoccupations des provinces à l'égard de la justice pour les adolescents. D'autres provinces abondent dans le même sens.

L'Ontario a proposé plus de 100 amendements avant l'adoption de la nouvelle loi, et aucun n'a été retenu. Pourquoi le ministre a-t-il renié son engagement politique, celui visant à sévir contre les crimes violents perpétrés par des adolescents?

• (1450)

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas de quoi parle le député. Avec la loi actuelle, dans certaines circonstances, un adolescent peut encore être passible d'une peine prévue pour les adultes.

Cela étant dit, la Cour d'appel a décidé que les deux dispositions de présomption allaient à l'encontre de la charte. Nous avons décidé de ne pas interjeter appel parce que nous croyons pouvoir atteindre l'objectif souhaité sans cela. Comme je l'ai dit, cet automne, nous proposerons des modifications à la loi afin de clarifier la situation. De cette manière, nous atteindrons l'objectif souhaité tout en respectant la Charte canadienne des droits parce que nous croyons que cette charte et...

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il y a des surplus de 45 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi, qui viennent des contributions payées par tout le monde. Des mesures exceptionnelles seraient nécessaires dans le domaine du bois d'oeuvre et des pêches, et tout ce que la ministre trouve à nous dire, c'est qu'il y a des programmes réguliers et qu'ils fonctionnent très bien.

Est-ce que la ministre pourrait changer de discours, faire preuve d'initiative et annoncer des mesures particulières pour les travailleurs du bois d'oeuvre et des pêches?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Au contraire, monsieur le Président. Je tiens à assurer à la députée que nous sommes là et que, grâce au régime d'assurance-emploi, nous aidons les travailleurs qui, sans l'avoir cherché, se retrouvent au chômage.

Pour ce qui a trait au domaine des pêches, la députée sait, et mon collègue l'a indiqué clairement, que le gouvernement remet chaque année aux provinces une somme importante afin de prendre des mesures actives pour aider les pêcheurs. Le Québec, par exemple, reçoit plus d'un demi-milliard de dollars par année à cet égard.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est pathétique. Si la ministre est en panne d'inspiration, il y a des travailleurs qui sont mal pris dans le dossier du bois d'oeuvre et dans celui des pêches. Il y en a aussi parmi les travailleurs d'usines dans l'est.

Comment la ministre, avec des surplus de 45 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi, peut-elle refuser de mettre de l'argent additionnel pour les aider?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, nous avons injecté des fonds supplémentaires. La députée a fait mention de l'industrie du bois d'oeuvre. Elle sait pourtant que l'on a débloqué une somme de 246 millions de dollars pour aider les personnes touchées par le différend commercial dans ce secteur.

Le régime d'assurance-emploi est là pour aider les travailleurs. Nous entretenons des liens étroits avec les provinces et les territoires. Nous avons investi des sommes supplémentaires dans des projets pilotes s'adressant aux travailleurs plus âgés et prévu des sommes également pour les jeunes. Nous sommes là pour répondre aux besoins des Canadiens et nous le faisons.

Questions orales

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la proposition de mission de défense au sol axée sur la phase de mi-parcours n'est pas ce qu'on a appelé la guerre des étoiles. Le système permettrait au Canada de payer sa part, car il est conçu pour protéger les amis et les alliés des États-Unis, en plus des Américains.

Pourquoi le premier ministre ne s'engage-t-il pas à accepter le système de défense antimissile installé au sol pour permettre aux entreprises canadiennes de l'aérospatiale de proposer des offres sur des marchés qui pourraient atteindre les 8 milliards de dollars?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit, la question est à l'étude au Cabinet. Notre caucus en discute et le Parlement peut le faire également.

Nous prendrons des mesures propres à garantir la sécurité du Canada et des Canadiens, et ces mesures seront conformes aux objectifs de notre politique étrangère.

Si, dans cette démarche, nous sommes incapables d'avantager les entreprises canadiennes par une participation dans un domaine de technologie de pointe, ce sera dommage, mais le plus important, c'est de garantir la sécurité de l'Amérique du Nord et des Canadiens en Amérique du Nord.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la participation au système de défense contre les missiles balistiques donnerait des activités de recherche et développement au Canada. Elle ferait également beaucoup pour rétablir nos relations avec les États-Unis, qui ont été mises à mal.

Au lieu de continuer à donner de l'argent à des parasites comme Bombardier, pourquoi le gouvernement ne prend-il pas des mesures pour développer une industrie aérospatiale viable au Canada en adhérant dès maintenant au système de défense antimissile?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne pense pas que les Canadiens souhaitent que nous nous engagions dans une initiative qui concerne notre sécurité pour développer une industrie au Canada. Ce que nous voulons définir, ce sont les intérêts supérieurs du Canada et des Canadiens et de leur sécurité, et cela l'emporte sur les avantages commerciaux.

Si les députés de l'opposition voulaient vraiment se rendre utiles, ils devraient peut-être arrêter de laisser entendre, comme ils le font d'habitude, que les Canadiens sont hostiles aux Américains. Cela serait infiniment plus utile que ce genre de question.

* * *

● (1455)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bob Wood (Nipissing, Lib.): Monsieur le Président, par l'intermédiaire d'organisations comme la Légion royale canadienne, les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, et le Conseil national des associations d'anciens combattants, des anciens combattants ont soulevé dernièrement plusieurs questions prioritaires, telle l'extension à vie aux veuves d'anciens combattants du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, qu'ils voudraient voir régler par le gouvernement.

Le ministre des Anciens combattants pourrait-il dire à la Chambre où en sont ces dossiers?

Questions orales

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'annonce aujourd'hui mon intention de répondre aux besoins les plus urgents des anciens combattants canadiens, y compris de permettre aux conjoints survivants des anciens combattants de profiter du PAAC pour la durée de leur vie; d'améliorer les prestations pour soins de santé des anciens combattants lourdement handicapés; d'offrir des prestations de soins à domicile aux anciens combattants dont le nom figure sur la liste d'attente; d'offrir des prestations de soins de longue durée aux anciens combattants alliés; de bonifier l'indemnisation d'ancien prisonnier de guerre; et mettre sur pied un programme d'aide à l'éducation à l'intention des enfants des anciens combattants des Forces canadiennes tués au combat.

* * *

LA MARIJUANA

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il semble que nous ayons réussi à convaincre le gouvernement que la décriminalisation de la possession de marijuana ne devrait s'appliquer qu'à une quantité inférieure à 30 grammes.

La décriminalisation de la possession de marijuana n'est qu'un tout petit élément de la stratégie antidrogue nationale. Le gouvernement n'a pas de stratégie nationale cohérente en matière de drogues depuis dix ans.

Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas doté d'une stratégie antidrogue nationale avant d'annoncer la décriminalisation de la possession de marijuana?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, essentiellement, le comité permanent de la Chambre des communes a présenté un rapport l'an dernier, et le Sénat aussi. Nous avons examiné les recommandations. Comme nous l'avons dit, nous projetons de présenter bientôt une stratégie nationale relativement à l'usage du cannabis dans notre pays.

Quand nous disons que nous présenterons une stratégie, nous parlons en fait d'une réforme de la loi concernant le cannabis et aussi du renouvellement de la stratégie antidrogue nationale dans son ensemble.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous sommes en 2003, des milliers de personnes sont mortes de surdoses dans notre pays, mais le gouvernement nous parle maintenant d'une stratégie antidrogue nationale.

La marijuana prise toute seule ou avec de l'alcool peut être mortelle quand on conduit une voiture. Selon un sondage réalisé récemment en Ontario, 20 p. 100 des étudiants prennent le volant dans les deux heures après avoir consommé de la marijuana.

Le gouvernement inclura-t-il un processus et un règlement d'évaluation routière pour la marijuana dans son plan de décriminalisation de la marijuana?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais simplement préciser que si on examine le rapport du comité permanent de la Chambre, qui a été déposé l'an dernier, on constatera que le parti du député avait appuyé l'adoption de mesures de rechange et la décriminalisation.

Cela étant dit, quand on parle d'une stratégie antidrogue nationale, on parle de l'investissement dans la recherche. On parle d'une meilleure application des lois. Le message que nous voulons envoyer à tous les Canadiens, c'est que la consommation de drogues est interdite au Canada. Nous voulons nous assurer que tout le monde comprenne que c'est dangereux pour la santé. En outre, nous voulons nous assurer que les lois seront bien mieux appliquées.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, le 11 octobre prochain, les mesures transitoires de l'assurance-emploi prendront fin dans le Bas-Saint-Laurent, sur la Côte-Nord et au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Est-ce que le gouvernement se rend compte que non seulement il refuse de venir en aide aux travailleurs du bois d'oeuvre et de la pêche, mais en plus, avec la fin des mesures transitoires, le régime sera encore plus sévère à leur endroit?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison, des mesures transitoires sont en place dans trois régions du pays pendant que de nouvelles frontières entrent en vigueur dans le cadre du régime d'assurance-emploi.

Je suis heureuse de dire que, grâce à de bonnes relations de travail dans les régions touchées, nous trouvons de nouveaux débouchés pour les Canadiens de ces régions. Nous continuons à étudier l'effet de ces mesures transitoires et nous sommes heureux de constater que, en travaillant ensemble au niveau communautaire, et avec l'aide de mon ministère et de services régionaux, on trouve de nouveaux emplois et que les solutions que les Canadiens préfèrent, à savoir travailler plutôt que de toucher des prestations, deviennent plus...

● (1500)

Le Président: Le député de Frontenac—Mégantic a la parole.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, il semble que certaines provinces soient sur le point de signer des accords de mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture.

Le secrétaire parlementaire peut-il donner à la Chambre les dernières nouvelles sur la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture?

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question très pertinente de notre confrère de Frontenac—Mégantic, puisque Terre-Neuve-et-Labrador est la première province à signer un accord avec le gouvernement du Canada dans le but de la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture.

Le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le ministre d'État responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que le ministre des Ressources forestières et de l'Agroalimentaire de Terre-Neuve-et-Labrador, Rick Woodford, ont signé cet accord et en ont fait l'annonce ce matin.

Félicitations à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous sommes sûrs de signer d'autres ententes avec d'autres provinces très bientôt.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international s'apprête à accepter une taxe à l'exportation du bois d'oeuvre canadien de 15 p. 100. Elle passerait à 25 p. 100 une fois que nos exportations entraîneraient la diminution de la part du marché occupée par les Américains.

Il est évident aux yeux de tous que les droits sur le bois d'oeuvre n'ont rien à voir avec les subventions; ça a toujours été une question de part du marché. L'amateurisme du ministre dans le dossier du bois d'oeuvre fait perdre des milliers d'emplois aux Canadiens.

Le ministre est-il prêt à mettre son portefeuille en jeu?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, depuis deux ans et demi, nous travaillons dans ce dossier en tant que pays uni, en faisant front commun avec l'industrie de l'est et de l'ouest du Canada, du Québec et de la Colombie-Britannique, ainsi qu'avec les provinces, et je pense que nous faisons réellement des progrès.

Le député émet une hypothèse de 15 ou de 25 p. 100. Je ne sais pas de quoi il parle.

Je n'accepterai jamais une taxe à l'exportation qui ne serait pas un moyen de parvenir à un libre-échange total dans le dossier du bois d'oeuvre. Nous parlons parfois d'une transition, de mesures transitoires, mais cela ne durerait que quelques mois, certainement pas pour toujours.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Antonio Martins da Cruz, ministre des Affaires étrangères et des communautés portugaises de la République portugaise.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je tiens à présenter des excuses et à retirer un terme non parlementaire que j'ai utilisé dans ma question. L'urgence de l'affaire et la première réponse du ministre m'ont incité à utiliser des termes colorés, mais je présente des excuses et j'assume l'entière responsabilité de mes propos.

Le Président: La présidence a reçu un avis de question de privilège du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui la question de privilège relativement au fait

Privilège

que le privilège parlementaire exempte les députés d'être appelés à témoigner devant un tribunal lorsque la Chambre siège.

Le 23 avril, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu sa décision dans l'affaire Ainsworth. Il s'agissait dans ce cas-là de savoir si le député de LaSalle—Émard pouvait prétendre que le privilège parlementaire lui donnait une raison légitime de ne pas participer à un interrogatoire préalable.

Avant d'aller plus loin, je voudrais signaler que je ne soulève pas cette question à la demande du député de LaSalle—Émard et que je l'ai seulement informé vendredi de mon intention de le faire. J'ai plutôt eu des discussions avec des fonctionnaires sur la colline et d'autres personnes vivement concernées par la question de privilège que je suis sur le point de soulever.

Dans son ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, Joseph Maingot dit ceci à la page 165:

Un député ou un sénateur n'est pas tenu de répondre à une sommation à comparaître comme témoin devant un tribunal de juridiction civile, pénale, administrative ou militaire. Cette immunité a la même durée que la protection contre l'arrestation en matière civile, c'est-à-dire qu'elle commence quarante jours avant le début de la session, se termine quarante jours après sa fin et se prolonge quarante jours après la dissolution du Parlement.

Ce privilège est basé sur la tradition au Royaume-Uni bien avant la Confédération et c'est la coutume dans cette enceinte depuis 1867.

Dans l'affaire Ainsworth, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a confirmé l'existence du privilège parlementaire qui permet aux député de ne pas participer à des procédures juridiques lorsque le Parlement siègeait. La cour a reconnu que cela s'appliquait à toute la session parlementaire, y compris les ajournements et d'autres périodes où les Chambres ne siègent pas.

Cependant, la cour a jugé que rien ne justifiait que ce privilège s'applique jusqu'à 40 jours avant le début de la session et 40 jours après sa fin et c'est là que réside le problème.

Il y a donc des aspects de la décision de la cour qui vont dans le sens de la coutume au Canada depuis 1867, mais l'interprétation de la cour du privilège parlementaire remet en question un privilège revendiqué par le Parlement et les députés de notre Chambre et des assemblées législatives provinciales relativement à la règle des 40 jours.

La décision de la cour soulève une importante question pour nous: appartient-il au Parlement ou aux tribunaux de définir le privilège parlementaire.

Il me semble que, selon la Constitution et les conventions, il appartient au Parlement de définir ses privilèges en ce qui concerne les affaires touchant le Parlement et ses travaux.

Je crois que, selon la tradition parlementaire, la règle des 40 jours est un privilège lié au fonctionnement du Parlement. Dans des affaires semblables, je crois qu'il appartient au Parlement, et non pas aux tribunaux de décider de ce qui relève du privilège parlementaire.

Si le Parlement décide de ramener la période de 40 jours à 35, 32, 6 ou 50 jours, il en a le pouvoir.

Dans ce contexte, permettez-moi de citer ce que madame le juge Beverley McLachlin, maintenant juge en chef de la Cour suprême du Canada, a déclaré dans l'affaire New Brunswick Broadcasting:

Privilège

Il est accepté depuis longtemps que, pour exercer leurs fonctions, les organismes législatifs doivent bénéficier de certains privilèges relativement à la conduite de leurs affaires. Il est également accepté depuis longtemps que, pour être efficaces, ces privilèges doivent être détenus d'une façon absolue et constitutionnelle...

L'efficacité commande donc que ces privilèges soient détenus non pas de façon partielle, mais de façon absolue et constitutionnelle, comme le disait madame le juge. Elle a ajouté:

...la branche législative de notre gouvernement doit jouir d'une certaine autonomie à laquelle même la Couronne et les tribunaux ne peuvent porter atteinte.

• (1505)

[Français]

Il s'agit d'une question très importante pour tous les parlementaires. Il a été historiquement compris que ce privilège s'étendait à une période de 40 jours avant et après une session parlementaire.

Plus important encore, la Chambre des communes a le droit fondamental et prioritaire de pouvoir bénéficier de la présence et du service de ses députés, et ce, dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

Tel que mentionné, la Chambre et ses députés possèdent historiquement un certain nombre de droits et privilèges leur permettant de s'acquitter de leurs fonctions essentielles. La reconnaissance de ces privilèges est fondamentale en vue d'assurer le bon fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Il est du devoir de cette Chambre et de tous ses députés, et de vous, monsieur le Président, de veiller à l'affirmation et à la sauvegarde de ces privilèges, et ce, bien entendu, dans le respect du processus judiciaire en cours.

Pour ces raisons, je vous demande de déterminer s'il y a, de prime abord, une question de privilège et, le cas échéant, de soumettre cette question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Bien sûr, le moment venu, il me fera plaisir de proposer la motion nécessaire pour mener ce projet à bon port.

[Traduction]

En terminant, il est important pour nous tous d'être les gardiens de nos privilèges. Si nous ne protégeons pas ces privilèges, et si nous acceptons cette décision judiciaire, qui nous dit qu'un jour ou l'autre un autre tribunal ne statuera pas que le privilège ne s'applique pas en matinée, en fin de semaine, pendant un jour de congé ou à une heure où la Chambre ne tient généralement pas de vote? Quelqu'un pourrait alors en profiter pour faire assigner un député à comparaître, afin de l'empêcher de voter sur une question importante pour lui ou elle ou pour ses électeurs, et cela influencerait sur la décision prise par la Chambre.

Cette question est très importante pour nous tous. Elle est au cœur même de notre système parlementaire démocratique. Le privilège parlementaire existe depuis des siècles. Je crois qu'il est de notre devoir, à tous, de renvoyer l'affaire à un comité parlementaire. J'espère, monsieur le Président, que vous déciderez qu'il y a, à première vue, atteinte au privilège parlementaire. J'espère que tous les députés abonderont dans le même sens, pour que nos privilèges, en tant qu'institution, puissent être préservés, non seulement pour nous-mêmes mais pour ceux qui, dans l'avenir, représenteront les Canadiens dans cette vénérable Chambre.

• (1510)

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a trois privilèges qui ont trait à la présence des députés et au conflit qui pourrait exister entre leur devoir parlementaire et l'obligation d'obéir à une ordonnance d'un tribunal. Ces privilèges sont l'immunité d'arrestation, l'exemption de l'obligation de comparaître comme témoin et l'exemption du devoir de juré. Il convient de souligner que ces

privilèges ne concernent pas les affaires criminelles ou les infractions aux lois provinciales qui se rapportent à la juridiction sommaire du Code criminel. Ils s'appliquent aux affaires civiles.

De tout temps, et selon l'ouvrage de Joseph Maingot, *Le privilège parlementaire au Canada*: «La garantie qu'on ne pourrait empêcher les barons et les lords, par une action au civil, de se rendre au conseil du roi, a été le premier privilège accordé aux parlementaires anglais».

Il n'y a plus beaucoup de barons et de lords à la Chambre des communes du Canada, sauf quelques rares exceptions au Cabinet. Maingot poursuit:

On voulait obtenir que les membres du Parlement assistent aux travaux de ce dernier, et c'est là, encore aujourd'hui, la raison principale du privilège de l'immunité d'arrestation, de comparution comme témoin et de l'obligation de faire partie d'un jury devant un tribunal ou devant une instance autre que le Parlement. On estime en effet que le Parlement du Canada, qui est l'organe le plus important du pays, jouit d'un droit prioritaire à bénéficier de la présence de ses membres et le Parlement ne tolère pas qu'on empêche ses membres de se rendre à des séances.

Il semble raisonnable qu'un député puisse se soustraire à une ordonnance de comparution devant un tribunal s'il est convoqué à la Chambre pour participer à un vote considéré comme important. Si un député était accusé d'outrage au tribunal en pareil cas, il semble raisonnable que la Chambre le protège. Devant un tel conflit, le devoir du Parlement l'emporte manifestement sur celui des tribunaux.

Le risque d'abus de ce privilège semble découler du fait que l'immunité est accordé d'office, et de la possibilité pour un député d'utiliser ce privilège à son avantage personnel.

Le 25 novembre 1998, la Chambre a débattu une motion d'initiative parlementaire. Elle était formulée comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, les députés et les sénateurs devraient être égaux aux autres citoyens devant la loi et que, par conséquent, le privilège parlementaire qui leur permet de refuser de témoigner devant un tribunal canadien devrait être aboli

Dans un article intitulé, «Les législateurs au-dessus de la loi», Robert Fife a cité le cas du député néo-démocrate Dave Barrett qui, en 1989, a revendiqué l'immunité parlementaire pour se dispenser de comparaître dans une affaire de non paiement de dettes de campagne à la direction de son parti, et celui du sénateur conservateur Eric Bernston, qui a eu recours au même privilège pour se dispenser de répondre à une assignation lors d'un procès pour une affaire liée à un réseau de fraude opérant au sein du caucus conservateur de l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine.

Puisque la motion n'avait pas été choisie pour faire l'objet d'un vote et que la Chambre n'a pas rendu de décision sur cette question, le privilège est en jeu et nous devons naturellement faire ce que nous pouvons pour le défendre, en gardant à l'esprit le contexte et les risques d'abus.

Le leader du gouvernement à la Chambre soulève une question au sujet d'un arrêt de la Cour suprême de la Colombie-Britannique mettant en cause le député de LaSalle—Énard. Il affirme que la Constitution et la tradition prévoient qu'il revient au Parlement de déterminer ses privilèges en ce qui concerne les questions liées au Parlement et à ses délibérations. Il prétend qu'il revient au Parlement et non aux tribunaux de définir ce qui relève ou ne relève pas du privilège parlementaire.

Le jeudi 8 mai 2003, l'Alliance a proposé la motion suivante:

Privilège

Que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter des mesures pour réaffirmer la volonté du Parlement et la protéger contre les décisions des tribunaux qui: a) menacent la définition du mariage adoptée par la Chambre, soit «l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre personne»; b) permettent la détention à domicile des prédateurs sexuels d'enfants et leur facilitent la production et la possession de pornographie juvénile; c) accordent le droit de vote aux détenus.

Le même ministre qui défend son collègue, le député de LaSalle—Émard, et qui défend les droits du Parlement contre un jugement d'un tribunal, a participé au débat jeudi. Voici ce qu'il a dit:

Certains députés de cette Chambre nous ont suggéré que les tribunaux se sont arrogé un rôle qui n'est pas autorisé par la Constitution. Cela frôle le ridicule. De tels commentaires pourraient faire en sorte que le public soit amené à douter de la légitimité des tribunaux. Je pense que, dans une société où nous valorisons l'état de droit, des commentaires de ce genre de la part de parlementaires vont tout à fait à l'encontre des principes que nous sommes appelés à défendre dans cette Chambre, collectivement et individuellement [...]. L'indépendance du pouvoir judiciaire, c'est fondamental. Cela doit être respecté pour les juges individuellement et collectivement.

Lorsqu'il s'agit de protéger des enfants contre les prédateurs sexuels, de sauvegarder la définition traditionnelle du mariage telle qu'établie par la Chambre et de contester les décisions des tribunaux accordant le droit de vote aux prisonniers, contre la volonté du Parlement, le ministre ridiculise toute tentative de recours au pouvoir du Parlement. Lorsqu'il s'agit de défendre le prochain premier ministre, il s'empresse d'intervenir pour prier la Chambre d'agir.

Le Privilège Parlementaire au Canada, de Joseph Maingot, résume le privilège de l'immunité d'arrestation en disant qu'il s'agit de la protection contre toute arrestation dans le contexte d'une procédure civile, par exemple pour le défaut d'obéir à une ordonnance ou un jugement de cour dans une cause civile, y compris l'outrage au tribunal. Un député ne jouit pas de l'immunité d'arrestation en cas d'infractions pénales et peut être emprisonné pour une infraction pénale ou quasi pénale, y compris l'outrage au tribunal de nature criminelle.

• (1515)

Par contre, la page 164 laisse entendre que la Chambre a le pouvoir d'intervenir si elle estime que les circonstances sont extraordinaires.

Aucune des Chambres n'a renoncé à son droit d'intervenir dans le cas où l'un de ses membres serait condamné et emprisonné pour outrage [à un tribunal]; les Chambres peuvent donc théoriquement considérer chaque cas à titre individuel, mais il est peu vraisemblable qu'une Chambre puisse prendre en considération une intervention concernant une action au civil, à moins de circonstances extraordinaires. Il est peu vraisemblable, également, que le Parlement puisse intervenir en cas d'arrestation d'un de ses membres dans une affaire pénale, ou même dans une affaire d'outrage de nature pénale à un tribunal, mais si de tels cas se présentaient, on peut supposer que la Chambre déciderait au moins d'étudier les cas portés à son attention, afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges du Parlement.

Donc, si la Chambre a le droit d'intervenir dans des circonstances extraordinaires pour protéger ses privilèges, les parlementaires n'ont pas besoin d'un privilège de protection automatique contre l'arrestation. Ce serait conforme à la plupart des autres cas relatifs aux privilèges des parlementaires. Lorsque les parlementaires estiment que leurs privilèges ont été bafoués, ils soumettent le cas au Président qui détermine s'il y a, à première vue, une atteinte aux privilèges. Si oui, la Chambre étudie le cas et prend une décision.

En ce qui concerne l'obligation de comparaître comme témoin, une fois de plus, le problème ne vient pas du fait que la Chambre jouit d'un droit prioritaire à bénéficier de la présence de ses membres, mais plutôt de l'immunité automatique accordée à un parlementaire. Dans les circonstances actuelles, la Chambre maintiendrait sans doute le privilège qu'a un député de refuser de témoigner devant un tribunal. Au lieu de cela, la Chambre devrait examiner les circonstances et décider au cas par cas.

Si l'ancien ministre des Finances était formellement accusé d'outrage à un tribunal, des mesures devraient être prises au sérieux et la Chambre devrait examiner la question. Je souligne encore une fois que les tribunaux ont rendu des décisions ayant des conséquences plus graves et, pourtant, le gouvernement n'a pas agi. Toutes les autres activités, comme des campagnes de financement et des pique-niques communautaires, semblent justifier que le député de LaSalle—Émard s'absente de la Chambre, mais pas une assignation à témoigner. Le député a ses priorités.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, de façon très brève, vous me permettez d'ajouter quelques remarques à ce qui a déjà été dit.

D'entrée de jeu, je voudrais dire que nous appuyons la question soulevée par l'honorable leader du gouvernement à la Chambre. À notre avis, il y a deux choses qui sont en cause dans la situation présente.

D'abord, il y a le fond de la question, à savoir si le privilège d'un parlementaire de ne pas être convoqué devant un tribunal 40 jours avant ou 40 jours après la session est toujours valable. C'est une question qui doit être traitée, mais qui doit l'être, à notre avis, dans une autre instance que dans une cour de justice.

Mais plus important encore, il y a la forme. À mon avis, personne ne peut se substituer à l'autorité de la Chambre des communes et à son Président, dont la responsabilité première est de faire respecter les droits et les privilèges des parlementaires. Toute instance qui pourrait vouloir, en voulant le bien commun, se substituer à l'autorité du Président de la Chambre et aux mécanismes qui peuvent être mis en place pour juger de questions comme celle-là est, à mon avis, non avenue.

Il vous appartient, comme Président, de préserver nos privilèges. Il appartient à la Chambre des communes de définir ces privilèges, de les élargir ou de les réduire selon l'évolution des circonstances et selon l'évolution d'une situation donnée. Mais en aucun temps, ces recommandations ne doivent venir d'un autre endroit, ne fut-ce d'une cour de justice.

J'appuie donc le leader du gouvernement à la Chambre. Je considère que nous avons là une occasion extrêmement importante d'ancrer pour de bon la notion de privilège parlementaire, de l'expliquer et de la faire comprendre à ceux et celles qui n'ont peut-être pas eu la chance de fouiller ces questions avec autant d'intérêt qu'ils auraient pu le faire. J'aimerais vous dire que vous aurez notre coopération à tout moment dans cette opération qui, en ce qui nous concerne, est fondamentale pour la protection des droits des députés qui sont élus.

• (1520)

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, sur le même sujet, j'aimerais tout d'abord remercier le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir soulevé cette question de privilège. Nous sommes d'accord avec le principe général et les commentaires qui ont été formulés.

Privilège

Il est évident que dans sa décision dont il est question, la cour est allée beaucoup trop loin de sorte qu'il y a maintenant ingérence dans les affaires de la Chambre à l'égard de ce qui est considéré depuis longtemps comme un privilège parlementaire, soit le privilège de ne pas être convoqué devant un tribunal dans les 40 jours précédant ou suivant une session et dans les 40 jours suivant la dissolution du Parlement.

Toutefois, comme le député l'a souligné, il est bon de noter que cette pratique est en vigueur depuis 1867. Nous parlons donc de quelque chose qui s'est produit il y a plus de 100 ans. Du point de vue de la pertinence et de la réalité de ce dont nous sommes actuellement saisis en ce qui a trait aux affaires du monde et des tribunaux et ainsi de suite, c'est un sujet sur lequel nous devrions nous pencher.

Aussi, bien que je sois d'accord avec le principe et que je reconnaisse qu'il y a présomption suffisante pour que cette question soit renvoyée au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, il serait tout de même bon que nous nous penchions sur la question de savoir si le délai de 40 jours est réaliste. Je crois que le ministre a laissé entendre que si la question devait être soumise au comité parce que vous êtes d'avis qu'il y a présomption d'atteinte au privilège, monsieur le Président, c'est un élément sur lequel nous pourrions certainement nous pencher.

Au Nouveau Parti démocratique, nous nous sommes également posé d'autres questions sur le privilège parlementaire. Nous avons soulevé certains cas portant sur l'application de la Loi canadienne sur les droits de la personne par exemple et nous avons étudié la question du privilège parlementaire et le fait que la Loi canadienne sur les droits de la personne ne s'applique pas aux plaintes.

Certaines questions se posent ici, mais en ce qui a trait à celle qui porte particulièrement sur la décision relative aux 40 jours, nous sommes d'accord pour dire qu'elle devrait être soumise au comité pour qu'il discute et évalue ce qui pourrait être fait.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je remercie le leader du gouvernement de m'avoir fait part de son intention de soulever cette question. C'est une question grave qui mérite notre attention. Je dirais même qu'elle est extrêmement importante.

Comme l'a souligné le leader du gouvernement, la cour d'appel de la Colombie-Britannique n'est pas d'accord avec l'étendue du privilège parlementaire. Le litige porte sur l'immunité accordée aux députés et sénateurs qui leur évite d'être appelés à témoigner devant un tribunal civil au cours des 40 jours précédant et suivant une session du Parlement.

J'ai eu très peu de temps pour lire la décision unanime de la cour d'appel, mais elle soulève de sérieuses questions pour le Parlement ainsi que pour le gouvernement et le député de LaSalle—Énard.

En notre qualité de députés, nous devons protéger les droits, mesures de protection et immunités indubitables qui, aux termes de la Constitution, garantissent notre capacité de siéger au Parlement, pour discuter des affaires de l'État ou de celles que l'État soumet au Parlement et de nous prononcer librement sur ces affaires dans l'intérêt des Canadiens qui nous ont élus.

Son Excellence la Gouverneure générale, au début de la présente législature, le 30 janvier 2001, a insisté sur ces mesures de protections et sur cette immunité. Je rappellerai de nouveau ses propos qui, allant au-delà de l'apparat, vont au cœur même de notre constitution parlementaire. Monsieur le Président a déclaré ce qui suit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu comme Président quoique je sois à peine capable d'assumer les importantes fonctions qui me sont ainsi confiées. Si, dans l'exercice de ces fonctions, je devais jamais errer, je demande que la faute me soit imputée à moi et non à la Chambre des communes, dont je suis le serviteur et qui, pour mieux remplir ses devoirs à l'égard de la Reine et du pays, réclame humblement, par mon intermédiaire, tous les droits et privilèges qui sont indubitablement les siens et en particulier la liberté de parole dans ces débats, l'accès à la personne de Votre Excellence en tout temps raisonnable et l'accueil très favorable de ces délibérations par Votre Excellence.

Son honneur le Président du Sénat a répondu de la façon suivante:

Monsieur le Président, Son Excellence la gouverneure générale me charge de vous dire que, ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ces privilèges constitutionnels. J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par elle de la manière la plus favorable.

Les tribunaux de Sa Majesté semblent aujourd'hui nous contester notre immunité à l'égard de l'obligation de comparaître comme témoins dans les affaires civiles. Cette immunité vaut-elle pendant 40 jours avant et après une session parlementaire? À l'évidence, voilà la question à résoudre s'il existe un doute à son sujet. Trois magistrats éminents de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique ont laissé planer le doute, d'où la nécessité de régler la question une fois pour toutes.

Cette affaire comporte un autre aspect. C'est une question de simple justice pour ceux qui s'adressent aux tribunaux pour obtenir réparation. Comme le précise la Cour d'appel au paragraphe 51, il appartient à un député de comparaître volontairement pour témoigner. La cour cite *Le privilège parlementaire au Canada* de Maingot, édition de 1983.

À la page 161, l'auteur traite du privilège de l'exemption de l'obligation de comparaître comme témoin. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

Étant donné le droit prioritaire du Parlement à bénéficier de la présence de ses membres, la convocation d'un député à l'extérieur de la Chambre en cours de session n'a pas juridiquement valeur d'obligation. Par conséquent, le député n'est pas tenu de témoigner devant une cour ou un tribunal au Canada lorsque la Chambre est en session, qu'il s'agisse d'une affaire pénale, civile ou militaire.

Plus loin, il ajoute ceci:

Au Canada, un député fédéral qui a reçu une citation à comparaître en cours de session devant un tribunal civil ou pénal peut s'y rendre s'il estime que son absence risque de perturber le cours de la justice, particulièrement s'il a été prévenu par la partie qui sollicite sa comparution. Cependant, les députés ont le droit de se prévaloir de leur privilège; la Chambre n'a pas à être saisie de la question, mais l'avocat qui a autorisé la signification doit normalement être prévenu par le député ou par le Légiste de l'invocation de ce privilège.

• (1525)

Il est clair que le député de LaSalle—Énard peut comparaître s'il le veut. Le Règlement de la Chambre ne l'y empêche pas. Le député de LaSalle—Énard est mêlé à cette affaire parce qu'il était ministre des Finances, et nous croyons savoir, selon ses dires ou ceux de ses subalternes, que la cour lui a demandé de comparaître.

L'une des questions à examiner, c'est la mesure dans laquelle les ministres invoquent l'immunité parlementaire pour éviter de comparaître devant les tribunaux pour répondre de leurs actes. Nos droits et nos privilèges doivent certes être protégés, mais nous devons faire respecter aussi le droit de particuliers de traduire autrui en justice.

Recours au Règlement

Je résumerai en disant qu'il y a eu des abus au XVIII^e siècle. Des citations montrent que des gens ont mis en doute les droits des parlementaires. Pareils abus peuvent tout aussi bien se produire au XXI^e siècle si les députés invoquent l'immunité lorsqu'ils pourraient facilement comparaître dans l'intérêt de la justice.

Nous avons des droits et des privilèges, mais nous ne devrions pas en abuser. L'immunité existe pour protéger la capacité des députés de siéger et de parler librement à la Chambre, et nous devons veiller à clarifier ce droit. Les ministres ne devraient pas abuser de ces droits et privilèges pour nuire à ceux qui veulent que justice se fasse devant les tribunaux. Je ne puis croire que le député de LaSalle—Énard était occupé au point de ne pouvoir aller témoigner.

• (1530)

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je considère que la position adoptée par le leader du gouvernement à la Chambre est un peu hypocrite, ou à tout le moins contradictoire.

Pour ce qui est de la protection des gens contre les mauvaises décisions rendues par les tribunaux, le ministre prend chaque fois la part des tribunaux. Toutefois, lorsque les tribunaux menacent les privilèges des députés, il se range alors du côté des députés. Je suis un peu étonné qu'il adopte la position étroite de protéger les intérêts des députés plutôt que les intérêts des Canadiens en général.

J'aimerais également savoir ce que pense le député de LaSalle—Énard à ce sujet.

Le Président: Je croyais que le député pourrait nous éclairer sur cette question de privilège, mais il n'y a rien dans les remarques qu'il a faites qui porte sur la question de privilège même. Certaines autres remarques formulées précédemment m'ont également inquiété.

Je prendrai la question en délibéré et je ferai part de ma décision à la Chambre en temps voulu. Je remercie les députés d'avoir soulevé cette question très importante.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une motion inscrite au *Feuilleton* au nom du député d'Ottawa—Vanier et proposant l'adoption du sixième rapport du Comité permanent des langues officielles. Selon moi, il y a là un conflit d'intérêts évident et un manquement à l'article 21 du Règlement.

Comme vous le savez, j'ai demandé si, en signant le rapport, le député avait contrevenu à l'article 21 du Règlement. J'ai soutenu que le député avait un intérêt pécuniaire à l'égard de la recommandation du rapport, et qu'il n'aurait donc pas dû le signer.

Monsieur le Président, vous avez jugé que la signature du député ne constituait pas une violation de l'article 21, mais vous avez fait quelques observations qui, selon moi, établissent que la motion d'adoption peut déroger à nos pratiques relativement à l'intérêt pécuniaire. Le 8 mai 2003, vous avez dit:

Dans le cas qui nous occupe, je crois important de souligner que le remboursement qu'il est recommandé de verser à l'honorable député d'Ottawa—Vanier doit servir à payer les frais d'avocats qu'il a engagés relativement à son rôle d'intervenant. Il ne s'agit pas, à strictement parler, d'un octroi de fonds fait au député à titre personnel, même si on doit admettre que le député subirait une perte en l'absence d'un tel remboursement et serait ainsi réputé avoir un intérêt pécuniaire dans la question. Cependant, la présidence sait bien, comme tous les députés, qu'il n'a pas été suggéré que le député bénéficierait ainsi d'un gain pécuniaire direct.

Le Président a reconnu que le député avait un intérêt pécuniaire, mais que sa signature seule ne constituait pas une violation de l'article 21. Il a ajouté:

Comme l'a souligné l'honorable député d'Ottawa—Vanier, ni nos règles écrites ni nos usages ne suggèrent que la signature d'un rapport par le président du comité constitue une prise de position de ce dernier quant au contenu du rapport. La signature ne fait qu'attester que le contenu du rapport reflète les décisions du comité.

J'admets que, en le signant, le président du comité ne prend position ni pour ni contre le rapport, mais il est question aujourd'hui de la motion d'adoption, inscrite au nom du député d'Ottawa—Vanier.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les motions d'adoption sont facultatives. À titre de président du Comité des langues officielles, le député était peut-être obligé de signer le rapport, mais il n'est absolument pas tenu de déposer une motion d'adoption. La motion demande à la Chambre d'adopter le rapport. Cela équivaut à une prise de position. Par conséquent, donner avis d'une motion d'adoption d'un rapport présentant un intérêt pécuniaire pour le député placerait celui-ci dans une position de conflit d'intérêts.

Je rappelle à la Chambre que le rapport mentionne nommément le député et dit que la Chambre des communes propose à son Bureau de régie interne d'accorder un budget maximum de 30 000 \$ pour payer une partie des frais juridiques engagés par le député d'Ottawa—Vanier.

Comme je l'ai déclaré lors de mon premier recours au Règlement dans cette affaire, l'ouvrage de Marleau et Montpetit stipule à la page 189 que les députés doivent faire preuve d'impartialité et ne tirer de leurs fonctions aucun avantage ou gain personnel.

Le geste facultatif qui consiste à inscrire une motion d'adoption au *Feuilleton* place nettement le député en conflit d'intérêts. La motion inscrite au nom du député d'Ottawa—Vanier devrait donc être rayée du *Feuilleton*.

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la présidence s'est déjà prononcée sur l'essence de cette question. Je suis surpris qu'elle soit à nouveau soulevée car nous savons que, en l'occurrence, le président du comité, le député d'Ottawa—Vanier, n'avait pas d'intérêt pécuniaire personnel. Il agissait au nom du comité. De toute évidence, il n'est pas membre du barreau. Il n'aurait pas pu défendre l'affaire lui-même, et il ne reçoit donc pas d'argent lui-même.

En fait, quand il est intervenu à la Chambre, il a fait ce que font habituellement les présidents de comité qui doivent déposer un rapport: ils se lèvent, le déposent et, quelques minutes plus tard, ils demandent qu'il soit accepté. C'est la responsabilité du président du comité. Comme vous le savez, monsieur le Président, cela se produit régulièrement ici.

Le député n'a pas agi en son nom propre, mais strictement au nom du comité; il a exercé ses fonctions de président de ce comité. À mon avis, la présidence s'est déjà prononcée sur la substance et sur l'essence de la question.

Affaires courantes

● (1535)

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, j'interviens seulement pour partager de l'information avec vous et avec les députés de la Chambre. Si on se rappelle bien, le rapport n'a pas été présenté à la Chambre des communes par le député de Ottawa—Vanier; il a été présenté par moi-même qui suis le premier vice-président du Comité permanent des langues officielles. C'est ce que je voulais soumettre à la Chambre, à savoir qu'il ne s'agit pas du député de Ottawa—Vanier.

[Traduction]

Ce n'est pas lui qui a déposé le rapport à la Chambre des communes. C'est moi qui, à titre de membre du comité et de premier vice-président du Comité des langues officielles, ai présenté le rapport à la Chambre des communes au nom du Comité des langues officielles.

Le Président: Je pense que je peux régler la question tout de suite.

L'avis de motion donné par le député d'Ottawa—Vanier n'est qu'un avis, ce n'est pas une motion proposée à la Chambre. Si le député d'Ottawa—Vanier décide de proposer cette motion à un moment donné, la présidence se prononcera alors sur le recours au Règlement du député de West Vancouver—Sunshine Coast. À mon avis, il est prématuré, puisque l'avis qui a été donné est simplement un avis et n'a aucune valeur du point de vue de la procédure si ce n'est qu'il constitue un avis d'une motion qui pourrait être proposée par la suite.

Le député de West Vancouver—Sunshine Coast connaît mieux que quiconque le *Feuilleton*. Il sait que des centaines de motions d'approbation de divers rapports de comité figurent en ce moment au *Feuilleton*. Elles n'ont jamais été proposées et je soupçonne qu'un bon nombre d'entre elles ne le seront jamais. Il y a parfois 10 motions pour un seul rapport de comité et seulement une peut être proposée, ce qui n'empêche pas les autres d'être inscrites au *Feuilleton* et d'y languir. Celle-ci y languira jusqu'à ce qu'elle soit proposée. Si elle l'est, je me prononcerai sur le recours au Règlement du député de West Vancouver—Sunshine Coast et nous traiterons de la question, mais en attendant, nous y verrons un exercice purement théorique.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 16 pétitions.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Roy Cullen (Etobicoke—Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter un rapport, dans les deux langues officielles, de l'Association parlementaire Canada-Europe. C'est un rapport de la délégation à la quatrième conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale qui a eu lieu à Athènes, en Grèce, les 9 et 10 mars, date à laquelle nous participions

à un dialogue avec M. Wolfensohn de la Banque mondiale et M. Horst Kohler du FMI.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

[Traduction]

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 28 avril, votre comité a étudié le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, et a convenu le jeudi 8 mai 2003 d'en faire rapport sans amendement.

[Français]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé «Une contribution au dialogue sur la politique étrangère».

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de déposer six pétitions demandant au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour déclarer illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie et d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

Les six pétitions portent environ 1 500 signatures de citoyens inquiets de toutes les régions du pays. Je voudrais signaler que ces pétitions viennent de l'organisme Focus on the Family Canada. Je voudrais féliciter les intéressés pour leurs efforts au nom des enfants du Canada.

● (1540)

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai d'autres pétitions. J'ai plus de 12 000 pétitions présentées aujourd'hui au nom de la Canadian Alliance for Social Justice and Family Values, groupe établi à Vancouver: 6 346 se disent en faveur de la définition traditionnelle du mariage et 5 841 s'opposent au projet de loi C-250 qui propose de criminaliser les déclarations critiquant l'homosexualité.

La Canadian Alliance for Social Justice and Family Values est une association populaire, laïque et apolitique. Ses principaux objectifs sont de corriger les injustices sociales, ainsi que de prôner et de défendre les droits sociaux et constitutionnels garantis par la charte, les valeurs familiales traditionnelles et les droits parentaux. Basé à Vancouver, ce groupe est formé de 90 p. 100 de Canadiens d'origine chinoise.

Étant donné que ces pétitions ne respectent pas strictement les critères de la Chambre des communes, je voudrais demander le consentement unanime pour les déposer également aujourd'hui.

Le vice-président: Le député de Provencher a-t-il le consentement unanime pour déposer ces pétitions?

Des voix: D'accord.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente plusieurs pétitions signées par des centaines de personnes de la région de Powell River, dans ma circonscription. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de maladies.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai en main plusieurs pétitions signées par des citoyens d'un peu partout en Ontario. Les pétitionnaires signalent que, à compter du 1^{er} janvier, des milliers de Canadiens, se trouveront en possession illégale d'une arme à feu, sans pour autant être responsables de cette situation. En effet, à l'heure actuelle, quiconque tente de faire enregistrer une arme à feu est passible de poursuites par le gouvernement fédéral.

Le ministre de la Justice et le Centre canadien des armes à feu ont fait des déclarations contradictoires quant aux menaces de poursuites, ce qui ajoute d'autant à la confusion. Or, il appert que neuf des dix provinces de même que les députés, les sénateurs et la vérificatrice générale conviennent qu'on a perdu la maîtrise du registre des armes à feu.

Par conséquent, les pétitionnaires pressent le Parlement, le ministère de la Justice et le gouvernement du Canada de décréter une amnistie générale à l'égard de toutes les armes à feu non enregistrées ou, à défaut d'une amnistie, de supprimer complètement le registre des armes à feu.

LE JOUR DU JUBILÉ

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de présenter une pétition signée par de nombreuses personnes de la région de Toronto. Les pétitionnaires demandent au Parlement de déclarer le 25 février jour férié et de l'appeler Jour du jubilé en l'honneur du jubilé d'or de la reine du Canada.

LE MARIAGE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente deux pétitions. La première vient de résidents de Unionville en Ontario qui pressent la Chambre d'adopter une mesure législative reconnaissant, dans le cadre d'une loi fédérale, que l'institution du mariage est l'union, à vie, d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition signée par

Affaires courantes

quelque 150 Calgariens qui demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel produit dans le but d'encourager ou de glorifier la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux pétitions aujourd'hui. La première concerne le financement des Instituts de recherches en santé du Canada et est signée par plusieurs Canadiens, notamment des électeurs de ma circonscription.

Les pétitionnaires aimeraient attirer l'attention de la Chambre au fait qu'il est contraire à l'éthique de détruire certains êtres humains pour que d'autres en profitent. Ils signalent également que la recherche sur les cellules souches adultes présente des possibilités énormes sans poser les graves problèmes moraux ou immunitaires que soulève la recherche sur les cellules souches embryonnaires.

Ils font également valoir que les IRSC, les Instituts de recherche en santé du Canada, avaient recommandé des lignes directrices concernant la recherche sur les cellules souches adultes où l'on utilise des embryons humains.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'interdire la recherche sur les cellules souches embryonnaires et d'ordonner aux Instituts de recherche en santé du Canada de soutenir et de financer uniquement les projets de recherche prometteurs et éthiques qui n'entraînent pas la destruction de la vie humaine.

● (1545)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la pornographie juvénile. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la très nette majorité des Canadiens condamne la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que l'existence même de la pornographie juvénile signifie qu'au moins un enfant est maltraité.

Ils soulignent également que, à leur avis, les tribunaux n'ont pas strictement appliqué la loi actuellement en vigueur sur la pornographie juvénile de sorte que les contrevenants échappent parfois au châtement.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour déclarer illégal tout matériel faisant la promotion d'activités pornographiques mettant en cause des enfants.

LA LIBERTÉ DE RELIGION

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Dartmouth. Elle concerne la liberté de religion et l'ajout d'une disposition relative à l'orientation sexuelle aux articles 318 et 319 du Code criminel.

Ces pétitionnaires soulignent l'importance de protéger la liberté des Canadiens de partager leurs convictions religieuses sans craindre d'être persécutés.

Affaires courantes

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, cette pétition s'ajoute aux milliers d'autres que nous avons présentées à la Chambre, en provenance de Leroy, en Saskatchewan, de Port Dover, en Ontario, et des Îles-de-la-Madeleine. Les pétitionnaires prient le Parlement d'appuyer le projet de loi C-206, modifiant la Loi sur l'assurance-emploi, afin de protéger la sécurité d'emploi et les perspectives de carrière des personnes qui touchent des prestations d'assurance-emploi pendant qu'elles s'occupent d'être chers qui bénéficient de soins palliatifs ou qui sont en réadaptation.

C'est pour moi un grand honneur que de présenter cette pétition en leur nom.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 181.

[Texte]

Question n° 181— **M. John Duncan:**

Au cours des cinq dernières années, quels sont les lobbyistes qui ont fait des démarches auprès du gouvernement pour qu'il lève les sanctions commerciales contre l'Irak?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Le Bureau du conseiller en éthique s'occupe de l'enregistrement des lobbyistes du Canada sous forme de service électronique. Les lobbyistes sont des personnes payées pour communiquer avec les titulaires de charges publiques fédérales, dans le but d'essayer d'infléchir les décisions du gouvernement. La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et le Règlement afférent les obligent à enregistrer leurs activités, qui sont affichées dans le Registre public. Les organisations et les personnes énumérées ci-après se sont enregistrées au cours des cinq dernières années dans le but de faire pression auprès du gouvernement pour faire lever les sanctions commerciales contre l'Irak:

Licences, lois et règlements: Enregistrement des lobbyistes

Nom	Employeur	Firme	Date d'entrée en vigueur	Fin d'engagement
Dyck, Dave	Mennonite Central Committee Canada	N/A	2000/07/25	2001/02/25
Dyck, Dave	Mennonite Central Committee Canada	N/A	2001/03/21	2001/10/16
Dyck, Dave	Mennonite Central Committee Canada	N/A	2001/10/17	2002/05/17
Frey, Marvin	Mennonite Central Committee Canada	N/A	1997/03/25	1997/10/17
Frey, Marvin	Mennonite Central Committee Canada	N/A	1997/11/24	1998/06/08
Frey, Marvin	Mennonite Central Committee Canada	N/A	1998/06/08	1999/01/04

Frey, Marvin	Mennonite Central Committee Canada	N/A	1999/01/04	1999/07/08
Frey, Marvin	Mennonite Central Committee Canada	N/A	1999/07/12	2000/01/13
Frey, Marvin	Mennonite Central Committee Canada	N/A	2000/01/13	2000/07/25
Peters, Donald	Mennonite Central Committee Canada	N/A	2002/07/30	2003/02/07
Peters, Donald	Mennonite Central Committee Canada	N/A	2003/02/17	N/A

<http://Strategis.gc.ca>

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 176 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document en question serait déposé immédiatement.

Le président suppléant: D'accord?**Des voix:** D'accord.

Initiatives ministérielles

[Texte]

Question n° 176—**M. James Moore:**

Le gouvernement peut-il nous fournir une ventilation annuelle, sur les dix dernières années, des droits de pilotage et des frais afférents imposés aux compagnies de navigation utilisant la Voie maritime du Saint-Laurent, et comment se répartissent les nouvelles dépenses du gouvernement fédéral consacrées au système maritime canadien comparativement aux recettes générées par les utilisateurs de ce système?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions demeurent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 39 du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'étant donné l'absence de réponse du gouvernement, les questions suivantes inscrites au *Feuilleton* sont réputées renvoyées aux différents comités permanents de la Chambre, comme suit:

La question n° 177, inscrite au nom de l'honorable député de West Vancouver—Sunshine Coast est renvoyée au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

[Traduction]

La question n° 179, inscrite au nom du député de Battlefords—Lloydminster, est renvoyée au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des motions n°s 13 à 15 et 17 à 19.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au nom des électeurs de Surrey-Centre pour participer au débat sur le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, à l'étape du rapport.

Le thème du budget de cette année est «de l'argent pour tout le monde». En fait, on dirait vraiment un budget électoral, qui met l'accent sur les dépenses pour plaire au plus grand nombre de gens possible. J'appelle cela un «budget à la crème glacée». Il y a quelque chose pour tout le monde, mais à peine y a-t-on goûté qu'il se met à fondre.

Le budget annonçait 14 milliards de dollars de nouvelles dépenses et une augmentation de 25 milliards de dollars des dépenses de programme d'ici 2005. Le budget de cette année prévoit une hausse de 11,5 p. 100 des dépenses fédérales, qui vient s'ajouter aux hausses de 7 p. 100 et de 18 p. 100 qui étaient prévues dans les deux budgets précédents. D'ici 2005-2006, les dépenses auront augmenté de 46 p. 100 par rapport aux niveaux de 1996-1997.

Les dépenses publiques croissent trois fois plus vite que l'économie. On peut dire que, pour le gouvernement actuel, l'époque de la prudence financière n'est plus qu'un lointain souvenir.

Si on tient compte de l'inflation et de la croissance démographique, il s'agit de la plus importante hausse annuelle des dépenses depuis les années 1970. Les réductions de dépenses effectuées dans le budget de 1995 ont maintenant été complètement renversées.

Lors de son séjour à Calgary, à l'occasion de ses consultations prébudgétaires qui lui ont également servi de tournée dans le cadre de sa campagne à la direction de son parti, le ministre des Finances a déclaré devant son auditoire que les Canadiens ne voulaient pas d'une longue série de dépenses nouvelles. Ils n'en veulent certainement pas.

Après tout, ces gens d'en face sont des libéraux. Comment pourraient-ils résister à l'envie de dépenser? C'est ainsi que nous nous retrouvons avec le pire des deux mondes : des dépenses excessives d'une part, et, de l'autre, la dispersion des fonds sur tant de projets que cela finit par donner de forts maigres résultats.

Nous examinons les motions n°s 13 à 19, excepté la motion n° 16. La motion n° 13 a été proposée par la députée de Drummond. Elle vise à modifier le projet de loi C-28 par la suppression de l'article 64. Il est question, dans la motion, de la TPS prélevée au titre des autobus scolaires.

Bien que l'Alliance canadienne ne soit pas d'accord avec ce parti pris contre la sous-traitance et la privatisation des services, parti pris inhérent au système de remise de la TPS prévu dans le cas des organismes publics comme les administrations scolaires, les tribunaux ne devraient pas et ne peuvent pas décider de la politique fiscale canadienne. Cette prérogative appartient au gouvernement et à la Chambre des communes. Par conséquent, je ne peux pas appuyer la motion.

Les motions n°s 14 et 15 sont proposées par la députée de Dartmouth. La motion n° 14 vise à modifier le projet de loi C-28 par la suppression de l'article 74, tandis que la motion n° 15 vise à supprimer l'article 75. Lorsqu'il s'agit de personnes handicapées, il ne faut pas oublier qu'il s'agit des individus les plus vulnérables dans la société canadienne.

Le gouvernement a été bien embarrassé, l'année dernière, lorsqu'il a voulu réduire ses dépenses en coupant les vivres aux personnes les plus démunies. Ce fut là un autre exemple des priorités malvenues des libéraux. D'après nous, 40 p. 100 des Canadiens handicapés vivent dans la pauvreté et le tiers de ces personnes sont au chômage.

● (1550)

Le ministère des Finances a annoncé des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui rendraient quelque 30 000 Canadiens inadmissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le ministre des Finances a proposé de limiter le crédit aux personnes incapables de s'alimenter. Je me suis fermement opposé à ces modifications en novembre dernier, à la Chambre. L'Alliance canadienne propose d'assouplir la définition de la déficience en remplaçant les mots «de s'alimenter et de s'habiller» par «de s'alimenter ou de s'habiller».

La députée de Vancouver-Est a présenté la motion n° 17, qui propose la suppression de l'article 84 du projet de loi. Je m'oppose à cette proposition d'amendement.

Initiatives ministérielles

L'Alliance canadienne propose une hausse supérieure à la hausse timide de la limite de cotisation aux REER proposée par le faible gouvernement libéral. Une augmentation de 13 500 \$ à 18 000 \$, d'ici 2006, de la limite admissible de cotisation aux REER contribuerait grandement à assurer l'avenir d'innombrables Canadiens.

De plus en plus de Canadiens sont des travailleurs autonomes et ne peuvent compter sur un régime de retraite au sein d'une entreprise. Comme ils n'ont pas de régime de pension, ils doivent épargner en prévision de la retraite. Bien entendu, il serait insensé de leur part de compter sur le Régime de pensions du Canada pour assurer leur retraite.

Pour bien comprendre la nécessité de hausser la limite de cotisation aux REER, prenons le cas des courtiers en immeuble. Les membres de ce groupe professionnel assurent principalement leur revenu de retraite en cotisant à des REER. Le revenu d'un courtier en immeuble fluctue d'une année à l'autre, et le montant de sa cotisation à un REER dépend de son revenu. Si le revenu est plus faible une année, la cotisation sera plus faible l'année suivante. Par contre, si le revenu augmente sensiblement au cours d'une année, le système actuel limite la cotisation à 13 500 \$, ce qui est injuste. J'ai parlé de nombreux courtiers en immeuble et ils ne considèrent pas le système juste à leur égard.

Les deux dernières motions à l'étude, les motions n^{os} 18 et 19, sont également proposées par la députée de Vancouver-Est. La motion n^o 18 propose de supprimer l'article 85 du projet de loi C-28, et la motion n^o 19 propose la suppression de l'article 86. Je n'appuie aucune de ces propositions d'amendement. L'Alliance canadienne veut supprimer l'impôt sur le capital. Il ne suffit pas de le réduire, bien que cela constitue un premier pas. L'Alliance canadienne s'opposera à ces propositions d'amendement, parce qu'elles feraient plus de tort que de bien au projet de loi.

Le ministre des Finances soutient que les Canadiens ne veulent pas de réduction d'impôt. Il n'est donc pas étonnant que son budget propose si peu d'allègements fiscaux. Le budget de 2003 n'annonce aucun allègement fiscal important. Le coût des réductions d'impôt annoncé dans le budget représente 12 p. 100 du budget total.

Un gouvernement dirigé par l'Alliance canadienne créerait un climat économique où les entreprises pourraient s'épanouir et croître et, grâce à leur succès, créer des chances d'emploi de qualité pour les Canadiens. L'Alliance canadienne y parviendrait en accordant un allègement fiscal important et généralisé, en assurant une politique monétaire stable, en appuyant l'infrastructure essentielle du pays de façon impartiale et en encourageant la recherche médicale et scientifique.

L'Alliance canadienne ferait qu'il y ait plus d'équité pour les familles en éliminant les iniquités entre les familles à revenu unique et double. L'Alliance canadienne irait dans le sens d'un traitement plus équitable des choix en matière de garde d'enfants, y compris celui de les garder à la maison. Nous intégrerions le régime fiscal et les programmes sociaux de manière à mieux répondre aux besoins des particuliers et des familles à faible revenu.

• (1555)

Nous ferions en sorte que les impôts perçus à des fins spécifiques servent à ces fins spécifiques seulement et soient supprimés une fois qu'ils ne seraient plus nécessaires et ils ne seraient pas versés au compte des recettes générales, comme cela a été le cas de la taxe de financement du déficit, de 1,50 \$ par litre sur l'essence. Une fois le déficit éliminé, cette taxe devrait disparaître.

Le gouvernement a énoncé sa vision dans le cadre du discours du Trône, puis a intégré cette vision au budget. Le discours du Trône souffrait d'une vision désuète et usée. Le budget souffrait du même mal. Si la vision est erronée, il s'ensuit naturellement que l'exécution du budget ne peut être équitable. Le budget est encore une preuve de plus que le gouvernement manque de vision et de prévoyance.

L'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Énard et le successeur apparent du premier ministre, a clairement dit la semaine dernière qu'en tant que chef du gouvernement, il ne promulguerait aucun projet de loi qu'il n'aimerait pas. À l'entendre, on peut légitimement se demander si la Loi d'exécution du budget dont nous discutons aujourd'hui a l'aval de l'ancien ministre des Finances? S'il ne l'a pas, le parti au pouvoir pourrait bien être en train de nous faire perdre notre temps.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat à l'étape du rapport concernant le projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget.

Lorsque j'ai été élu, en 1993, la situation financière du Canada laissait à désirer. Les Canadiens se souviendront qu'il y avait un déficit de l'ordre de 32 milliards de dollars pour l'exercice au cours duquel le gouvernement a pris le pouvoir. On peut imaginer à quel point il a été difficile pour le gouvernement de mettre en oeuvre de nouveaux programmes et de répondre aux besoins des Canadiens au moment où il s'attaquait à un aussi important déficit. Ce qui me comble le plus de fierté en ma qualité de député et de membre du gouvernement, c'est que nous avons réussi à rétablir la situation financière et à présenter un budget équilibré, comme ce fut le cas tout récemment.

Le gouvernement a présenté un budget équilibré pour l'exercice en cours, soit un sixième budget équilibré de suite, et aussi pour les deux prochaines années. Les Canadiens en seront très réconfortés. Le budget rétablit la réserve annuelle pour éventualités et les facteurs de prudence économiques qui font partie du processus budgétaire depuis que le gouvernement a pris le pouvoir.

Le gouvernement reconnaît le lien critique entre la politique sociale et la politique économique. Je me rappelle que le ministre des Finances de l'époque a comparu devant le Comité des finances où il a fait une déclaration qui m'a frappé. Il a dit qu'une bonne politique financière correspond à une bonne politique sociale, et que l'inverse est aussi vrai. Il y a là un lien important que nous devons chercher à maintenir.

Toutefois, les gouvernements doivent aussi comprendre qu'ils ne peuvent toujours plaire à tout le monde. Gouverner, c'est faire des choix. C'est veiller à ce que l'on s'occupe en tout premier lieu des priorités importantes du moment. Je me suis souvent demandé si les gouvernements pourraient être un jour entièrement populaires dans tout le pays s'ils s'occupaient simplement des priorités primordiales, à l'exclusion d'autres priorités qui pourraient être importantes. À titre d'exemple, pendant des années, j'ai plaidé en faveur de l'affectation de fonds supplémentaires aux fins de l'éducation du public en ce qui concerne des questions de santé comme le syndrome d'alcoolisation foetale. Nous avons effectué un certain travail à cet égard. J'aimerais que l'on puisse faire plus, mais je comprends que lorsque les ressources sont limitées et que les priorités des Canadiens sont connues, il est important de donner suite à ces dernières, car cela va dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le présent budget sert principalement à bâtir un Canada à l'image de ce que souhaitent les Canadiens. Le gouvernement reconnaît le lien essentiel qui existe entre les politiques économiques et sociales et il poursuit sa gestion équilibrée de nos finances.

Initiatives ministérielles

La démarche adoptée par le gouvernement contribue grandement à bâtir le pays que nous voulons tous. Elle consiste d'abord à ériger une société appréciée des Canadiens en investissant dans ceux-ci, dans leurs familles et dans les collectivités, ensuite à doter les Canadiens d'une économie à la hauteur de leurs attentes en favorisant la productivité et l'innovation, tout en faisant preuve de prudence sur le plan financier, à la demande des Canadiens, et enfin à atteindre les objectifs du budget tout en assurant le genre de responsabilité financière que méritent les Canadiens, en rendant plus transparent le processus de déclaration des dépenses du gouvernement.

Il existe de nombreux points dans le budget dont j'aimerais discuter. Le gouvernement reconnaît que le perfectionnement des compétences et l'éducation permanente sont deux choses essentielles à la prospérité économique du pays. Entre 1993 et 2001, le Programme canadien de prêts aux étudiants a versé environ 11,4 milliards de dollars à plus d'un million et demi d'étudiants à temps plein ou à temps partiel. Au cours de l'exercice 2000-2001, il a versé en bourses 1,57 milliard de dollars à des étudiants à temps plein et à temps partiel, et une moyenne de 4 554 \$ par étudiant à temps plein.

Les mesures d'une valeur de 60 millions de dollars prévues dans le budget de 2003 devraient prendre effet d'ici le mois d'août. Elles consistent d'abord à mettre un peu plus d'argent dans les poches des étudiants en leur permettant de conserver une plus grande part des revenus gagnés pendant leurs études. Le montant des exemptions sur les sommes gagnées pendant les études sera porté de 600 \$ à 1 700 \$ annuellement, soit un maximum de 50 \$ par semaine

• (1600)

Deuxièmement, en offrant aux étudiants qui ont contracté des prêts d'études l'admissibilité à une exemption d'intérêts, à une réduction de la dette et à des mesures de remboursement, on aiderait ceux qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Grâce à ces mesures, les emprunteurs qui sont dans une situation financière difficile pourraient voir une réduction de leur dette à hauteur de 20 000 \$ sur trois ans.

Je sais que l'éducation postsecondaire coûte très cher. J'ai trois enfants, dont le premier a terminé ses études universitaires, le deuxième termine le programme de maîtrise et le dernier est à mi-chemin dans ses études universitaires. Il est très important de comprendre que ces programmes n'aident pas nécessairement les étudiants dont le revenu familial se situe au-delà de certains niveaux. Ceux-ci ne sont pas admissibles à des prêts d'études. Par ailleurs, toute personne qui souhaite poursuivre des études postsecondaires et a les aptitudes voulues devrait pouvoir le faire. La preuve en a été faite: l'éducation postsecondaire s'impose, elle n'est pas une option, pour ceux qui ont les aptitudes nécessaires.

En terminant, je formulerais quelques commentaires relativement à la santé. La santé et le bien-être sont les principales priorités des Canadiens. Ils l'ont déclaré clairement. Il importe de ne pas oublier que le budget de 2003 confirme une contribution accrue de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans en vue de réaliser les buts énoncés dans l'Accord sur la santé. Le projet de loi C-28 prévoit la mise en oeuvre de ces mesures.

Premièrement, pour ce qui est du soutien accru au titre des transferts, le budget mise sur le soutien important que le gouvernement fédéral a déjà consenti aux provinces et aux territoires par le truchement du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Dans la foulée des ententes sur la santé et le développement de la petite enfance qui sont intervenues en septembre 2000, le gouvernement fédéral a fourni aux provinces et aux territoires un

cadre de cinq ans, allant jusqu'en 2005-2006, afin d'assurer un financement prévisible et croissant pour le TCSPS. Ce financement sera augmenté de 1,8 milliard de dollars et le cadre sera prolongé de deux ans. Résultat, le total des transferts de fonds annuels aux provinces passera à 21,6 milliards de dollars en 2006-2007 et à 22,2 milliards de dollars en 2007-2008. Je souligne qu'il s'agit de plus de 22 milliards de dollars pour cette année-là uniquement.

Un supplément immédiat de 2,5 milliards de dollars au titre du TCSPS aidera à réduire les pressions qui s'exercent actuellement sur notre système de soins de santé. Ce financement sera versé aux provinces et aux territoires, au prorata de leur population, pour leur donner la souplesse dont ils ont besoin.

Pour assurer un renouvellement soutenu du système de soins de santé au Canada, il faut toutefois un changement structurel positif ainsi que des fonds supplémentaires. Je pense que cela vaut pour de nombreux programmes gouvernementaux dont on doit constamment surveiller l'obligation de rendre compte et la viabilité.

Lorsque je suis devenu député et que j'ai fait partie du Comité de la santé, je me souviens que des fonctionnaires de Santé Canada avaient comparu devant notre comité pour nous expliquer ce qui se passait avec notre système de santé. Je n'oublierai jamais ce qu'ils nous ont alors dit, c'est-à-dire que 75 p. 100 des dépenses engagées pour les soins de santé au Canada visaient à régler des problèmes après coup, alors que seulement 25 p. 100 étaient engagées pour la prévention. Ils nous ont dit franchement en 1993 que cela n'était pas viable. Nous savons que c'est le cas et, grâce à des mesures comme celles qui sont prévues dans le budget, nous veillons à continuer d'investir dans les soins de santé pour l'ensemble des Canadiens.

À la lumière de certaines interventions des députés, il est indiscutable que le Canada est sur la bonne voie. La stratégie budgétaire que nous avons suivie depuis 1993 nous a permis d'investir dans les secteurs que les Canadiens considèrent prioritaires, mais aussi de mettre en oeuvre un programme de réductions fiscales de 100 milliards de dollars. Nous avons réduit notre rapport dette-PIB, qui était de plus de 50 p. 100, pour le ramener sous la barre des 30 p. 100.

Nous avons apporté des améliorations très importantes, en plus de créer des centaines de milliers d'emplois pour les Canadiens, notre économie n'ayant pas encore atteint son plein potentiel. Je suis certain que les députés et les Canadiens seront d'accord pour dire que ce budget est un autre pas qui nous permet de progresser. Il repose sur des décisions difficiles que nous avons prises en 1993. Je pense qu'on devrait féliciter le gouvernement d'avoir présenté un autre budget responsable.

• (1605)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments contradictoires que nous entendons les libéraux vanter le budget. En effet, ils ne semblent pas tarir d'éloges au sujet de leur gouvernement et du ministre des Finances alors que nous savons qu'ils sont tout aussi préoccupés que nous, au fond, par ce qui se passe à l'heure actuelle au Canada.

Le dernier intervenant a décrit la terrible situation dans laquelle se sont trouvés les libéraux lorsqu'ils ont pris le pouvoir, en 1993, compte tenu de l'énorme déficit dont ils ont hérité. Ce qu'il a oublié de dire, c'est que les conservateurs ont aussi été aux prises avec un énorme déficit lorsqu'ils ont pris le pouvoir après dix années de gouvernement Trudeau. Si l'on tient compte de l'inflation, en fait, le déficit vient presque entièrement des années Trudeau. Ce qui est intéressant, c'est que le dernier ministre des Finances du gouvernement Trudeau n'était nul autre que l'actuel premier ministre.

Initiatives ministérielles

Tout le monde reconnaîtra que le gouvernement Mulroney a accru le déficit, mais on devrait peut-être se demander pourquoi. Il avait le choix. Comme ne l'ignore pas les députés, les taux d'intérêt avaient alors atteint les 23 ou 24 p. 100. On imagine facilement la somme d'argent qui a dû aller au service de la dette.

Le gouvernement de l'époque a eu à choisir entre deux options, peut-être les mêmes qui s'offrent à tout gouvernement qui doit rembourser la dette. Il y a deux façons de s'y prendre, et je reviendrai dans un instant sur ce que fait le gouvernement actuel.

Le gouvernement de l'époque avait la possibilité de réduire les programmes sociaux, ce que font d'habitude les gouvernements. Toutefois, le gouvernement conservateur n'a pas réduit les programmes sociaux et cela, même si les temps étaient alors extrêmement difficiles au plan financier. Il n'a même pas essayé d'équilibrer son budget aux dépens des nécessiteux du Canada. Il a préféré mettre en place un plan d'action pour réduire le déficit. Il a trouvé deux grandes mesures pour accroître les recettes fédérales et équilibrer éventuellement le budget.

La première de ces mesures qu'a trouvées le gouvernement conservateur est le libre-échange, mesure que louent aujourd'hui, à l'exception peut-être du NPD, tous les partis représentés à la Chambre et en particulier le parti ministériel.

L'autre mesure qu'il a présentée, que n'a retenu la faveur de personne, ni à l'époque, ni maintenant, est la TPS. Toutefois, la conjoncture particulièrement difficile exigeait le recours à des mesures draconiennes et c'est ce que le gouvernement a fait. Il a proposé un mécanisme de financement pour répondre aux demandes de financement auxquelles il devait faire face pendant cette période extrêmement éprouvante.

Toutefois, des élections approchaient à grands pas. Comment les libéraux ont-ils réagi? Ils ont fait campagne contre le libre-échange et contre la TPS. C'est essentiellement à cause de la TPS que le gouvernement Mulroney a été défait. Qu'est-ce que les libéraux ont fait ensuite? En premier lieu, ils ont affirmé que l'entente de libre-échange n'était peut-être pas si mauvaise après tout. Bien sûr, l'histoire va dicter la suite. Le Canada a non seulement conclu un traité de libre-échange avec les États-Unis, mais il l'a aussi constamment renforcé, comme il se doit. Il va sans dire que cette entente a donné un coup de fouet à l'économie canadienne. Nous félicitons le gouvernement de s'être engagé dans cette voie. Toutefois, nous estimons que les libéraux devraient avoir honte d'avoir prétendu à l'électorat qu'ils rejetaient l'idée du libre-échange, pour y adhérer une fois qu'ils ont été élus.

Qu'est-il arrivé à la TPS, en l'occurrence la véritable question soulevée au cours de la campagne libérale? Les libéraux ont-ils supprimé la TPS comme la première ministre suppléante l'a dit? Non, absolument pas. Ils en ont hérité. Au fil des ans, ils s'en sont servis à différents titres pour équilibrer le budget.

• (1610)

Les libéraux eux-mêmes n'étaient pas sans avoir un programme établi à l'avance. Ils ne pouvaient laisser les gens affirmer que l'équilibre budgétaire était attribuable à deux grandes politiques du Parti progressiste-conservateur. Ce dernier a mis en place un plan pour éponger le déficit sans endommager le tissu social du pays.

Quel était le troisième élément mis en cause? Nous avions le libre-échange et la TPS, mais les libéraux sont arrivés au pouvoir et ont affirmé pouvoir atteindre l'équilibre budgétaire en sabrant dans les programmes sociaux. Même si la conjoncture s'améliorait, si l'économie reprenait de la vigueur grâce au libre-échange et si la situation financière du gouvernement se redressait grâce à la TPS, les

libéraux ont estimé nécessaire d'accélérer les choses un peu et ont sabré dans les programmes sociaux.

Ainsi, les provinces bénéficiaient auparavant d'une participation fédérale de 50 p. 100 au titre du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Aujourd'hui, nombre de provinces reçoivent un transfert représentant environ 14 p. 100 des coûts de la santé et des programmes sociaux. C'est un désastre complet.

Le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Non seulement il a réduit le financement aux provinces dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, mais il a commencé à se décharger sur ces dernières. Il s'est déchargé sur les provinces de certains coûts, en matière d'infrastructure et d'éducation, notamment. Il s'est également mis à privatiser ou à remettre des biens aux provinces, les aéroports en particulier.

Quand on parle de l'infrastructure, on parle du fédéral qui se décharge de ses responsabilités sur les provinces et des provinces qui les refilent aux municipalités. Les municipalités doivent assumer la dette énorme que représente l'amélioration de l'infrastructure, sans pouvoir percevoir suffisamment d'impôts parce que le fédéral ne leur a pas accordé une part de ses impôts. Le gouvernement leur a donné une part des problèmes et une part des coûts, mais ne leur a pas donné une part de l'argent.

Je vois mes collègues du Québec. Je ne vois pas le premier ministre leur dire que, puisque le gouvernement s'est déchargé de 30 p. 100 de ses responsabilités sur leur province, voici 30 p. 100 de l'argent. Il ne l'a pas fait. Il s'est déchargé de ses responsabilités mais ce fardeau supplémentaire pour les provinces n'a pas été accompagné du financement correspondant.

Quant à nos aéroports, nous constatons qu'un grand nombre d'entre eux ont été repris par le secteur privé ou par des agences indépendantes. Il existe différents scénarios. Un grand nombre d'entre eux sont en difficulté car notre système de transport est en difficulté pour plusieurs raisons: l'absence de contrôle de la part du gouvernement; l'inexistence de l'infrastructure nécessaire; l'absence d'originalité ou de vision de la part du gouvernement. C'est un gouvernement qui est toujours réactionnaire.

Comme l'industrie elle-même est en difficulté, les aéroports, qui ne perçoivent pas autant d'argent qu'ils le pensaient, sont eux aussi en difficulté. Qui en paie le prix? Il y a eu plusieurs grèves dans le pays, dont deux ou trois à Terre-Neuve, parce que les budgets locaux sont équilibrés aux dépens des travailleurs, ce qui est malheureux.

Nous pouvons parler du milliard de dollars que le gouvernement a demandé aux ministères de trouver. Le gouvernement distribue l'argent d'une main et de l'autre il revient chercher un milliard de dollars. Le gouvernement prend de l'argent à des ministères qui n'ont pas les moyens de lui en donner, notamment le ministère des Pêches et des Océans. Nous pourrions parler des heures durant des compressions et du manque d'investissement.

C'est formidable de pouvoir parler de notre excellente situation économique. Peut-être devrions-nous l'analyser et nous demandons qui en paie le prix et qui permet au gouvernement de se vanter ainsi.

Initiatives ministérielles

•(1615)

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour parler à l'étape du rapport du projet de loi C-28, la Loi d'exécution du budget de 2003. J'ai eu l'occasion de parler de ce projet de loi aux étapes précédentes à la Chambre. Aujourd'hui, nous nous penchons sur quelques motions, soit les motions n^{os} 13, 14, 15, 17, 18 et 19, et je ferai de mon mieux pour en parler dans le cadre de mon discours, mais je veux m'arrêter sur quelques-unes des choses dont j'ai parlé rapidement au cours des étapes précédentes et sur la façon dont ce budget laisse tomber les Canadiens.

Le gouvernement ne cesse de nous dire qu'il a réduit les impôts. Dans certains domaines, je veux bien reconnaître qu'il l'a fait, mais dans l'ensemble, les impôts des particuliers sont encore beaucoup trop élevés, ce qui nous empêche d'être compétitifs et de laisser plus d'argent dans les poches des contribuables canadiens au bout du compte. C'est une chose qui exaspère de plus en plus de Canadiens, surtout lorsqu'ils voient l'impôt qu'ils paient sur leurs chèques de paye. Ils voudraient vraiment que le gouvernement agisse à ce sujet.

Étant donné que les impôts des particuliers sont trop élevés, voyons certains domaines où le gouvernement aurait pu faire davantage pour aider directement les Canadiens. Il aurait pu envisager, comme nous l'avons proposé, de réduire la TPS. C'est un impôt que le gouvernement s'était engagé à éliminer avant son arrivée au pouvoir. Il semble maintenant que les libéraux aiment tous les impôts, car ils n'ont certes pris aucune mesure pour éliminer cette taxe. Cela aurait été merveilleux de la réduire. Cela aurait aidé les Canadiens, même si nous avons d'énormes problèmes relativement aux fraudes entourant la TPS. Nous avons parlé de cela à la Chambre. Nous savons que les Canadiens voudraient qu'une partie de cet argent reste dans leurs poches plutôt que d'aboutir dans celles du gouvernement.

En ce qui concerne les charges sociales, le gouvernement a déclaré qu'il avait réduit les charges sociales dans leur ensemble. Même si nous avons vu certaines réductions des cotisations d'assurance-emploi, malheureusement ces réductions ont été complètement effacées par l'augmentation des cotisations au RPC. En fin de compte, les Canadiens constatent que les charges sociales ont tendance à supprimer les emplois. À une époque où nous avons besoin de soutenir l'économie et de faire davantage pour stimuler la croissance, il est clair que les charges sociales seraient un domaine dans lequel nous pourrions réduire les coûts globaux pour les entreprises et les employeurs.

En bout de ligne, nous savons qu'il existe un surplus énorme dans la caisse d'assurance-emploi. Il aurait été merveilleux de remettre une partie de cet argent aux travailleurs qui le méritent au lieu de le gaspiller en créant des programmes comme le registre des armes à feu, le programme des commandites et d'autres attestant du cafouillis administratif de l'autre côté de la Chambre.

Le gouvernement entend également hausser le plafond des contributions aux REER bien que ce ne soit pas autant que nous aurions aimé. Au Comité des finances, on a proposé de le porter à 19 000 \$, mais le gouvernement a décidé de le hausser graduellement jusqu'à 18 000 \$ au cours des quatre ou cinq prochaines années. De toute évidence, c'est une question sur laquelle il faudra revenir. Il est malheureux que le gouvernement n'ait pas trouver une meilleure solution pour aider les Canadiens à cet égard.

La dernière fois que je suis intervenu au sujet du budget, j'ai abordé la question des agents des douanes, des problèmes qu'ils ont vécu et des défis qu'ils doivent relever quotidiennement. Je sais que

la ministre ne partage pas mon avis. Nous avons eu plusieurs débats animés à ce sujet, mais elle n'a pas traité les agents des douanes comme ils méritent de l'être. C'est presque honteux. Je sais que la ministre le nie, mais il lui est arrivé par le passé de les décrire comme des caissiers de banque. Elle a même dit que les armes reviendraient à préparer le terrain à 3 000 accidents. C'est le chiffre qu'elle a lancé et elle est même allée jusqu'à me comparer à Charlton Heston.

Qu'on me compare à Moïse ne me dérange pas. Franchement, quand je regarde en face, il m'arrive de croire que nous vivons sur la *Planète des singes*, et les insultes fusent toujours. Il est regrettable qu'elle refuse d'assumer ses responsabilités, de régler quelques-uns des problèmes aux douanes en dotant les agents des ressources qu'ils méritent vu le travail extraordinaire qu'ils accomplissent avec des ressources taxées à la limite.

J'en ai parlé abondamment la dernière fois que j'ai soulevé la question de sorte que je ne vais pas recommencer, mais nous avons encore des problèmes aux douanes. Nous n'avons toujours pas réglé le problème des 40 p. 100 de postes frontaliers qui ne disposent toujours pas de ressources suffisantes pour acheter des ordinateurs et qui n'arrivent pas à empêcher des étrangers potentiellement dangereux d'entrer au Canada, et il y a de toute évidence la question des armes, sur laquelle nous savons que la ministre est en total désaccord.

•(1620)

Aujourd'hui, nous sommes saisis de la motion n^o 13, qui concerne la TPS prélevée sur les autobus scolaires, des motions n^{os} 14 et 15, qui concernent le crédit d'impôt pour personne handicapée, et des motions n^{os} 17 et 19, qui concernent certaines modifications fiscales en général. Je voulais parler un peu de la question de la TPS sur les autobus scolaires, ou de la motion n^o 13, qui demande que le projet de loi C-28 soit modifié par la suppression de l'article 64 du projet de loi. Nous allons nous opposer à cette motion, mais je voudrais aborder cette question étant donné que nous en avons discuté tout dernièrement au comité. Certains de mes collègues à la Chambre aujourd'hui s'en souviendront.

Cette question préoccupe les députés qui siègent de ce côté-ci. De toute évidence, nous n'avons pas de parti pris contre le recours au secteur privé, en particulier si cela se traduit par une efficacité accrue, et notamment si cela aide les commissions scolaires à fournir de meilleurs services de transport aux élèves. De toute évidence, nous avons besoin d'un régime de remboursement de la TPS qui fonctionne bien pour les organismes de services publics comme les commissions scolaires.

Il n'appartient pas aux tribunaux de définir la politique fiscale canadienne. Je pense qu'il faut le dire clairement. C'est la prérogative du gouvernement et de la Chambre des communes. Malheureusement, le gouvernement s'en remet de plus en plus aux tribunaux, alors que c'est la Chambre qui doit se prononcer sur ce genre de question et apporter des changements à la fiscalité. Nous n'avons pas à demander aux tribunaux de nous dire ce qu'il est juste ou injuste de faire.

Initiatives ministérielles

Comme je le disais, la question a été soulevée en comité. La modification de la Loi sur la taxe d'accise vise essentiellement à préciser le taux de remboursement de la TPS que les conseils scolaires pourraient demander au titre du transport scolaire. La modification a été apportée à la suite d'un jugement de la Cour d'appel fédérale, qui a statué que les conseils scolaires ou les gouvernements provinciaux qui avaient recours à des sociétés privées pour assurer le transport scolaire avaient droit à un remboursement de 100 p. 100 de la TPS, et non de 68 p. 100 comme le prévoit la loi.

Le taux de remboursement de 68 p. 100 de la TPS vise à égaliser le taux applicable sous l'ancien régime de la taxe sur les ventes des fabricants. La modification proposée dans le projet de loi C-28 permettrait d'exempter le coût des services auxquels les organismes scolaires ont recours pour assurer le transport aller-retour de leurs élèves, peu importe comment ces services sont financés ou dispensés. C'est une mesure prudente. Si nous avions accepté la décision de la cour, elle aurait eu des effets discriminatoires à l'endroit des conseils scolaires qui assurent eux-mêmes le transport de leurs élèves plutôt que d'avoir recours à la sous-traitance, et d'autres organismes publics auraient pu demander un remboursement de 100 p. 100 de la TPS payée. Cela aurait pu faire boule de neige et c'est pourquoi la question a été soulevée en comité.

Les services exemptés sont ceux qui ne sont pas assujettis à la TPS et, par conséquent, ni l'utilisateur final ni le fournisseur n'ont à l'acquitter. Toutefois, la taxe payée sur la portion des dépenses totales qui sont engagées par un organisme public pour des activités exemptées donnerait droit à un remboursement partiel de la TPS. Les pourcentages varient selon les services dispensés. Il est de 83 p. 100 dans le cas des hôpitaux, de 68 p. 100 pour les écoles, de 57 p. 100 pour les municipalités, et ainsi de suite. Le taux est variable. On sait que les municipalités tentent actuellement d'obtenir elles aussi un remboursement de 100 p. 100 de la TPS. Nous savons que les municipalités supportent des coûts énormes, même en ce qui concerne leurs services de transport. Depuis la fusion de 1998, je crois que la Toronto Transit Commission paie, même après remboursement, près de 50 millions de dollars en TPS.

Voilà le genre de mesures que le gouvernement pourrait prendre pour essayer d'aider, surtout dans le cas des municipalités qui ont d'importants défis à relever en matière d'infrastructures. Les investissements dans ce secteur ont tellement baissé. Si les municipalités peuvent récupérer ces remboursements et les réutiliser, elles auront moins de mal à relever ces défis.

En ce qui concerne les autres amendements, je dirai rapidement que nous nous opposerons à presque tous ceux dont nous discutons maintenant quoique certains d'entre eux aient une certaine valeur, par exemple la motion qui essaie de modifier la définition du crédit d'impôt pour personnes handicapées afin que les mots s'alimenter et s'habiller soient remplacés par s'alimenter ou s'habiller. Nous appuyons une partie de cette motion, mais nous avons des réserves quant aux possibles conséquences et aux effets négatifs qu'elle pourrait entraîner.

• (1625)

En terminant, je tiens à parler de l'impôt sur le capital. Le gouvernement a pris des mesures à cet égard et il réduira l'impôt sur le capital. De ce côté de la Chambre, nous avons toujours cru qu'il était plus profitable de laisser l'argent circuler au sein de l'économie. Nous aimerions pouvoir éliminer complètement l'impôt sur le capital. On aiderait ainsi bien des gens et des entreprises qui investissent et font tourner les rouages de l'économie. Je crois qu'il a été démontré que les gouvernements en profitent à long terme car

une activité économique accrue signifie des recettes accrues pour les gouvernements. Nous aurions donc souhaité que le gouvernement abolisse l'impôt sur le capital; il le réduit progressivement sur une période de cinq ans, mais une réduction immédiate aurait aidé les entreprises, les particuliers et la société tout entière à améliorer leur productivité.

• (1630)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, je ne voulais certainement pas devancer un de mes collègues de l'autre côté qui, je le sais, a suivi cette loi de très près et qui, selon moi, a largement contribué au débat.

Je voulais parler de deux choses, monsieur le Président, tout d'abord, des motions n^{os} 14 et 15 concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ce que le parti au pouvoir essaie de faire, avec les articles 74 et 75 de la loi, c'est de clarifier l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées dans le contexte de gens qui sont capables de se nourrir et de s'habiller tout seul.

L'une des choses qui a été assez évidente, quand le gouvernement a voulu limiter l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées, et c'était le nombre de personnes qui se sont présentées au bureau de ma circonscription pour manifester leur mécontentement. Il y avait deux catégories de ces gens. Les premiers étaient ceux qui, d'après ce que je pouvais voir, étaient injustement touchés par le resserrement de la définition de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Par exemple, je me rappelle très bien, monsieur le Président, une femme qui est venue à mon bureau, qui souffrait d'arthrite et était vraiment infirme. Ses mains étaient complètement tordues. Elle avait beaucoup de difficulté rien qu'à bouger. C'est quelqu'un qui a une immense joie de vivre. Elle ne laisse pas son handicap l'empêcher d'en faire autant qu'elle le peut. Elle est perçue par la bureaucratie comme étant mobile et capable de se déplacer, donc elle a été déclarée inadmissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le fait est que, à cause justement de cet état de ses mains, elle a réellement de la difficulté à se nourrir tout seul. Elle doit se faire aider pour manger. Il était très important pour elle d'être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées bien que, à tous les autres égards, elle soit mobile dans la société, ou du moins aussi mobile qu'elle peut l'être.

D'autre part, des personnes ont dit avoir été privées du crédit d'impôt pour personnes handicapées parce qu'elles avaient une allergie alimentaire. En raison de cette allergie, elles devaient consacrer tout leur temps à la recherche des aliments appropriés et, de fait, elles devaient consacrer tellement de temps à cette tâche qu'elles ne pouvaient travailler ou conserver un emploi et ainsi de suite. Bien que je ne veuille pas ranger toutes ces personnes dans une même catégorie, il y avait là une réalité. On a ce sentiment lorsqu'on est député et que l'on accueille beaucoup de gens à son bureau de circonscription. On sentait que les gens faisant partie de cette catégorie étaient disposés à céder devant leur handicap plutôt qu'à le combattre.

Si on les compare à la dame atteinte d'arthrite grave, ces personnes semblaient selon toute vraisemblance être très en mesure de se déplacer, de contribuer à la société et de voir à leurs propres besoins. Toutefois, il y avait une décision de la cour fédérale concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées qui disait essentiellement que des personnes consacrant un temps normalement élevé pour trouver les aliments dont ils ont besoin à cause de leurs allergies devraient bénéficier de ce crédit.

En modifiant les articles 74 et 75 de la mesure législative à l'étude, le gouvernement cherche à établir une distinction entre ces deux réalités, l'une étant un handicap qui empêche vraiment une personne de se nourrir et de se vêtir elle-même. Je peux donner aux députés l'assurance qu'il est très difficile d'accomplir les gestes qui sont même les plus élémentaires lorsque nous ne pouvons nous servir de nos mains, et je parle d'expérience.

Soit dit en passant, je sais ce qu'il en est car, le jour de mon 21^e anniversaire, mon ami et moi avons sauté par-dessus la haie d'un voisin et j'ai atterri sur les mains sur le trottoir de béton. Bien que je n'aie pas subi de fracture, je me suis étiré les ligaments des deux mains. Pendant environ six semaines, je n'ai pas pu utiliser mes mains. Je peux donc sympathiser avec les personnes souffrant d'arthrite grave, conscient du fait que cela leur cause beaucoup de difficulté pour accomplir les choses les plus simples, comme se nourrir et se vêtir toutes seules.

• (1635)

Les amendements originaux de cette section établissent cette distinction et sont valables mais, malheureusement, les motions proposées feraient disparaître les articles 74 et 75 et élimineraient selon moi la distinction indispensable à établir entre une personne atteinte d'une déficience physique l'empêchant de faire quelque chose et une personne que l'on pourrait, je suppose, qualifier de défavorisée ou même de déficiente sur le plan émotif. Il n'est parfois pas sage de se servir de la capacité du gouvernement de venir en aide aux gens sur le plan financier pour régler des problèmes qui sont essentiellement d'ordre émotif. Parfois, il est préférable que ces personnes puisent dans leurs propres ressources pour trouver leur façon de régler ces handicaps d'ordre émotif.

Je vais laisser cette question de côté pendant un moment et profiter des quelques minutes dont je dispose pour aborder un autre aspect du projet de loi sur lequel je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer jusqu'à maintenant. Il s'agit de l'introduction d'une taxe sur les produits et services des premières nations.

C'est ironique parce que, bien sûr, la taxe sur les produits et services est l'une des taxes les plus détestées au Canada. Bien qu'on n'en discute guère ces jours-ci, près de 12 années après son entrée en vigueur, elle ne fait plus l'objet d'autant de commentaires négatifs et les gens ont baissé les bras. Il reste que cette taxe est un moyen très important que le gouvernement fédéral utilise pour hausser ses revenus.

Le projet de loi C-28 étend la taxe sur les produits et services au gouvernement autochtone autonome. C'est un pas en avant en cela que le gouvernement a tenté, dans le cadre d'une politique, au cours des cinq ou six dernières années, de favoriser l'avènement d'un gouvernement autochtone autonome et de rendre les collectivités autochtones aussi indépendantes que possibles. Plutôt qu'à rendre les gouvernements autochtones, les gouvernements indiens et les conseils de bande entièrement dépendants du gouvernement fédéral, une des façons de faire consiste à leur donner le pouvoir de percevoir eux-mêmes des taxes au sein de leur propres collectivités. Cette mesure confère aux premières nations l'autorité de percevoir des fonds dans leurs propres collectivités au moyen d'une taxe sur les produits et services.

Ce qui rend la mesure aussi pertinente et aussi opportune est que le gouvernement a saisi le Parlement d'un projet de loi complémentaire, le projet de loi C-7, loi sur la gouvernance des premières nations, qui prévoit un cadre en vue de la transparence et de la reddition de comptes ainsi que des normes de gouvernance pour quelque 600 bandes et collectivités indiennes aux quatre coins du

Initiatives ministérielles

pays. Cette mesure a été quelque peu controversée, car je me rends compte que certains partis de l'opposition sont contre. Toutefois, la plupart des Canadiens, la plupart des autochtones et quiconque connaît les problèmes qui sévissent sur nos réserves indiennes seront satisfaits de cette mesure extrêmement importante.

Je signale que si l'on est pour permettre aux bandes et aux collectivités indiennes de percevoir elles-mêmes des taxes, il importe que les conseils de bande soient dotés d'un cadre cohérent en vue de la transparence et de la reddition de comptes ainsi que de normes de gouvernance. Les projets de loi C-28 et C-7 fournissent de tels outils. Voilà deux mesures très positives présentées par ce gouvernement.

[Français]

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Manicouagan, Les pêches; et l'honorable député de Acadie—Bathurst, Les pêches.

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, comme vous le voyez la patience mène à tout. Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui, un peu plus tard que je le pensais, pour faire part de mon opinion en ce qui concerne le projet de loi C-28 portant sur l'exécution de certaines dispositions du budget.

Je pourrais résumer mon intervention en disant que le gouvernement fédéral dispose de beaucoup d'argent par rapport à ses besoins. C'est épouvantable, mais c'est surtout inacceptable. Ainsi, le gouvernement fédéral dispose d'une importante marge de manoeuvre financière pour agir: 18,2 milliards de dollars sur deux ans, selon l'actuel ministre des Finances, et 25,8 milliards de dollars sur deux ans, selon nous.

De plus, malgré le fait qu'il y ait une hausse des dépenses de 11 p. 100, ce qui est énorme, le Bloc québécois estime que le gouvernement libéral fédéral va disposer de surplus de 14,7 milliards de dollars au cours des deux prochaines années. Cela illustre bien l'ampleur du déséquilibre fiscal et reprend exactement le propos de mon résumé.

Je pourrais aussi résumer mon intervention en disant que le budget fédéral répond davantage aux besoins d'un premier ministre qui s'en va et d'un premier ministre en devenir qu'aux véritables besoins de la population. Or, ils ne font rien pour corriger le déséquilibre fiscal, ils ne font rien pour venir en aide aux victimes de la crise du bois d'oeuvre, ils ne font rien pour mettre fin au pillage de la caisse de l'assurance-emploi.

Les régions qui dépendent de cette industrie du bois d'oeuvre, les travailleurs autonomes qui n'existent pas aux yeux du gouvernement fédéral, les autochtones, les chômeurs et les travailleurs qui payent des cotisations d'assurance-emploi sont les grands oubliés de ce budget. Enfin, il faut mentionner les contribuables de la classe moyenne qui sont complètement oubliés.

Les syndicats et les employeurs, exaspérés par le détournement de la caisse de l'assurance-emploi, demandent une caisse autonome afin que le gouvernement cesse de piller la caisse et que le taux de cotisation soit fixé par les cotisants. Cela, bien entendu, le Bloc québécois le demande depuis plusieurs années. Nous avons même espéré que le gouvernement libéral fédéral allait créer une caisse autonome avant le retour du futur premier ministre, l'ancien ministre des Finances.

Initiatives ministérielles

En plus de ne pas établir une caisse autonome de l'assurance-emploi, le budget annonce un délai de près de deux ans quant à la mise en place d'un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisations. Or, ce régime pourrait engendrer un surplus de trois milliards de dollars au cours du prochain exercice, selon nos estimations, alors que l'actuel ministre des Finances promet pour les années à venir un équilibre entre les cotisations d'assurance-emploi et les dépenses du programme. Imaginez quel équilibre: trois milliards de dollars!

Dans le cadre des travaux d'infrastructures, nous avons demandé que les sommes appropriées soient débloquées afin de pouvoir procéder à ces travaux nécessaires au Québec. Nous avons demandé d'avoir des engagements substantiels et à long terme. Or, l'augmentation des dépenses en infrastructures n'est vraiment pas suffisante et le gouvernement tarde à verser les montants requis. Je réitère ici que le budget fédéral répond davantage aux besoins d'un premier ministre qui s'en va et d'un premier ministre en devenir qu'aux véritables besoins de la population.

Le budget prévoit des investissements supplémentaires de trois milliards de dollars sur 10 ans. Ces investissements se concrétisent par deux milliards de dollars de plus pour le Fonds sur l'infrastructure stratégique. Ce fonds passe de deux à quatre milliards de dollars. Malgré le fait que nous demandions un réinvestissement massif dans les infrastructures, seulement 100 millions de dollars sont alloués à l'exercice financier 2003-2004 dans le cadre des trois milliards de dollars supplémentaires annoncés dans ce budget. C'est bien loin des besoins de la société.

En effet, cette somme est nettement insuffisante étant donné tous les besoins. Nous aurions pu nous attendre, à tout le moins, à ce qu'une juste part de cet investissement, soit 300 millions de dollars, soit accordée dès l'année fiscale 2003-2004. Or, après les deux prochains exercices financiers, c'est seulement 250 millions de dollars de ces trois milliards de dollars qui seront engagés. C'est décevant, mais c'est exactement ce que je vous ai dit au début de mon intervention, soit que le gouvernement fédéral dispose de beaucoup d'argent par rapport à ses besoins. Nous pouvons donc aisément en déduire que le gouvernement libéral fédéral ne croit pas que les besoins en infrastructures sont criants.

• (1640)

Nous avons souligné que le gouvernement du Québec doit demeurer maître d'oeuvre des travaux et de l'allocation des ressources. Par contre, le budget souligne que les projets liés aux changements climatiques seront admissibles à du financement par l'entremise de ces initiatives d'infrastructures. Or, il est clairement établi que dans les critères de financement du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, l'interlocuteur est le gouvernement du Québec ou les gouvernements provinciaux et territoriaux. Espérons que le fonds, bonifié de deux milliards de dollars, continuera de fonctionner ainsi.

Un autre fait troublant est que le budget mentionne qu'un montant de milliard de dollars ira en infrastructures municipales. Il est important de noter que le gouvernement fédéral ne peut pas verser des sommes de manière directe aux municipalités. Il faut que le gouvernement du Canada garde à l'esprit que son interlocuteur est le gouvernement du Québec, et non pas les municipalités. Il est évident que le Québec pourra lui-même, en comptant sur cette somme d'un milliard de dollars supplémentaire, mieux planifier et coordonner les dépenses.

D'ailleurs, même la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec est déçue par ce budget. Selon la coalition:

Il est désolant de constater que, malgré les intentions énoncées dans le discours du Trône, la priorité que le gouvernement fédéral accorde à la réfection de nos routes, nos égouts et nos aqueducs est dangereusement faible. À quoi serviront les investissements en santé si nous pouvons de moins en moins avoir confiance dans les infrastructures d'eau potable et en notre voirie? Nous retardons la réfection de nos infrastructures de base et de plus, nous compromettons la qualité de vie de nos concitoyens et la compétitivité de nos entreprises.

Il faut aussi parler de la position du cabinet du maire et du Comité exécutif de la Ville de Montréal, qui croient que le budget de 2003 déposé par le gouvernement fédéral est décevant. Le président du comité exécutif affirme que la proposition du gouvernement libéral fédéral est nettement insuffisante, «considérant les besoins de la ville de Montréal pour remettre à niveau ses infrastructures». Il en est de même pour toutes les municipalités au Québec.

Encore une fois, je vous sou mets que le gouvernement fédéral dispose de beaucoup d'argent par rapport à ses besoins. Le Bloc québécois n'est pas le seul à le dire; plusieurs intervenants nous le disent chaque jour.

Un autre fait inquiétant est que rien dans le budget ne mentionne une aide quelconque aux travailleurs autonomes. Depuis toujours, ce sont les grands oubliés de la caisse de l'assurance-emploi, n'étant pas assurables en vertu de la loi. Pourtant, les travailleurs autonomes représentent 16 p. 100 de la population active. Le gouvernement libéral fédéral aurait dû profiter de ce budget pour créer un cadre d'exécution afin d'étendre l'application du régime d'assurance-emploi, tant pour les prestations ordinaires que spéciales aux travailleurs autonomes. Voilà encore une fois une démonstration claire que les buts de ce budget ne sont pas à l'image des besoins de la population québécoise et canadienne.

Il ne faut pas oublier les dernières négociations en santé. On est arrivés à la somme de 800 millions de dollars qui a été transférée au Québec. Imaginez que suite aux réinvestissements de cette somme effectués par le dernier gouvernement, qui était celui du Parti québécois, les médias et tout le milieu hospitalier, tout le milieu de la santé voient déjà le bienfait de ce qu'on a fait avec ces 800 millions de dollars reçus. Du montant déjà demandé, qui était au-delà de deux milliards de dollars et non pas de 800 millions de dollars, nous avons reçu la moitié seulement. Mais imaginez ce que nous aurions pu faire avec un montant de deux milliards de dollars, tout comme l'atteste le rapport à cet effet sur la santé; nous aurions bien moins de difficulté à joindre les deux bouts et nous aurions un système de santé dont tous les Québécois et aussi tous les Canadiens ont besoin.

Il est faux de dire que le problème est attribuable à une administration d'un gouvernement, que ce soit le gouvernement du Québec ou celui d'autres provinces.

• (1645)

Nous avons des surplus énormes qui font partie d'un déséquilibre fiscal. À ce sujet, toutes les provinces au Canada sont d'accord, en particulier le Québec qui est le maître d'oeuvre et le porteur du flambeau dans cette démonstration du déséquilibre fiscal, et toutes les provinces sont d'accord avec le rapport Séguin. De plus, tous les partis d'opposition en cette Chambre sont aussi d'accord.

En outre, je suis convaincu que plusieurs membres du gouvernement sont au courant qu'il y a un déséquilibre fiscal. Par contre, on sait comment cela fonctionne. L'exécutif dit qu'il n'y en a pas et tout le monde se tait. Ce sont les commentaires que j'avais à faire.

Initiatives ministérielles

•(1650)

[Traduction]

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-28 portant exécution du budget et de pouvoir aborder quelques éléments du budget dont je n'ai pu parler à la première occasion qui m'a été offerte, après le dépôt du budget.

Une mesure budgétaire très importante pour le pays est l'augmentation du supplément de la Prestation nationale pour enfants du crédit d'impôt pour enfants. La hausse est de 965 \$, ce qui représente près d'un milliard de dollars. Cette mesure sera en place d'ici 2007 et portera le maximum de la prestation annuelle pour le premier enfant, grâce au crédit d'impôt, à 3 243 \$. C'est une mesure très importante. Nous sommes partis de loin pour en arriver là.

Entre 1993 et 1995, dans la période précédant le budget de 1995, je faisais partie d'un groupe de travail de notre caucus sur la pauvreté chez les enfants. Le groupe voulait qu'on trouve de nouvelles mesures pour combattre cette forme de pauvreté. Il était dirigé par celui qui est aujourd'hui secrétaire d'État pour l'Europe centrale et orientale et le Moyen-Orient. Il a fait un travail remarquable à la présidence de ce comité, dirigeant nos travaux pour aboutir à une mesure qui figurait dans le budget de 1995.

Nous n'avons pas oublié bien sûr que le budget de 1994 était loin d'être un budget facile. De nombreuses réductions ont dû être effectuées pour équilibrer les comptes du pays. Nous savions que le prochain budget serait également difficile parce que nous avions besoin de mesures supplémentaires. Toutefois, nous étions d'avis qu'il était très important que le gouvernement prenne des mesures en vue de combattre la pauvreté chez les enfants. Puisqu'il s'agissait là d'une question de compétence fédérale, nous avons concentré notre attention sur le supplément de revenu à l'intention des familles à faible revenu. Comme je l'ai déjà dit, puisque le gouvernement fédéral avait compétence en matière de travail, cela signifiait qu'il pouvait prendre des mesures positives, tout particulièrement auprès des familles à faible et à moyen revenus ayant des enfants. C'était très agréable de voir qu'on a incorporé ces mesures par la suite dans la Prestation nationale pour enfants, dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Nous avons vu les choses évoluer au cours des quelques dernières années. Les premières mesures ont été prises dans le budget de 1995 et des changements ont été apportés depuis. Des augmentations ont été accordées chaque année. Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, les parents reçoivent à l'heure actuelle 3 000 \$ pour un premier enfant et des montants moins élevés par la suite. Ce sont là des mesures essentielles pour aider les gens à sortir de la pauvreté et pour aider les familles à faible revenu et les enfants pauvres du pays à affronter les difficultés de la vie d'aujourd'hui.

Je sais que les députés des deux côtés de la Chambre sont préoccupés par la pauvreté infantile au Canada et tiennent à ce que nous continuions nos efforts en vue de contrer ce fléau. Ils voudront aussi peut-être reconnaître le bon travail qu'a fait le gouvernement en créant la Prestation nationale pour enfants et en l'augmentant chaque année. C'était certainement une mesure importante.

Je suis heureux que mon collègue d'en face ait parlé de récupération parce que je trouve malheureux que les provinces aient recouru à ce moyen dans certains cas. Je me réjouis du fait que, à la suite des dernières augmentations, nous ayons atteint un montant que les provinces ne pourront pas récupérer.

J'ai toujours trouvé décevant de voir les provinces convoiter les sommes prévues pour les familles à faibles revenus et les enfants pauvres, les récupérer et s'en servir à d'autres fins. Je crois qu'il est répréhensible d'agir ainsi. Les provinces doivent faciliter l'accès à cet argent aux familles démunies et les aider à mettre du pain sur la table, à vêtir leurs enfants convenablement et à leur fournir les moyens de réussir dans la société.

Une autre mesure qui m'apparaît importante dans le budget est cet investissement de 935 millions de dollars sur une période de cinq ans pour aider les provinces, les territoires et les premières nations à offrir un meilleur accès à des services de garde d'enfants et à un apprentissage précoce de qualité. On a beaucoup entendu parler de l'importance de mettre les jeunes sur la bonne voie dès leur tout jeune âge, soit entre la naissance et la cinquième année.

Pendant que je regarde mes collègues du NPD devant moi, je me rappelle la défaite que j'ai subie en 1997. Cette défaite a eu pour moi un côté positif que je n'ai pas compris au début. J'ai eu un fils en 1996 et il avait environ huit mois au moment de ma défaite. J'ai donc pu être plus souvent auprès de lui pendant ses années d'apprentissage, soit de un à cinq ans, parce que je n'avais plus à venir siéger à la Chambre.

•(1655)

Je n'ai aucune envie de revivre ce genre de choses, pas plus que mon fils, j'en suis sûr. Toutefois, nous reconnaissons tous l'importance pour les enfants en bas âge de bien démarrer dans la vie, de bénéficier de programmes d'éducation dès la petite enfance. C'est pourquoi il est important que cet argent aille là où il est nécessaire et qu'il soit utilisé aux fins prévues, et bien entendu là-dedans il y a aussi de l'argent pour les premières nations.

Nous sommes tous au courant des graves défis que doivent relever de nombreuses communautés des premières nations. Je pense particulièrement au Manitoba où la population des premières nations augmente de façon spectaculaire et représente un pourcentage de plus en plus grand de la population du Manitoba. Les défis sont grands car les jeunes à la recherche de débouchés souvent n'en trouvent pas. Financer l'éducation de ces jeunes pour les aider à prendre un bon départ dans la vie est absolument essentiel et on ne pourrait pas mieux utiliser notre argent.

Le budget prévoit également une nouvelle prestation pour enfants handicapés, dotée de 50 millions de dollars par an. C'est une initiative toute nouvelle et je pense qu'elle a été applaudie par les députés de tous les partis. Si je me souviens bien, elle a été reconnue comme une mesure très importante et très appréciable pour les enfants handicapés qui ont vraiment besoin d'aide. Les familles à revenu faible ou modeste ayant un enfant handicapé recevront jusqu'à 1 600 \$ par an.

Nous pouvons tous nous imaginer ce que c'est pour une famille que d'entourer de soins un enfant handicapé, d l'aider à grandir et à se préparer à affronter la vie. Les familles doivent assumer des coûts pour, entre autres, installer un ascenseur dans la maison ou acheter un fauteuil roulant. Nous essayons de nous assurer que notre société inclut tout le monde, ce crédit d'impôt pour les enfants handicapés est donc une mesure sensée pour les aider à faire pleinement partie de notre société, ce qui est très important pour chacun d'entre nous.

Initiatives ministérielles

La question des sans-abri est un autre sujet important. C'est un problème partout au Canada. Je sais que c'en est un dans ma ville, Halifax. C'en est certainement un à Toronto et à bien d'autres endroits. Comme les députés le savent, le gouvernement tente de résoudre le problème des sans-abri dans les villes canadiennes en investissant 135 millions de dollars par année, sur une période de trois ans. Ce n'est pas négligeable. Cette somme considérable permettra d'accomplir un travail important.

Le gouvernement s'occupera aussi de la question du logement, en investissant 320 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les accords conclus avec les provinces et les territoires, relativement au logement abordable. Il ne s'agit pas seulement d'un financement renouvelé, mais bien de fonds supplémentaires.

Il est important d'améliorer ces accords. Les députés se souviendront que la responsabilité du logement a été transférée aux provinces il y a quelques années. C'est un ajout important visant à aider les provinces à assumer cette responsabilité. Je sais que c'est important pour ma province lourdement endettée. Malheureusement, la dette de ma province continue de grossir parce que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'a pas enrayé sa croissance. Il dit qu'il a présenté un budget équilibré. Malheureusement, je ne comprends pas comment il peut parler de budget équilibré puisque la dette augmente chaque année depuis quatre ans et que je n'entrevois pas le jour où elle cessera de croître.

La question des infrastructures urbaines et municipales est importante pour moi. J'ai été heureux de constater que le budget prévoit l'octroi de 3 milliards de dollars supplémentaires relativement aux infrastructures urbaines, au cours des dix prochaines années. J'espère que nous verrons dans les budgets ultérieurs d'importantes sommes supplémentaires octroyées à ce titre.

Ma circonscription est probablement celle qui connaît la croissance la plus rapide à l'est d'Ottawa et de Montréal, même si, jusqu'à tout récemment, Montréal ne connaissait pas une croissance si grande. Quoi qu'il en soit, la circonscription de Halifax-Ouest a connu une énorme croissance, et nous avons de nombreux défis à relever pour cette raison. Je suis heureux que des fonds soient investis pour cela, pour des questions environnementales et pour d'autres mesures importantes.

Je vois que le temps dont je disposais tire à sa fin et je suis heureux d'avoir pu participer à ce débat.

● (1700)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): C'est avec grand plaisir, monsieur le Président, que je prends la parole au sujet du projet de loi C-28, la Loi d'exécution du budget. Le présent débat permet à l'opposition officielle d'exposer ses préoccupations en jouant son rôle crucial de protectrice de l'intérêt public.

En tant que députée de la magnifique circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke, en Ontario, je contribue avec le député de Lanark—Carleton à conférer une certaine légitimité au présent débat. Trop souvent, les députés libéraux de l'arrière-ban sont censés louer les mesures législatives du gouvernement alors qu'un second examen objectif s'impose avant que celles-ci ne soient renvoyées à l'autre endroit.

J'ai été scandalisée d'entendre le solliciteur général et député de Malpeque, en réponse à une question du député de Yorkton—Melville, appuyer avec enthousiasme le registre des armes à feu, alors qu'il condamnait le projet de loi C-68 lorsqu'il siégeait sur les banquettes arrière. Cela montre à quel point les députés ministériels

sont muselés et à quel point les députés de l'opposition officielle sont en mesure de vraiment représenter ici les électeurs.

Je veux me concentrer ici sur la partie 8 du projet de loi, où il est question de modifier la TPS. Paradoxalement, le gouvernement a fait campagne et s'est fait élire, selon certains, en promettant de supprimer la TPS. Le premier ministre et son parti avaient été très clairs. Éliminez-nous, avaient-ils dit, et nous supprimerons la TPS. Une fois élus, ils ont rapidement oublié cette promesse comme beaucoup d'autres de leurs promesses électorales, telle celle de nommer un commissaire à l'éthique indépendant.

Pour l'ancien ministre des Finances, la TPS est devenue sa taxe et il a avidement cherché des moyens de percevoir davantage. Je suis étonnée que la ministre du Patrimoine n'ait pas rappelé à l'ancien ministre des Finances qu'elle avait démissionné à cause de cette question. La ministre du Patrimoine avait au moins compris la promesse, ce qu'on ne saurait absolument pas dire de ses collègues libéraux.

Les Canadiens ne sont donc pas surpris que le gouvernement fédéral essaie à nouveau de tirer davantage de la TPS. La décision de n'accorder qu'une exemption de 68 p. 100 de la TPS aux conseils scolaires pour la fourniture de services de transport a fait que les conseils scolaires ont dû payer des millions de dollars de TPS au gouvernement fédéral au lieu d'utiliser cet argent pour répondre à d'importants besoins éducationnels.

Dans le cas du conseil scolaire du comté et district de Renfrew, cela a signifié une perte de plus de 700 000 \$ dans le budget du transport scolaire. Ainsi, le conseil scolaire a dû malheureusement accumuler un déficit dans le budget prévu pour le transport en toute sécurité de ses étudiants vers l'école. Le conseil scolaire a donc dû envisager de sabrer dans ce budget pour payer la TPS.

Étant donné que la loi exige qu'on transporte en toute sécurité les enfants vers l'école, le conseil scolaire du comté et district de Renfrew a pris la décision difficile d'éliminer les brigadiers scolaires afin de compenser le déficit dans le budget de transport scolaire. Le montant de TPS réclamé, qui n'est pas remboursé au conseil scolaire, est légèrement supérieur au coût pour placer des brigadiers scolaires aux intersections dangereuses.

J'ai reçu la lettre suivante d'un parent inquiet de Renfrew, même si je peux vous assurer que les préoccupations exprimées dans cette lettre m'ont été répétées dans toutes les régions du pays. On y dit ceci:

● (1705)

Je vous écris pour obtenir votre aide.

Je suis la mère de trois jeunes garçons qui doivent marcher jusqu'à l'école. Je les envoie à l'école le matin pour pouvoir arriver à mon travail à temps.

Je fais cela car je sais qu'il n'y a qu'une seule rue à traverser et chose plus importante, il y a un adulte attendant pour s'assurer qu'ils puissent traverser sans problème.

J'ai assisté à une réunion du conseil scolaire à l'école de mes enfants cette semaine et j'ai appris avec consternation que le trésorier du conseil scolaire pouvait dire à une salle remplie de parents que le conseil accumulait un tel déficit à cause du coût élevé du transport scolaire des enfants dans notre immense pays qu'on avait décidé de cesser de financer le travail des brigadiers scolaires adultes.

Vous pouvez donc imaginer à quel point nous nous sentons vulnérables en tant que parents de jeunes enfants lorsque le conseil nous dit que quoi que nous disions, la décision ne changera pas.

En tant que notre députée, je vous demande de bien vouloir nous aider—nous avons besoin d'une voix pour être entendus...bientôt, il semblera que l'éducation soit un privilège et non un droit...la sécurité de nos enfants devrait certes passer en premier lieu.

Je me demande quelles seront les conséquences juridiques si un enfant meurt.

Je vous en prie, soyez notre voix.

Cette lettre venait de Sherry, à Renfrew.

Ce n'est pas que le conseil scolaire du comté et district de Renfrew qui est pénalisé par la TPS. Le conseil scolaire du district catholique du comté de Renfrew doit près de 450 000 \$ en TPS au gouvernement fédéral.

Quand le gouvernement fédéral a entrepris de percevoir la TPS sur le coût du transport scolaire, on lui a intenté un procès qu'il a perdu. Aujourd'hui, pour passer outre aux jugements du tribunal, ce projet de loi d'exécution du budget vise à mettre en place des dispositions rétroactives destinées à renverser le jugement rendu par les tribunaux en faveur des conseils scolaires. Je trouve déjà grave que le gouvernement soit devenu un ardent défenseur de la TPS, taxe qu'il avait promis de supprimer, mais voilà que, maintenant, il a recours à des dispositions rétroactives pour extorquer aux contribuables canadiens un maximum de TPS.

Par suite de l'initiative des 29 commissions scolaires du Québec de contester la décision du gouvernement fédéral de percevoir la TPS sur le transport scolaire, de nombreux autres conseils scolaires ont bénéficié de jugements favorables. Le projet de loi C-28 annulera ces jugements en modifiant rétroactivement la législation fiscale.

On ne peut pas planifier le passé. Outre les conseils scolaires des écoles publiques et des écoles séparées du comté de Renfrew, le conseil scolaire d'Avon Maitland, le conseil scolaire de Hamilton—Wentworth, les conseils scolaires des écoles publiques et des écoles séparées du comté de Timmins, aujourd'hui le conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario et le conseil scolaire de district catholique de Grandes-Rivières, les conseils scolaires de district du comté de Haliburton et de Muskoka, l'actuel conseil scolaire de district de Trillium Lakelands, le conseil scolaire de district catholique de Simcoe—Muskoka, le conseil scolaire de district de Superior—Greenstone, le conseil scolaire de district de Limestone, le conseil scolaire de district de Upper Canada, le conseil scolaire de Upper Grand, le conseil scolaire de district de Kawartha Pine Ridge, le conseil scolaire de district de Grand Erie, et le conseil scolaire de district catholique de Thunder Bay ont tous eu des jugements prononcés en leur faveur.

Les conseils scolaires de district de Bluewater, Grand Erie, Greater Essex, Kawartha Pine Ridge, Near North, Niagara, Rainbow, Thames Valley, Trillium Lakelands et Toronto sont en attente de jugement pour le remboursement de la TPS.

Il s'agit d'un montant total de 11,675 millions de dollars pour les seuls conseils scolaires de l'Ontario. Les commissions scolaires du Québec attendent un remboursement de 8,032 millions de dollars.

En nommant les conseils scolaires ontariens qui s'opposent à cette initiative dans le budget fédéral, j'espère amener le Parti libéral à comprendre à quel point cette décision s'avère injuste et impopulaire.

• (1710)

En conclusion, je tiens à remercier mes collègues de l'opposition officielle pour leur contribution, et la Chambre pour m'avoir donné la possibilité de m'exprimer au nom des Ontariens.

Mme Judy Sgro (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de disposer de quelques minutes pour me pencher sur le budget et pour dire que c'est une excellente mesure financière. Le budget comporte de nombreux éléments importants qui nous aideront à poursuivre nos efforts d'édification du Canada. J'ai présidé le groupe de travail du premier ministre sur les affaires urbaines et je signale que de nombreux éléments du budget,

Initiatives ministérielles

je crois qu'il y en a 28, s'inspirent des recommandations de notre groupe, constitué de onze députés et deux sénateurs.

Le groupe de travail a entre autres abordé la question des plafonds aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux régimes de pension agréés. Les citoyens essaient d'économiser pour l'avenir et veulent se constituer un régime d'épargne-retraite, entre autres au cas où ils tomberaient malades. Or, le fait de hausser les plafonds des cotisations aux REER permet d'y arriver. Les plafonds de cotisations aux REER, longtemps fixés à 13 500 \$, augmenteront graduellement jusqu'à 18 000 \$ d'ici 2005.

Si on jette un coup d'oeil à ce qui se passe dans d'autres pays qui ont ce genre de programme, on constate que les augmentations sont souvent plus fortes et que les citoyens sont fortement encouragés à l'épargne. Le fait d'établir des plafonds appropriés en matière d'aide fiscale à l'épargne-retraite, notamment pour les régimes de pension agréés, les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les régimes de participation différée aux bénéfices, s'avère une mesure importante pour inciter et aider les Canadiens à épargner en vue de la retraite, pour alléger le fardeau fiscal sur les économies et pour aider les employeurs à attirer et à retenir le personnel essentiel.

Les motions que nous examinons aujourd'hui supprimeraient non seulement ces améliorations que le gouvernement veut apporter au système, mais aussi les augmentations qui doivent entrer en vigueur l'année prochaine, en vertu de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu, et sur lesquelles les Canadiens comptent. Au cours des consultations qui ont eu lieu d'un océan à l'autre et qui ont duré 18 mois, le groupe de travail a entendu différents témoignages sur les éléments indispensables à la réussite du pays. Nous avons proposé une gamme de mesures fiscales à cet égard. Certaines de ces mesures figurent dans le présent budget et je suis ravie de les aborder.

L'un des autres problèmes qui ont été soulevés est celui de l'impôt fédéral sur le capital et la manière dont il nuit tellement à l'investissement au Canada. Lorsqu'on compare le Canada aux États-Unis et à d'autres pays qui encouragent l'investissement au niveau du capital, d'importants problèmes ont été relevés, découlant du fait que nous n'encourageons pas cet impôt au Canada alors qu'on pense que nous le devrions. Pour favoriser l'investissement, le budget de 2003 proposait d'éliminer l'impôt fédéral sur le capital sur une période de sept ans à compter de janvier 2004. Les articles 85 et 86 du projet de loi C-28 réaliseraient cette proposition en rehaussant le seuil d'application de l'impôt fédéral sur le capital de 10 à 50 millions de dollars de capital après l'exercice 2003.

En vertu du projet de loi, l'impôt fédéral à payer sur le capital serait éliminé pour près de 5 000 entreprises moyennes en 2004. Il serait pleinement éliminé d'ici à 2010. Avec ceci, et avec les 100 millions de dollars de réductions d'impôts annoncées sur cette période de cinq ans, le gouvernement va donner un grand coup de pouce aux entreprises canadiennes et contribuera à nous faire suivre le pas de l'économie vigoureuse et efficace que nous avons actuellement.

Initiatives ministérielles

Un autre problème dont nous parlons, avec les amendements qui sont proposés aujourd'hui, est celui du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Plusieurs personnes en ont parlé, et c'est quelque chose qui est vraiment très important. L'un des députés de Toronto, qui dirige le sous-comité sur la condition des personnes handicapées, a fait énormément de travail avec d'autres députés de la Chambre pour essayer d'examiner la loi sur le RPC et la manière dont elle touche ces personnes handicapées et de voir ce que nous pouvons, en tant que parlementaires, faire pour améliorer l'ensemble du programme. Comme nous avons une population vieillissante, de plus en plus de gens doivent s'appuyer sur les prestations d'invalidité du RPC pour leur subsistance et celle de leur famille et c'est très difficile pour eux.

La motion n° 14, au sujet de laquelle nous allons voter, supprimerait l'article 74 du projet de loi. Cette disposition stipule qu'un médecin en titre ou un ergothérapeute peut certifier la déficience d'une personne qui ne peut se nourrir ou s'habiller aux fins de détermination de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

● (1715)

Le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées a recommandé d'éliminer l'ambiguïté à savoir s'il s'agit de «et» ou de «ou». Par conséquent, l'article 74 clarifie qu'il n'est pas nécessaire que la personne ait une déficience quant à la capacité de s'alimenter et de s'habiller, l'une ou l'autre déficience suffit. Beaucoup de personnes ont l'une ou l'autre des déficiences mais non les deux.

La motion n° 15 propose de supprimer l'article 75 du projet de loi, une autre question qu'il faut examiner afin de voir de quelle façon nous pourrions venir en aide à ces personnes. À la suite de consultations sur les ébauches des amendements, le budget 2003 a proposé de reformuler le libellé des amendements en question afin de clarifier encore une fois que se nourrir ne comprend pas les activités qui consistent à identifier, à rechercher, à acheter ou à se procurer autrement des aliments. Cet aspect du projet de loi est extrêmement important, car il signifie que les personnes qui ont des capacités très limitées à préparer leurs repas pour des motifs autres que des restrictions alimentaires continueront d'être admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Je souligne également que ces amendements ont été préparés après consultation de plusieurs groupes touchés. Bon nombre de ces groupes tiennent des discussions permanentes avec le Sous-comité de la condition des personnes handicapées.

La motion n° 13 et l'article 64, qui traitent des conseils scolaires, découlent d'un jugement rendu par un tribunal récemment. Ce n'est pas que nous voulons être pointilleux. C'est simplement que la décision du tribunal touchant les conseils scolaires est contraire à l'esprit de la politique bien comprise et en place depuis longtemps qui s'inspire de la législation sur la TPS. Il ne faut pas penser que le ministre des Finances a tout simplement décidé un jour d'être mesquin envers les conseils scolaires.

Édifier le pays est extrêmement difficile. Cela nécessite énormément d'argent. Je suis fier de dire que des trois milliards de dollars qui ont été consacrés au fonds d'investissement stratégique dans le budget, deux milliards sont réservés à l'infrastructure du pays, argent qui servira à construire des réseaux d'aqueduc et d'égouts, des ponts et ainsi de suite. Depuis l'an 2000, 8,25 milliards de dollars ont été mis de côté pour améliorer l'infrastructure au Canada.

En tenant compte des fonds de contrepartie de la part de la province et des municipalités, il s'agit de 24 milliards de dollars qui

ont été consentis depuis 2000, par tous les échelons de gouvernement, en vue d'assurer que l'infrastructure contribue à faire progresser le Canada. Un montant d'un milliard de dollars a été mis de côté pour les plus petites municipalités qui éprouvent des difficultés découlant de l'assiette fiscale. On investit dans nos grands centres urbains, mais aussi dans les plus petites collectivités.

Le développement durable bénéficie de quelque deux milliards de dollars répartis sur cinq ans. Ces fonds permettront d'effectuer des études sur les nouvelles technologies en vue de la mise au point de combustibles de remplacement, dans le cadre de nos engagements à l'égard du Protocole de Kyoto. Ces investissements nous permettront d'améliorer la qualité de l'air, d'appuyer l'évaluation et la gestion des substances toxiques, de mieux protéger nos espèces en péril et d'appuyer le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable.

On a prévu un montant de 600 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration, la gestion et la surveillance des réseaux d'aqueduc et d'égout dans les réserves.

J'espère que Walkerton nous aura appris clairement certaines leçons quant à la nécessité d'assurer que nos municipalités aient les fonds nécessaires pour investir dans les infrastructures qui nous aident à progresser. Quant aux investissements en vue d'appuyer les compétences et l'apprentissage, un montant de 100 millions de dollars est consacré à la création proposée de l'Institut canadien sur l'apprentissage.

C'est un bon budget. Les programmes font l'objet de nombreux investissements. Nous poursuivons notre plan quinquennal de réduction des impôts. Nous continuons de soutenir les familles ainsi que notre programme de la prestation nationale pour enfants. Nous encourageons l'épargne et nous allons de l'avant de diverses façons. Le renforcement des Forces canadiennes est important pour nous tous, comme l'est d'ailleurs l'amélioration du commerce canado-américain.

C'est un bon budget. Nous voulons continuer de miser sur divers domaines. Je suis ravie d'avoir eu l'occasion d'en parler.

● (1720)

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, dans un premier temps, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole sur le projet de loi C-28. Cependant, dans un deuxième temps, ce n'est pas un plaisir que de prendre la parole sur la décision du gouvernement d'implanter quelques résolutions au projet de loi qui vont vraiment à l'encontre de la position du Parlement. J'y reviendrai plus tard.

Je veux surtout parler de la façon dont fonctionne présentement le crédit d'impôt pour les personnes handicapées. Pour être admissible à ce crédit d'impôt, le demandeur doit avoir une déficience mentale ou physique grave et prolongée qui restreint considérablement sa capacité de s'acquitter d'une ou de plusieurs activités courantes de la vie quotidienne, le tout attesté par un médecin qualifié. Ce crédit est non remboursable, de sorte que ceux qui le reçoivent doivent avoir un revenu suffisant pour payer l'impôt fédéral. La valeur maximum d'un crédit actuel dépasse légèrement 1 000 \$.

La définition de la «déficience» dont se sert le ministère des Finances aux fins du CIPH est la plus restreinte de l'administration fédérale. Elle se fonde sur la capacité de l'intéressé de s'acquitter des activités de la vie courante selon la définition contenue dans l'article 118 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Initiatives ministérielles

Si un médecin atteste que le demandeur souffre d'une grave déficience mentale ou physique et restreint de façon marquée sa capacité de s'acquitter de l'une ou de l'autre des activités énumérées, il est possible qu'il soit admissible. S'il a la capacité de s'acquitter de ces tâches—même grâce à des médicaments ou à un appareil—, il n'est pas considéré comme ayant une déficience aux fins fiscales.

Les fonctionnaires de l'ADRC ont reconnu devant le comité que Terry Fox aurait été considéré comme ayant une déficience selon les critères du CIPH.

À l'heure actuelle, la loi se lit comme suit:

- a) une déficience est prolongée si elle dure au moins 12 mois d'affilée ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois d'affilée;
- b) la capacité d'un particulier d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne est limitée de façon marquée seulement si, même avec des soins thérapeutiques et l'aide des appareils et des médicaments indiqués, il est toujours ou presque toujours aveugle ou incapable d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne sans y consacrer un temps excessif;
- c) sont des activités courantes de la vie quotidienne pour un particulier:
 - (i) la perception, la réflexion et la mémoire,
 - (ii) le fait de s'alimenter et de s'habiller,
 - (iii) le fait de parler de façon à se faire comprendre, dans un endroit calme, par une personne de sa connaissance,
 - (iv) le fait d'entendre de façon à comprendre, dans un endroit calme une personne de sa connaissance,
- (v) les fonctions d'évacuation intestinale ou vésicale,
- (vi) le fait de marcher;
- d) il est entendu qu'aucune autre activité, y compris le travail, les travaux ménagers et les activités sociales ou récréatives, n'est considérée comme une activité courante de la vie quotidienne.

Les Canadiens considèrent que la façon dont l'ADRC administre ce crédit est injuste. L'ADRC est notoirement sévère lorsqu'il s'agit de rejeter les candidats sur des points de forme. Par exemple, parce que le terme «respirer» ne figure pas dans la loi, en tant qu'activité de la vie courante, l'ADRC a refusé le CIPH—ce sont les crédits d'impôt—à des Canadiens qui ne peuvent pas respirer, qui souffrent de fibrose kystique, par exemple, parce qu'ils ne satisfont pas à la définition précise de «déficience».

Certains citoyens très déterminés ont attaqué l'ADRC devant les tribunaux au sujet de ces restrictions—et ils ont gagné. Une victoire récente qui mérite d'être soulignée est celle de Hamilton c. Canada, dans laquelle la Cour d'appel fédérale a établi que le critère juridique pour les fins du crédit d'impôt pour les personnes handicapées était le fait de se nourrir, et non pas simplement d'absorber un repas. M. Hamilton, qui est atteint de la maladie coeliaque—une forme particulièrement grave d'allergie au gluten—a réussi en appel à obtenir le crédit d'impôt pour personnes handicapées, parce qu'il devait passer la majeure partie de son temps, tous les jours, à trouver et à préparer de façon spéciale des aliments de régime prescrits par son médecin.

Le ministère des Finances considérait cette affaire comme susceptible d'entraîner de lourdes dépenses. Aussi, a-t-il publié un projet de loi modifiant l'article 118 de la Loi de l'impôt sur le revenu, le vendredi après-midi précédant la fête du Travail, soit le 30 août 2002.

• (1725)

Cette modification devait ajouter ceci à l'article 118.4:

- e) le fait de s'alimenter s'entend de l'acte de mettre des aliments dans sa bouche ou de les avaler;
- f) le fait de s'habiller s'entend de l'acte de se vêtir et de se dévêtir.

Ces nouvelles restrictions envisagées à l'admissibilité signifient que les personnes qui demandaient le CIPH pour le motif qu'elles étaient incapables de s'alimenter seraient empêchées de l'obtenir si

elles pouvaient avaler ou si elles étaient capables de passer un bras artificiel dans une manche.

Les députés de tous les partis se sont opposés à cela. Le Bloc québécois a recueilli plus de 6 000 signatures dans une pétition s'opposant aux nouvelles restrictions. Le NPD a recueilli plus d'un millier de lettres opposées à la mesure et a déposé une motion à mettre aux voix lors d'une journée de l'opposition. Elle condamnait la restriction et réclamait la mise en oeuvre d'un rapport de comité auquel devaient souscrire tous les partis au sujet du crédit d'impôt pour les personnes handicapées. Cette motion a été adoptée à l'unanimité en novembre 2002. Le ministre des Finances était présent, mais il s'est abstenu.

Après avoir fait traîner les choses en Chambre pendant une semaine, le ministre des Finances a officiellement retiré les modifications envisagées.

Voyons maintenant ce que le récent budget a fait. Le jour du budget, soit le 18 février 2003, rien n'a été dit dans le discours du budget au sujet de l'admissibilité au crédit d'impôt pour les personnes handicapées. Il n'y avait non plus rien dans les principaux documents accompagnant le budget. Toutefois, dans la motion de voies et moyens, à l'annexe 9 du plan budgétaire, on retrouve une série de nouvelles modifications projetées aux définitions des termes «s'alimenter» et «s'habiller» contenus dans l'article 118 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Quand on regarde cela, c'est vraiment arriver par la porte d'en arrière et faire des choses sur lesquelles le Parlement s'est prononcé. Quand on dit que le Parlement s'est prononcé, c'est que le mardi 19 novembre 2002, il y avait une motion du NPD qui proposait d'enlever cela, et le Parlement a été unanime à ce sujet. Qu'est-ce que le ministre des Finances a fait face à cette motion? Si les libéraux votent contre la mesure budgétaire, cela veut dire que le gouvernement va tomber. Alors, il a quasiment pris à la gorge les députés libéraux s'ils ne votaient pas pour l'appuyer. C'est une motion sur laquelle lui-même n'avait pas voulu voter. Le seul qui n'a pas voté sur la motion du 19 novembre 2002 sur le crédit d'impôt pour les personnes handicapées, c'était le ministre des Finances.

Aujourd'hui, il arrive avec un projet de loi et prend en otage le gouvernement et les libéraux en leur disant: «Vous votez de ma manière ou on ferme le Parlement. On s'en va en élections.» Je ne peux même pas utiliser les mots qui me viennent à l'esprit parce que je serais rappelé à l'ordre. C'est inacceptable que le ministre des Finances s'attaque encore aux personnes les plus démunies, à des personnes handicapées.

Une femme est venue à mon bureau. Il lui manquait une jambe. Elle avait une jambe artificielle et avait reçu le crédit d'impôt depuis 10 ans. Le gouvernement libéral lui enlève le crédit d'impôt avec une loi comme celle que le ministre des Finances veut faire adopter.

C'est totalement inacceptable quand on voit que le gouvernement libéral s'en prend maintenant aux handicapés. Ils s'en sont pris aux travailleurs et travailleuses qui ont perdu leur emploi en prenant plus de 45 milliards de dollars dans la caisse. La semaine dernière, je crois que c'était le député de Beauce qui disait qu'il n'y a plus d'argent dans la caisse de l'assurance-emploi puisqu'on l'a utilisé. Ce n'est pas assez d'avoir pris tout l'argent des travailleurs et des travailleuses qui ont perdu leur emploi, ils sont maintenant en train de s'en prendre aux handicapés. C'est inacceptable.

Avec la loi qu'ils veulent faire adopter présentement, un homme comme Terry Fox, un héros ici dans notre pays dont le statut aurait été reconnu par la loi précédente, serait maintenant refusé.

Initiatives ministérielles

• (1730)

Comment les libéraux peuvent-ils dire que c'est la bonne chose à faire? Comment les libéraux peuvent-ils dire: «Ayez confiance en nous», alors qu'au niveau des finances on agit sur le dos des plus démunis?

Prenons par exemple les REER; on va donner de grosses réductions d'impôt pour les riches, mais il n'y a rien quand c'est le tour des pauvres. C'est même rendu au plus bas: on s'en prend aux handicapés. C'est regrettable de voir dans quelle voie les libéraux s'en vont.

[Traduction]

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir dans le débat concernant les modifications à l'étape du rapport du projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget de 2003. Le budget 2003 était un document important, un autre budget s'inscrivant dans la tradition du gouvernement qui consiste à juguler les déficits, à accroître les excédents budgétaires, à réduire les taxes et impôts, à réduire la dette et à investir dans les priorités tenant à cœur aux Canadiens.

Le budget de 2003 est le cinquième budget excédentaire présenté par le gouvernement au cours des dernières années. Nous avons réduit la dette de 47,6 milliards de dollars et nous avons ramené à 46,5 p. 100 le rapport dette fédérale-PIB, pourcentage qui devrait être ramené juste en-deçà de 40 p. 100 dans les prochaines années. Parallèlement, contrairement à ce qu'a dit le député d'en face, le gouvernement a affecté des montants énormes à la famille en adoptant la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En réalité, elle totalisera tout juste plus de 14 milliards de dollars au cours des cinq ou six prochaines années, un investissement énorme qui n'existait pas auparavant.

Chaque année, nous avons présenté de nouvelles mesures destinées à venir en aide aux personnes handicapées, et ce budget n'a pas fait exception à la règle. En outre, un énorme montant d'environ 3 milliards de dollars a été affecté aux programmes des infrastructures matérielles du Canada et en particulier à leur renouvellement, aux égouts, aux routes et au transport public.

Le budget affecte un montant de 35 milliards de dollars aux soins de santé et demande une plus grande reddition de comptes de la part des provinces afin que tous les Canadiens comprennent mieux ce à quoi sert l'argent consacré à la santé, l'efficacité du système de soins de santé, ainsi que l'efficacité des soins de santé du Yukon par rapport à ceux du Nouveau-Brunswick. Cela nous permettra de mesurer ce que nous obtenons pour l'argent consacré à la santé, des deniers publics qui sont très importants pour tous les Canadiens.

En outre, le budget a fait fond sur les mesures adoptées au préalable en protégeant la réduction d'impôt de 100 milliards de dollars, la plus importante réduction de l'histoire canadienne, et il a présenté de nouvelles mesures financières. Il est venu en aide aux petites entreprises en éliminant progressivement l'impôt sur le capital, un impôt qui n'avait pas de fondement sur le plan de la politique et qui pénalisait essentiellement les investissements. Il sera graduellement éliminé, et c'est une mesure très positive.

Le plafond de revenu auquel le taux d'imposition des petites entreprises s'applique est passé de 200 000 \$ à 300 000 \$, ce qui aidera ces entreprises à croître et à prospérer au Canada. Elles sont un des plus importants moteurs de création d'emplois au sein de notre économie. Nous majorons encore une fois les taux d'imposition favorables s'appliquant aux petites entreprises au Canada.

Je pourrais continuer longtemps à vanter les qualités du budget. On ne l'a pas fait beaucoup jusqu'à présent, mis à part mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui ont étudié le budget et qui sont conscients de ses qualités et de ses répercussions positives pour les Canadiens.

Des investissements sont prévus dans des logements abordables. Il y a un grave manque de logements semblables dans ma circonscription. Je me suis réjoui de voir le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario conclure une entente récemment à ce sujet. On travaille fort à Etobicoke-Nord dans l'espoir de profiter de cette mesure en lançant certains projets. Trop de gens versent en loyers une trop grande proportion de leurs revenus et trop de gens à revenus fixes doivent abandonner leur domicile en raison des augmentations des taxes foncières. J'ai accueilli avec joie les investissements dans les logements abordables.

Le budget portait sur une foule d'autres choses, mais j'aimerais maintenant discuter des amendements à l'étape du rapport, c'est-à-dire des amendements proposés par le Comité de la Chambre des communes sur les finances. Nous avons eu droit à tout un train d'amendements. Je ne me souviens pas de leur nombre exact, mais ils ont été adoptés par le comité et la Chambre en est maintenant saisie.

• (1735)

Je dois dénoncer également le cynisme démontré à l'égard du gouvernement et de son ministre des Finances, que l'on accuse de ne pas écouter les Canadiens. Je siège au Comité des finances et, chaque année, nous faisons des consultations prébudgétaires. Nous allons consulter les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, après quoi nous remettons un rapport à la Chambre et au ministre des Finances.

Par simple curiosité, j'aimerais bien connaître le nombre des recommandations que nous avons faites qui ont été prises en compte dans le budget. Nous avons demandé aux Canadiens quelles étaient les priorités auxquelles on devrait s'attaquer dans le prochain budget, et ils nous ont répondu. Nous avons fait des recommandations en ce sens dans notre rapport, que nous avons remis au ministre des Finances et déposé ici à la Chambre. À peu près les deux tiers des recommandations du Comité des finances ont été mise en application dans le budget de 2003.

Je félicite le ministre des Finances actuel et ses prédécesseurs d'avoir été à l'écoute des Canadiens, d'avoir amorcé le processus de consultations prébudgétaires, de n'être pas restés à Ottawa pour entendre les mêmes vieilles rengaines, mais d'être plutôt allés écouter les Canadiens d'un océan à l'autre pour connaître leurs priorités et leurs besoins et pour savoir ce que, à leur avis, nous devrions prévoir dans le prochain budget.

Comme je l'ai dit, le budget fédéral a intégré les deux tiers des recommandations contenues dans le rapport du Comité des finances. Ma collègue, la députée de York-Ouest, qui a présidé le groupe de travail de notre caucus sur les affaires urbaines, a aussi mentionné de nombreuses recommandations de ce groupe de travail dont il a été tenu compte dans le budget fédéral.

Initiatives ministérielles

Passons maintenant à la motion n° 13 qui aurait des répercussions sur les conseils scolaires. C'est une question très importante qui concerne la TPS et son application. De nombreux conseils scolaires ont donné en sous-traitance leurs activités de transport scolaire, et il s'en est suivi un problème lié à la TPS. Les conseils scolaires ont fait valoir qu'ils devraient avoir droit à une remise plus importante que celle normalement consentie à ce genre d'établissement. Les tribunaux ont été appelés à se prononcer sur ce point particulier, et la Cour fédérale a donné raison à certains des appelants. Cependant, le gouvernement a profité de l'occasion pour examiner cette politique fiscale particulière et il a dit que ce n'était vraiment pas là son intention, qu'il s'agissait là d'une utilisation à mauvais escient de cette disposition.

Le gouvernement a dit qu'il réagirait à cela et qu'il modifierait la politique rétroactivement. Certains trouvent peut-être cela odieux. Il faut admettre en toute sincérité que le gouvernement n'a recours à ce pouvoir que dans des circonstances très rares, mais il est arrivé que la politique fiscale soit interprétée d'une manière clairement différente de l'intention visée; toute personne raisonnable reconnaîtra que ce n'était pas là l'esprit de la mesure. Le gouvernement a dit que, dans les cas où les tribunaux avaient déjà rendu leur décision, les conseils scolaires bénéficieraient d'une remise plus élevée de la TPS, mais il a signalé que cela s'arrêterait là.

Des conseils scolaires ont persévéré devant les tribunaux, néanmoins, et la loi a donc été modifiée de façon à refléter l'intention avouée du gouvernement. Cette motion vise à renverser cela en partie et c'est pour cette raison que le gouvernement ne l'appuie pas. Franchement, je comprends la sagesse de sa position.

Nous avons discuté ici des motions en rapport avec le crédit d'impôt pour personne handicapée. En rejetant ces amendements, nous permettrions aux personnes qui ont du mal à s'alimenter ou à s'habiller toutes seules, pas nécessairement les deux, de recevoir le crédit d'impôt. Cela me semble fort raisonnable et digne d'appui. Je voterai contre cet amendement qui, pour une raison ou pour une autre, priverait les personnes handicapées de ce crédit.

Par la même occasion, toutefois, le gouvernement dit qu'il n'ira pas jusqu'à ouvrir l'accès au crédit d'impôt aux personnes qui présentent une telle allergie à certains produits alimentaires qu'elles doivent consacrer beaucoup de temps à rechercher leur nourriture, etc. J'ai des amis qui sont aux prises avec ce problème et, même si je sympathise avec eux, je considère que la fiscalité n'est pas vraiment conçue pour régler ce genre de choses.

Bref, je voterai contre ces amendements et j'encourage les autres députés à en faire autant. J'invite les députés à appuyer ce budget, qui est un excellent budget.

● (1740)

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je parlerai de la mise en oeuvre du budget, mais dans une optique différente, puisque je parlerai de ce qui manque au budget, et notamment des fonds nécessaires à une révision de l'ensemble du système judiciaire.

J'aborderai une question qui doit être examinée à la grandeur du pays, et je pense que la meilleure façon de le faire est de donner un exemple précis.

Je parlerai du cas d'une petite fille, Carley Regan, tuée à l'âge de 13 ans le 6 janvier dernier. Elle a été heurtée par un chauffard dont le permis de conduire était suspendu. Il n'aurait même pas dû être au volant d'un véhicule.

Les parents de Carley, Barry et Lori, qui ont dû comparaître à de nombreuses reprises en cour, ont vécu un véritable enfer. Je me souviens que lors de notre première comparution en cour, j'ai demandé au procureur de la Couronne s'il pourrait y avoir une négociation de plaidoyers à l'insu de la famille. Il m'a répondu qu'il n'y aurait aucune négociation de plaidoyers, que c'était très clair, et ainsi de suite. Les choses en sont restées là, et le procès a débuté.

L'individu, qui avait conduit son véhicule alors que son permis était suspendu, a été condamné à 14 mois de prison et son permis a été suspendu pour dix ans.

Or, voici que le procureur dit qu'il a laissé tomber l'accusation grave de conduite dangereuse. C'était précisément l'accusation qui aurait pu permettre de condamner l'individu à une lourde peine d'emprisonnement. Je suis certain qu'il y a eu une négociation de plaidoyers, car le procureur dit qu'il ne possédait pas suffisamment de preuves.

e chauffard a pourtant admis en cour qu'il se trouvait sur les lieux de l'accident. Il a reconnu avoir conduit pendant que son permis était suspendu. Mais surtout, le témoin a confirmé que le chauffard se trouvait sur les lieux du crime.

Une fois de plus, nous nous rendons compte que la justice ne rend pas justice. Un individu a tué une enfant de 13 ans et s'en est tiré avec une peine maximale de 14 mois d'emprisonnement, ce qui correspond à peu près à un mois pour chaque année de vie de la jeune Carley. Je trouve cela non seulement troublant mais extrêmement injuste. Je sais que Barry et Lori, et tous les autres membres de leur famille pensent la même chose. Des cas semblables se produisent constamment au Canada.

J'ignore au juste où cela va se terminer, mais il incombe au gouvernement et à tous les politiciens d'adopter une mesure législative pour mettre fin à ce carnage sur nos routes. Nous devons nous assurer qu'il y ait des peines obligatoires. Nous devons nous assurer que les gens responsables d'accidents causant la mort ne s'en sortent pas avec une suspension de leur permis de conduire et une très légère peine d'emprisonnement.

Il faut faire le ménage dans tout le domaine de la négociation de plaidoyers. Plus souvent qu'autrement, les victimes ne sont pas mises au courant et elles ne l'ont pas été dans ce cas-ci. Elles n'ont été informées que la veille de l'annonce. Elles n'ont jamais été mises au courant du processus qui se déroulait derrière des portes closes. On ne leur a jamais dit que la vie de leur enfant valait dans la cour de l'injustice simplement 14 mois d'emprisonnement pour une personne qui n'aurait jamais dû être sur la route au départ.

Je voudrais souligner une fois de plus la gravité de cette situation qui aurait dû être abordée dans le cadre de l'exécution du budget par le biais au moins d'une étude sur toute cette question.

Je voudrais vous parler de Christopher Tubbs un instant. Le 11 octobre 1999, un habitant de ma circonscription, Christopher Tubbs et sa mère, Maureen, ont été heurtés par un conducteur qui faisait un excès de vitesse et qui a brûlé un feu rouge à l'une des intersections les plus fréquentées de Vancouver. La mère de Chris a été tuée et il a été gravement blessé. Le conducteur a fui la scène de l'accident et il a été pris deux mois plus tard en train de faire un excès de vitesse à bord d'un autre véhicule volé. Il avait déjà eu plusieurs condamnations au criminel. Le carnage se poursuit sans arrêt.

Initiatives ministérielles

● (1745)

Les observations de Chris sont longues et je ne vais en répéter que quelques-unes. Il a déclaré:

Comment peut-on appeler un crime de cette nature de la négligence criminelle? Cela fait penser à un adolescent sorti tard le soir qui joue un tour qui tourne mal et conduit à la mort de quelqu'un. Ce qui est arrivé à ma mère et à moi reflète simplement un mépris total pour la vie humaine. Étant donné la vitesse à laquelle cet individu roulait et le fait qu'il a brûlé des feux rouges, il voulait blesser quelqu'un.

Je ne sais pas ce qu'il va falloir pour que le gouvernement examine en profondeur les problèmes qui se posent sur nos routes et pour amener les juges et les avocats dans nos salles d'audience à comprendre que les victimes souhaitent un minimum de justice. Elles ne veulent pas que des accords soient conclus. Elles ne veulent pas que des plaidoyers soient négociés à huis clos alors que les victimes et leurs familles ne savent pas ce qui se passe. Elles veulent avoir leur mot à dire. C'est pourquoi j'ai écrit la Déclaration nationale des droits des victimes au départ en 1994. Nous avons reçu un peu d'attention du gouvernement, mais les véritables problèmes se posent toujours.

Le gouvernement n'étant pas porté à faire adopter des peines minimales, la solution consiste à lui retirer ce dossier et à prendre les choses en main. Le gouvernement n'a pas pour principe d'inculper et de déclarer coupable les individus qui renversent et tuent des enfants, alors qu'il leur est interdit de conduire. On ne peut parler d'accident dans un tel cas, mais bien de meurtre. Les individus qui prennent le volant sans permis de conduire, ou qui conduisent avec des facultés affaiblies après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue tuent délibérément. C'est un meurtre et ce doit être traité comme tel. Les Canadiens ne se contentent plus des beaux discours prononcés dans les prétoires par des avocats qui, coup sur coup, se préoccupent davantage du sort du criminel que de celui de sa victime.

Je compatis avec la famille. Je sais que c'est une mince consolation de la part d'un politique ou même de la Chambre quand on a perdu sa fille. Je trouve désolant que des jeunes gens perdent la vie et que des familles perdent des êtres chers, alors que nous, de l'opposition, ne pouvons que supplier les ministériels majoritaires de réexaminer les lois du pays et de permettre à nos tribunaux de rendre justice aux victimes, tout en rendant nos routes plus sûres.

Je trouve honteux que notre système de justice pénale permette qu'un avocat ou un juge déclare que l'accusation de conduite dangereuse a été abandonnée faute de preuves suffisantes, alors que, en fait, l'individu en cause a déjà été inculpé et privé de son permis pour une période de 10 ans et qu'il a fait 14 mois de prison pour un accident semblable, et que, de surcroît, l'avocat de la Couronne ait le culot de vouloir nous convaincre de l'insuffisance des preuves. J'ai toujours cru que les gens méritaient mieux que ça.

Mais le plus important est de nous en rappeler et d'essayer de faire de notre mieux. J'espère sincèrement que la vie continuera pour Barry, Lori et leur famille, mais j'espère aussi qu'ils comprendront que les choses finiront par changer une fois que nous serons débarrassés de ce gouvernement.

● (1750)

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, quand j'ai pris la parole une première fois, en février, dans le cadre du débat sur le budget, j'avais constaté deux choses dans ce budget qui nous avait été présenté.

La première chose, c'est le nombre impressionnant de mesures qui s'étaient dans le temps; il y en avait même une qui s'étalait sur 10 ans. On pourrait parler de la prestation fiscale pour enfants. Une

augmentation importante de la prestation fiscale pour enfants était annoncée, mais cette importante augmentation ne serait atteinte qu'à la fin de 2007.

Un nombre impressionnant de mesures ont été étalées dans le temps, à un point tel qu'on peut dire que c'est un budget des illusions. En effet, n'importe quel ministre des Finances, n'importe quel nouveau premier ministre peut venir demain matin modifier le budget, le corriger, effacer tout ce qui a été proposé, et on recommence. Au fond, le budget soumis m'apparaît tout à fait impossible à réaliser, compte tenu des circonstances, sachant qu'il y a une course à la chefferie, sachant qu'on va avoir un nouveau premier ministre, et sachant aussi que cela ne cadre pas avec les orientations du nouveau premier ministre. Le budget qui a été présenté, oublions-le.

Une voix: C'est de la foutaise!

M. Jean-Yves Roy: Quelqu'un dit que c'est de la foutaise.

Le deuxième élément sur lequel je voudrais insister, et par la suite j'analyserai le budget, c'est qu'il n'y avait absolument rien en ce qui concerne le développement régional. Depuis 1993, ce gouvernement a coupé d'une façon très importante dans les services aux régions, et cela, dans tous les domaines.

Il faut se rappeler aussi que les coupures annoncées par les budgets successifs au fil des ans sont encore présentes. De surcroît, l'actuel ministre des Finances annonçait de nouvelles mesures et demandait un effort supplémentaire à l'ensemble des ministères, c'est-à-dire qu'on poursuivait les coupures à l'intérieur des budgets des ministères.

J'ai un très bon exemple. Aujourd'hui même, une entreprise de production télévisuelle de ma circonscription de Matapédia—Matane, Les Productions Vic Pelletier, risque carrément de voir une grande partie de toute sa production disparaître au cours de la prochaine année et ce, à cause de la coupure de 25 millions de dollars annoncée par le ministre des Finances dans le Fonds canadien de télévision.

Pour ne citer qu'un des acteurs, Robert Tremblay—dont tout le monde d'ailleurs connaît la production au Québec, une production très intéressante de par les émissions qu'il nous présente—disait simplement ceci: «Tout ce qui a été bâti en région dans un domaine de haute compétition est menacé.» Cela signifie qu'on a une entreprise de production télévisuelle à Matane même et cette entreprise risque gros, à cause des coupures de fonds annoncées dans le budget qui a été présenté.

Ce budget apparaissait à tout le monde comme un budget par lequel on saupoudrait un peu partout, on lançait de l'argent dans tous les domaines, mais un budget qui, pour des régions comme les nôtres, n'avait pas de cœur.

Au cours des derniers jours, au cours des deux dernières semaines, nous avons vécu successivement deux drames importants dans des régions comme la Gaspésie, dans le comté de Matapédia—Matane, c'est-à-dire la Haute-Gaspésie, et dans le sud, dans le secteur d'Avignon, dans le comté de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, de même que dans l'ensemble des provinces de l'est du Canada.

Nous avons vécu deux drames importants. Le premier, c'est le moratoire sur la morue. Ce moratoire qui a été annoncé nous donne l'image même de la gestion du gouvernement fédéral au cours des 30 ou 40 dernières années en ce qui concerne la gestion de la ressource. Cela, c'est parce que nous avons cessé d'investir. Nous n'avons pas suffisamment investi en recherche, particulièrement pour mieux connaître la ressource.

La semaine dernière, au cours de la tournée que nous avons faite dans les Maritimes, j'ai rencontré un chercheur de Pêches et Océans qui est venu nous parler, justement, des coupures du budget au ministère des Pêches et des Océans.

• (1755)

Cela fait qu'aujourd'hui, je désire reprendre l'image qu'il m'a donnée. Ainsi, il m'a dit: «Aujourd'hui, quand je pense à la connaissance que nous avons de la ressource, j'ai l'impression d'être un conducteur automobile aveugle qui conduit en pleine tempête de neige dans une nuit noire.» Il ajoute que: «Les investissements qui ont été enlevés et coupés en termes de recherche au ministère des Pêches et des Océans nous ont conduits à ne plus connaître suffisamment ce qui se passe dans le domaine des pêches.»

À ce moment-là, on parlait du crabe, parce qu'il s'est spécialisé dans le domaine du crabe. Toutefois, imaginez-vous ce que c'est dans les secteurs du poisson de fond et de la morue ou dans tous les secteurs où les pêches sont touchées. Depuis 1993, les budgets ont été coupés de façon drastique au ministère des Pêches et des Océans et particulièrement à L'institut océanographique de Bedford ou l'Institut Maurice-Lamontagne qui, pour nous dans l'Est, sont des instituts très importants. Les budgets ont alors été gelés. Simplement avec l'augmentation du coût de la vie, cela signifie une perte importante en termes de budget.

On a vu le problème des pêcheurs qui sont des crabiers. Cependant, à l'heure actuelle, qui paie pour la recherche pour cette industrie? Ce sont les crabiers eux-mêmes parce que le ministère des Pêches et des Océans a cessé d'investir. Et ce que le ministre dit, c'est: «Envoyez-moi un chèque et après cela, on pourra négocier.» Oui, mais parce que si les crabiers n'envoient pas de chèques, il n'y aura plus de recherche. C'est un peu cela, le problème. Ou il y en aura si peu qu'on n'arrivera pas à connaître suffisamment la ressource.

Il y a un autre élément qui est absent du budget et qui concerne le transport aérien. Bien entendu, on a réduit une partie de la taxe pour la sécurité dans les aéroports. Cependant, quand on n'a plus de transport aérien en région, cela ne nous donne plus rien. Il aurait fallu investir dans le transport aérien pour faire en sorte qu'on développe un système de transport convenable dans nos régions. On pourrait aussi parler du transport par train. On pourrait aussi parler de l'ensemble des mesures à l'assurance-emploi.

À cet égard, je voudrais revenir sur le sujet, parce qu'on parle du budget et on a aussi parlé des 45 milliards de dollars qui ont été pigés dans la caisse de l'assurance-emploi. Que fait-on aujourd'hui pour les gens qui sont en situation difficile, les travailleurs et les travailleuses d'usine—ce sont surtout des travailleuses—, qui sont touchés par le moratoire sur la Basse-Côte-Nord, entre autres les pêcheurs dans le nord et le sud de la Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et dans l'ensemble des provinces maritimes? Que dit-on à ces gens? «On n'a pas les sommes d'argent nécessaires pour vous aider. Tout ce qu'on a pigé dans la caisse de l'assurance-emploi, on l'a dépensé. On l'a investi soit dans la dette, soit dans le déficit ou encore, on a créé de nouveaux programmes qui empiètent allégrement dans les champs de juridiction des provinces.» On répond à ces gens-là: «On ne peut

pas vous aider.» On dit aux gouvernements des provinces: «C'est à vous à les aider.»

À la suite de la déclaration du gouvernement fédéral qui disait: «On a investi; on a envoyé 600 millions de dollars au Québec pour la formation de la main-d'oeuvre», le nouveau ministre québécois responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord, M. Béchard, a répondu: «Oui, mais il manque 200 millions de dollars.»

Où sont les 200 millions de dollars que le gouvernement fédéral devait transmettre à Québec entre autres pour la formation de la main-d'oeuvre? On pourrait se poser la même question que le Nouveau-Brunswick s'est posée la semaine dernière. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait la même revendication et celui de Terre-Neuve fait aussi la même revendication.

D'autre part, quant aux programmes qui nous ont été annoncés, particulièrement en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre, on sait très bien que les gouvernements des provinces ont pieds et poings liés. Ils ne peuvent pas dépenser cet argent autrement qu'en formation. Alors, comment voulez-vous qu'on forme en deux, trois ou quatre semaines des travailleurs d'usine dans le secteur de la pêche, alors que ce n'est pas de formation dont ils ont besoin à l'heure actuelle? Ce dont ils ont besoin, c'est d'une véritable aide, d'un véritable plan d'aide. À l'heure actuelle, ce que nous offre ce gouvernement, ce n'est pas un plan d'aide.

En conclusion, le budget dans son ensemble, c'est un empiètement total dans le champ de juridiction des provinces et il a manqué sa cible à bien des points de vue. De surcroît, l'ensemble des mesures sont étalées dans le temps à un point tel que demain matin, on changerait de ministre des Finances et de premier ministre, et ce budget disparaîtrait complètement en fumée.

Je vous remercie, monsieur le Président et j'ajoute que ce fut un plaisir pour moi de prendre la parole.

• (1800)

[Traduction]

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur l'exécution du budget. Je ferai quelque chose d'inhabituel. Premièrement, je parlerai de l'exécution du budget et deuxièmement, je parlerai d'une mesure fiscale, ce que je devrais faire plus souvent.

Notre système fiscal est essentiel à la productivité et à la créativité au Canada. J'ai l'habitude d'aborder d'autres sujets. Permettez-moi de parler des motions n^{os} 18 et 19 à l'étape du rapport, qui ont trait à l'impôt fédéral sur le capital. Je n'aborde habituellement pas ce type de question, mais ces deux motions prévoient la suppression des articles 85 et 86 du projet de loi C-28. Les deux motions concernent l'impôt sur le capital de diverses façons, mais elles sont liées, si bien que je les aborderai les deux ensemble.

Contrairement à l'impôt sur le revenu qu'une société ayant un revenu imposable doit verser, l'impôt sur le capital est payé même par les sociétés qui ne réalisent pas de profits. Cela est important, car même les adversaires des entreprises reconnaissent que les petites et les moyennes entreprises sont la base de notre société et qu'elles doivent éventuellement, dans un délai raisonnable, réaliser des profits.

L'impôt sur le capital, que paient même les entreprises qui ne réalisent pas de profits, a été pointé comme étant un obstacle important à l'investissement au Canada. Or, nous avons besoin d'attirer des entreprises. Bien que riche et prospère, un pays comme le nôtre a besoin d'investissements provenant de l'extérieur.

Initiatives ministérielles

L'impôt fédéral sur le capital a été instauré en 1989 aux termes de l'article 3 de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'impôt est perçu annuellement à un taux de 0,225 p. 100 du capital imposable d'une société au Canada au-delà d'un abatement de capital de 10 millions de dollars. Le capital imposable d'une société est habituellement décrit comme étant le total de ses fonds propres, de ses surplus et réserves, ainsi que des emprunts et des avances, moins certains types d'investissements dans d'autres sociétés.

Une surtaxe fédérale sur le revenu d'une société, correspondant à 1,12 p. 100 du revenu imposable, est déductible de l'impôt sur le capital frappant cette société. C'est très clair, et mon collègue du Québec comprend cela beaucoup mieux que moi.

Dans le but de favoriser les investissements, le budget de 2003 propose l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital sur une période de sept ans, mais à compter du 1^{er} janvier 2004. Les articles 85 et 86 du projet de loi C-28 prévoient la mise en oeuvre de cette proposition en faisant passer le seuil d'application de l'impôt fédéral sur le capital de 10 millions à 50 millions de dollars pour les années d'imposition prenant fin après 2003 et en réduisant le taux d'imposition pour la période allant de 2004 à 2010.

En vertu du projet de loi, l'impôt fédéral sur le capital serait éliminé en 2004 pour près de 5 000 entreprises de taille moyenne. Il serait complètement éliminé en 2010. Les motions n^{os} 18 et 19 proposées à l'étape du rapport, si elles étaient adoptées, priveraient les entreprises canadiennes des avantages de ces changements et nuiraient à l'économie du Canada. Par conséquent, je n'appuierai pas les motions n^{os} 18 et 19 proposées à l'étape du rapport.

• (1805)

Je tiens aussi à souligner un aspect du budget qui dans un sens est minime et n'a pas reçu beaucoup d'attention. Dans l'ensemble, c'est-à-dire compte tenu notamment des milliards de dollars dont nous parlons, cela ne semble pas être grand chose. Il s'agit du crédit d'impôt pour soins palliatifs. C'est donc dire qu'enfin, et je regrette que ce ne soit que d'une façon très minime, les personnes qui abandonnent leur travail pour s'occuper d'un proche parent qui se meurt obtiendront des prestations d'AE.

Au départ, et j'espère que ce n'est qu'un début dans le cas de ce programme de soins palliatifs, la période de prestations est de quatre semaines. Cela ne semble peut-être pas beaucoup, mais des gens pourraient en profiter et s'occuper de la personne ayant besoin de soins palliatifs pendant quatre semaines de suite. D'autre part, si mon interprétation est bonne, l'intervenant pourrait prendre une semaine de congé pendant la maladie de la personne, puis retourner au travail pendant qu'un autre parent proche s'occupe d'elle, puis la première personne pourrait prendre une autre semaine de congé suivie d'une pause, et ainsi de suite. Au total quelle que soit la façon dont la personne s'y prend, il faut que ce soit pendant un minimum d'une semaine. On ne peut profiter de cet avantage une journée à la fois, et je peux comprendre ce fait, même si une telle démarche pourrait présenter des avantages.

Ce crédit d'impôt est maintenant accordé après toutes les pressions exercées depuis des années par des députés des deux côtés de la Chambre. Il y a quelques années à peine, les spectateurs auraient eu du mal à saisir le sens des soins palliatifs, mais il existe aujourd'hui dans toutes les localités des groupes et des établissements qui s'emploient à offrir des soins adéquats aux mourants. Il peut s'agir d'une construction de brique et de mortier, d'un hospice, où les gens malades vont séjourner, ou encore, comme c'est le cas de l'hospice Peterborough, dans ma circonscription, d'équipes de spécialistes qui travaillent avec les familles et les personnes mourantes à domicile.

Ces équipes, qui offrent des services à toute heure du jour ou de la nuit, répondent à une variété de besoins, qu'il s'agisse de conseiller les familles ou de tout simplement tenir compagnie aux membres de la famille ou à la personne malade.

Ce n'est pas un hasard si ce genre d'activités louables prennent de l'expansion dans nos collectivités puisque, comme nous le savons, la population vieillit. Cela présente de gros avantages. Jadis, les gens mouraient à l'âge de 30 ou 40 ans. Ils étaient fauchés dans la fleur de l'âge par la maladie ou le surmenage et leurs enfants se voyaient privés de leurs parents tôt dans leur vie.

Aujourd'hui, les gens vivent très longtemps, jusqu'à un âge très avancé. Cet hiver, j'ai assisté à cinq réceptions organisées pour fêter des centenaires, des femmes toutes les cinq. Ces centenaires ont non seulement chacune assisté à la fête donnée en leur honneur, mais elles ont aussi activement participé à son organisation et à son déroulement. Si j'ai pu, moi, un seul député, assister à la célébration de cinq de ces anniversaires dans ma circonscription, j'imagine combien d'autres centenaires ont également célébré leur anniversaire dans cette circonscription. Depuis mon élection, il y a neuf ans et demi, j'ai fait parvenir des voeux d'anniversaire à plus de 200 personnes qui ont fêté 100 ans ou plus. Vous devez le savoir comme moi, monsieur le Président, toutes ces personnes, sauf une, étaient des femmes. Ma circonscription n'est qu'une parmi les 301 que compte ce pays, ce qui nous donne une idée de l'impact du vieillissement sur la pyramide des âges. Au sommet de cette pyramide se trouve un nombre croissant d'individus qui, avec les membres de leur famille, auront vraisemblablement besoin de soins palliatifs, quoique pas nécessairement.

C'est ce qui explique que je sois particulièrement ravi que nous ayons commencé avec cette période de quatre semaines pour dispenser des soins palliatifs. J'espère que, à l'occasion de futurs budgets, les personnes appelées à débattre de leur exécution veilleront au renforcement de ce type d'aide à l'intention des personnes qui s'occupent des êtres en fin de vie et de leur famille, surtout en cette période de notre histoire où la population vieillit.

• (1810)

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que vous me permettez de prendre la parole sur le budget. La première fois, vous vous souviendrez que j'étais restée dans le créneau qui m'est dévolu, à savoir les dispositions du budget versus l'amélioration des conditions de vie des femmes. J'avais dit à ce moment-là que ce budget fédéral ne répondait pas du tout aux besoins et aux préoccupations des femmes et qu'il était loin de reconnaître le lien fondamental qui existe entre la politique sociale et la politique économique, comme le prétendait le ministre des Finances.

J'ai dû faire un choix lors de ma première allocution parce que je me disais, probablement naïvement, que ce budget serait retravaillé et que des amendements y seraient apportés afin qu'on puisse vraiment répondre aux besoins des gens. Mais force nous est de constater qu'il y a encore 19 amendements qui figurent au *Feuilleton* et que la situation n'est pas résolue.

Plusieurs de ces amendements me concernent et concernent les gens de ma circonscription, entre autres les commissions scolaires. Par exemple, la Commission scolaire des Mille-Îles fait actuellement des pieds et des mains pour faire reconnaître un certain droit. Je vais d'ailleurs en parler. Il y a aussi les microbrasseries, qui font énormément de travail pour essayer de s'en sortir. Il y a aussi beaucoup d'autres amendements qui touchent l'ensemble du budget.

Initiatives ministérielles

J'avoue que ce budget est décevant. Je vais quand même traduire possiblement des idées de mes collègues, tous partis confondus, qui ont été énoncées dans cette Chambre. Effectivement, le budget illustre bien l'ampleur du déséquilibre fiscal. Si nous devions, au départ, retenir quelque chose de ce budget de 2003, c'est que le gouvernement fédéral dispose de beaucoup d'argent, mais en donne très peu aux provinces, quand on sait que les besoins se retrouvent dans les provinces.

Bien souvent, les sommes d'argent sont placées sur de mauvaises priorités. On dépense des surplus dans toutes sortes de champs de compétence du Québec et des autres provinces. On sait que le gouvernement fédéral n'hésite pas à créer des organismes qui sont nouveaux et qui, en principe, dédoublent ce qui se fait dans les provinces. On pourrait penser aux domaines de l'éducation, de la santé et de l'enfance.

Je reviens sur les grands oubliés. Bien sûr, ce sont les femmes et les personnes âgées, mais ce sont aussi les travailleurs autonomes, les chômeurs et les travailleurs qui paient des cotisations d'assurance-emploi. On sait que le manque d'accès aux prestations d'assurance-emploi pénalise grandement la population du Québec et celle des régions.

Comme les femmes et cette population occupent la majorité des emplois à temps partiel, que leur statut est souvent précaire, qu'elles occupent en majorité les emplois autonomes et que ces types d'emplois ne leur permettent pas d'accumuler les 600 heures requises avant de toucher les prestations de maternité, parentales et de maladie, les femmes, entre autres, doivent souvent recourir à l'aide sociale afin de subvenir à leurs besoins.

Un assouplissement des règles d'admissibilité à l'assurance-emploi aurait démontré que ce gouvernement reconnaît vraiment le lien fondamental qui existe entre la politique sociale et la politique économique. D'ailleurs, les femmes ont demandé à leurs députés, à leurs représentants, d'utiliser les surplus de la caisse de l'assurance-emploi pour augmenter les prestations, pour prolonger les périodes de versement, pour faciliter l'accès et améliorer les congés de maternité et parentaux. Malheureusement, on ne retrouve rien de cela. Aucune de ces modifications n'a été apportée.

•(1815)

Je pourrais aussi vous parler du plafond que l'on a instauré pour les REER. Le gouvernement a annoncé une hausse du plafond pour les REER et même à 13 500 \$ qu'il est cette année, ce n'est pas une mesure qui pourrait s'adresser à des femmes. Alors, c'est une modification qui a été discutée et qui n'a pas été retenue.

Je vous ai parlé tantôt des commissions scolaires. À l'article 64, les députés du Bloc québécois désirent éliminer l'élément de rétroactivité. Dans son budget, le ministre des Finances a annoncé son intention de modifier rétroactivement les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise relatives au transport scolaire. Par cette mesure rétroactive, le ministre pourra établir une nouvelle cotisation pour les commissions scolaires et ce, malgré toutes les décisions rendues par les tribunaux après le 21 décembre 2001.

La mesure vise carrément à casser des jugements donnant raison à des commissions scolaires sur la question du remboursement de la TPS payée pour le transport scolaire. Cette mesure rétroactive constitue un accroc extrêmement grave à la règle de droit et à l'autorité de la chose jugée, ce qui constitue probablement un précédent dans le parlementarisme canadien.

Je vous rappelle qu'en octobre 2001, 29 commissions scolaires du Québec avaient gain de cause en Cour fédérale qui reconnaissait que le transport scolaire était une activité commerciale leur donnant droit

à un remboursement complet de la TPS payée. La Commission scolaire des Milles-Îles était l'une de ces commissions scolaires. En vertu de la décision du tribunal, Ottawa devait rembourser les montants perçus en trop sur la TPS, une somme d'environ 8 millions de dollars.

Après de nombreux rebondissements techniques, la cause s'est retrouvée devant la Cour canadienne de l'impôt en janvier dernier, où le fédéral a bien accepté, par un règlement, de se plier au jugement de première instance en autant que des commissions scolaires retirent leurs demandes d'appel devant la Cour d'appel fédérale. Le fédéral consentait à appliquer le jugement des commissions scolaires de l'Ontario dont la cause était pendante. Donc, il y avait un règlement.

Le budget présenté quelques semaines plus tard venait modifier complètement cette promesse du gouvernement fédéral.

Alors, la Commission scolaire des Milles-Îles, comme les autres commissions scolaires, demandent que les droits qu'elles avaient avant le 21 décembre 2001, qu'elles ont protégés en enregistrant leurs réclamations devant la Cour canadienne de l'impôt avant cette date et pour lesquels elles ont obtenu un jugement favorable et final avant le budget de février 2003, soit respectés.

Il y a d'autres éléments dont je veux vous parler. Ce sont les mesures annoncées pour répondre aux besoins en santé des provinces, lesquelles sont insuffisantes. Lorsque nous avons débattu la motion ce matin en vue de «recriminaliser» l'avortement ou de demander au Comité permanent de la santé d'étudier à nouveau le sujet de l'avortement, les femmes qui siègent à la Chambre ont tenté de faire comprendre à nos collègues qui présentaient la motion que s'il y avait plus de fonds dans le domaine de la santé et s'il y avait plus de fonds pour aider les mères, les enfants et les familles, il est possible qu'on n'aurait pas eu à discuter de cette motion relative à l'avortement.

Je pense que ce budget est aussi décevant en ce qui a trait au logement. On en n'a pas tenu compte dans les 19 recommandations. On n'a pas tenu compte non plus, dans ces 19 recommandations, de ce fameux congé de six semaines par compassion. Où est-ce qu'on va aller avec six semaines d'assurance-emploi, quand une personne est en phase terminale de cancer? On est obligé de lui allouer plus que cela, parfois trois ou six mois ou un an.

Je terminerai en disant que ce budget est décevant. Nous n'avons pas eu gain de cause. Nous ne sommes pas entendus au Comité permanent des finances. Voilà pourquoi le Bloc québécois va voter contre ce projet de loi.

•(1820)

Le président suppléant (M. Bélair): L'honorable député de Manicouagan. Je désire informer qu'il lui reste sept minutes avant que les affaires émanant du gouvernement soient terminées pour la journée.

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, est-ce que je pourrai bénéficier des trois minutes supplémentaires demain?

Le président suppléant (M. Bélair): Effectivement, vous les aurez.

M. Ghislaine Fournier: Je vous remercie, M. le Président.

L'amendement déposé par ma collègue se lit comme suit:

Que le projet de loi C-28 soit modifié par la suppression de l'article 64.

Ajournement

Ce faisant, nous désirons éliminer l'élément de rétroactivité. En effet, cette mesure qui touche le remboursement de la TPS pour les services de transport des commissions scolaires québécoises et ontariennes, aurait pour effet d'invalider rétroactivement les jugements de tribunaux qui donnaient raison aux commissions scolaires en plus de bafouer des engagements antérieurs du fédéral.

Par cette attitude, le gouvernement fédéral ne respecte pas ces jugements ni ses engagements. Il dépasse les bornes en agissant de la sorte, et ce n'est pas le seul dossier où il fait cela. Que dire des surplus budgétaires historiques dans la caisse de l'assurance-emploi et du déséquilibre fiscal, où les provinces et le Québec subissent les chocs d'une administration que nous pouvons questionner. Il faut appeler la Chambre à faire preuve de transparence.

Le budget annonce pour la seule année 2003-2004 une hausse record des dépenses de l'ordre de 11,5 p. 100. Les dépenses augmenteront de 25,3 milliards de dollars en 2002-2003 et 2004-2005. Si nous devons retenir une chose du budget de 2003, c'est que le gouvernement fédéral dispose de beaucoup d'argent par rapport à ses besoins. Le gouvernement fédéral nage dans des surplus. Il taxe et il impose beaucoup trop.

Malgré une hausse des dépenses de 11 p. 100, ce qui est énorme, le Bloc québécois estime qu'Ottawa disposera de surplus faramineux de 14,7 milliards de dollars au cours des deux prochaines années. Cela illustre l'ampleur du déséquilibre fiscal. La plupart des provinces feront, elles, des déficits.

Qui croit encore que la dette fédérale est plus élevée que celle des provinces? À voir comment le ministre des Finances a décidé de délier les cordons de la bourse, il envoie un message clair: il y a de l'argent; il y en aura d'autre.

Mais comment ose-t-on dépenser ainsi des deniers publics? Comment nier encore le déséquilibre fiscal? Nous avons demandé au gouvernement fédéral de transférer au gouvernement du Québec et à ceux des provinces une capacité fiscale supplémentaire pour qu'ils puissent intervenir là où les besoins sont criants. Nous demandions un transfert de points d'impôt ou un espace fiscal supplémentaire de 4,5 milliards de dollars en 2002-2003 et de 5 milliards de dollars en 2003-2004. Les diverses mesures prises dans le budget 2003 n'atténuent en rien la pression financière qui étouffe les provinces. Bien au contraire, dans le domaine de la santé, les dépenses croissent à un rythme supérieur aux sources de revenu des provinces, qui, elles, viennent en partie des transferts que le gouvernement fédéral accorde aux provinces.

Pour le Québec, il faudrait un surplus de 1,6 milliard de dollars pour dispenser les services. Or, après maintes démonstrations, malgré l'importance des surplus accumulés, Ottawa consacre à Québec un maigre montant de 800 millions de dollars. Cela prouve que la santé n'est pas une priorité pour le gouvernement fédéral. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le fédéral annonce un investissement de six milliards de dollars sur trois ans, alors qu'il engrange 30 milliards de dollars de surplus.

Les premiers ministres voulaient que le transfert fédéral en matière de santé augmente de 1 p. 100 par année, jusqu'à la réalisation d'un partenariat financier de 25 p. 100 d'ici la fin de la présente décennie. Or, où est rendue cette suggestion réaliste? La santé est une compétence des provinces. Il faudra bien que les libéraux finissent par le comprendre et transférer les fonds nécessaires que réclament les provinces.

• (1825)

Si on parle d'assurance-emploi par exemple, on ne peut trouver mieux au chapitre des déceptions. Les syndicats et les employeurs

sont exaspérés par le détournement de la caisse de l'assurance-emploi. Ils appuient la demande du Bloc québécois qui réclame une caisse autonome afin que le gouvernement cesse de piller la caisse, et que les taux de cotisation soient fixés par les cotisants.

Le Bloc québécois espérait que le gouvernement du Canada allait créer une caisse autonome avant le retour d'un autre premier ministre. Mais non, il va consulter, alors que les milliards de dollars continueront de s'accumuler dans la caisse. En 1989, 93 p. 100 des chômeurs avaient droit à l'assurance-emploi. Ce taux est actuellement passé à 40 p. 100. C'est incroyable. Plutôt que de baisser les cotisations, le gouvernement devrait geler et bonifier son programme pour rétablir l'accès au régime pour 90 p. 100 des chômeurs.

Les syndicats et les groupes sociaux sont aussi bien placés que vous pour évaluer les besoins. Pourquoi ne pas les écouter? Votre tendance au contrôle dépasse les bornes.

Si on parlait des infrastructures. Le Bloc québécois a demandé que les sommes nécessaires soient débloquées afin de pouvoir procéder aux travaux d'infrastructures nécessaires au Québec. Nous avons demandé que l'on ait des engagements substantiels et à long terme. L'augmentation des dépenses en infrastructures n'est pas suffisante. De plus, le gouvernement tarde à verser les montants requis.

Le Bloc québécois demande un réinvestissement massif. Il y a encore des endroits sans route dans ce pays, et c'est le cas dans mon comté. À l'est complètement de mon comté, de Kegaska à Blanc-Sablon, il y a encore 400 kilomètres qui ne comportent pas de route. On connaît ce coin si durement touché, par exemple par la crise des pêches. Seulement 100 millions de dollars sont alloués à l'exercice financier 2003-2004 dans le cadre des trois milliards supplémentaires annoncés dans ce budget.

Alors que cette somme est insuffisante étant donné tous les besoins, on devrait à tout prix du moins accorder une juste part de cet investissement pour l'année 2003-2004, soit 300 millions de dollars de plus en santé pour le Québec. Après les deux prochains exercices financiers, seulement 250 millions de dollars de ces trois milliards de dollars seront engagés. Le gouvernement ne croit donc pas que les besoins en infrastructures sont criants, comme le croient le Québec et toutes les provinces?

Nous demandons aussi que le Québec demeure le maître d'oeuvre des travaux et de l'allocation des ressources.

Étant donné que la période réservée pour les initiatives ministérielles est expirée, je terminerai mon discours demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Ajournement

●(1830)

[Français]

LES PÊCHES

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, c'est avec regret que j'annonce que je suis très insatisfait des réponses que m'a faites le ministre des Pêches et des Océans. On me répète la même rengaine depuis le 8 avril et la réponse ne s'applique jamais à ma circonscription, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais de solution pour ma circonscription.

Comme député, je suis en droit d'exiger des réponses claires et précises de la part de ce gouvernement. Le 8 avril, le ministre des Pêches et des Océans, en plus de ne pas répondre à ma question, a mis en doute les besoins des gens de mon comté, et surtout de la Basse-Côte-Nord pour qui je réclame de l'aide depuis le 11 décembre 2002.

On n'a pas mis le feu nulle part. Les citoyens de mon comté ont tenté, par des moyens civilisés, de se faire entendre et comprendre. Cela n'a rien donné. Aujourd'hui, 75 pêcheurs occupent les locaux du MAPAQ et de Développement économique Canada. Est-ce qu'il faut briser et détruire pour que le gouvernement écoute? Je pense que le gouvernement doit se réveiller.

Je le répète depuis des semaines. C'est d'abord pour les pêcheurs que je réclame un quota exclusif de phoques car ils n'ont aucune autre source de revenus anticipée.

Ils sont doublement pénalisés par le moratoire complet sur la morue et sur le crabe. Depuis la dernière crise des pêches, ils ont été incités à reconverter leur flotte vers le crabe des neiges. Cela ne fait pas longtemps, cela fait à peu près deux ans. Et voilà que maintenant, après qu'on les ait incités à transformer leurs bateaux en flotte de pêche au crabe, on enlève totalement la pêche au crabe. C'est de la foutaise.

On nous parle des 14 millions de dollars pour le Québec. On en parle constamment. Cela ne s'applique pas à la Basse-Côte-Nord qui est complètement démunie, complètement oubliée, laissée pour compte.

Pour être éligibles aux mesures d'assurance-emploi, les pêcheurs doivent prouver des débarquements de morue d'au moins 25 p. 100. Ils n'en pêchent pas de morue. On nous dit qu'il n'y en a plus. Ils n'en pêchent plus. Il y a un moratoire complet sur la morue et un moratoire complet sur le crabe. Il n'y a aucune mesure pour la zone qui leur est allouée. C'est clair, c'est aucune, zéro.

Est-ce que le secrétaire d'État au développement économique du Canada pour les régions du Québec en est conscient? Je demande que les allocations que les pêcheurs de crabe avaient dans la zone 16A soient prolongées d'un an jusqu'à ce que les études qui départagent les zones 16 et 16A soient complètes.

Si l'accès à la zone 16A, une des meilleurs zones pour le crabe des neiges, était permis cette année, on sauverait les 43 entreprises sur la Basse-Côte-Nord. Si un quota régional exclusif et spécifique de phoques était accordé sur plusieurs années, cela permettrait aux intervenants de développement économique de la région de planifier une reprise économique sur la base du plan de relance qui a été soumis le 1^{er} avril. Les agents de développement pourraient travailler à la mise en place d'une entreprise de première, deuxième et même de troisième transformation. C'est évident qu'il faut une garantie d'approvisionnement.

Les propositions qu'on a faites sont réalistes, objectives et justes. Est-ce que ce n'est pas mieux que de l'assurance-emploi à rabais?

Est-ce que ce n'est pas mieux que de recommencer la même histoire l'année prochaine?

Le ministre des Pêches et des Océans et le ministère sont de mauvaise foi dans ce dossier. Les projets d'un entrepreneur de transformation de peaux de phoques étaient portés à son attention dans un courrier en date du 14 février. Dans sa réponse en cette Chambre, le 1^{er} mai, le ministre a dit mot pour mot, et je terminerai sur la citation du ministre des Pêches et des Océans:

On procède à la division de ces quotas à l'intérieur des régions par le biais de discussions régionales.

Le 8 mai, lors d'une rencontre, le ministre m'a assuré qu'il avait un quota et qu'il était intéressé à ce que le projet d'entreprise fonctionne. Cela ne peut pas fonctionner avec des demi-mesures.

●(1835)

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier le député de soulever cette question aujourd'hui. C'est effectivement une question absolument importante et d'une très grande urgence; évidemment, je suis très conscient de la situation qui prévaut actuellement sur la Basse-Côte-Nord.

La Basse-Côte-Nord, comprend de petites communautés isolées, ce qui augmente le niveau de difficulté économique. Ces gens dépendent exclusivement de la pêche pour l'essentiel et, par conséquent, avec tout ce qui se vit en matière de pêche, on peut comprendre leur désarroi. C'est donc avec beaucoup de justesse que le député soulève la question ici devant la Chambre.

Malheureusement il y a la situation qui prévaut sur la Basse-Côte-Nord, notamment dans la zone 13 concernant le crabe ainsi que la morue, et pour cette dernière le ministre a décidé, il y a quelques semaines, d'imposer un moratoire, quoique dans cette région, si je ne m'abuse, la plupart des pêcheurs sont davantage des pêcheurs de crabe que des pêcheurs de morue, bien qu'il y en ait quand même quelques-uns. Ainsi, dans la zone 13 qui couvre cette région, cette année il n'y a pas de pêche au crabe, compte tenu que la biomasse ne permettait pas au ministère d'élaborer un plan de pêche; cela mettait en danger la ressource.

Il y a aussi un autre élément, celui qui concerne la morue. Compte tenu du moratoire, comme je l'indiquais, il n'y a donc pas de pêche à la morue, ni de pêche au poisson de fond.

Donc, vous comprendrez que ce n'étaient pas des décisions prises de gaieté de coeur. Le député doit aussi en convenir. C'est une situation extraordinaire et c'est la raison pour laquelle nous sommes présentement en train de travailler à un plan qui permettrait justement d'aider la Basse-Côte-Nord.

Tout à l'heure, le député mentionnait qu'en ce qui a trait à Développement économique Canada, le projet de 14 millions de dollars ne s'appliquait pas nécessairement, compte tenu qu'il n'y a pas beaucoup de pêcheurs de morue. Donc, les pêcheurs victimes de la fermeture de la pêche au crabe dans la zone 13 n'en bénéficient pas car cela concerne uniquement la morue.

Même à cet égard—je ne sais pas si le secrétaire d'État l'a indiqué—, on travaille afin de pouvoir intégrer ces communautés dans le cadre de ce projet, compte tenu de l'urgence de la situation.

Ajournement

Aussi, dans les prochains jours, le ministre sera en mesure d'annoncer d'autres plans de pêche, et on espère que dans ces plans de pêche additionnels, on pourra voir quelque chose pour la Basse-Côte-Nord. Je peux assurer le député qu'à mon humble niveau, je mets tout le poids nécessaire afin de faire en sorte que dans les plans de pêche à venir, la Basse-Côte-Nord puisse être admissible afin que ces pêcheurs aient de façon minimale de la ressource à pêcher.

D'autre part, le député a aussi mentionné la pêche au phoque. À cet égard, le ministre a démontré une ouverture quant au fait d'augmenter le niveau de captures du phoque dans cette région. Quand on regarde les prises traditionnelles en Basse-Côte-Nord, on se rend compte que la chasse s'est maintenue à un niveau à peu près similaire au cours des dernières années. Dans la mesure où les pêcheurs pourraient avoir davantage accès à la chasse au phoque et être plus équipés pour cette chasse, il ne fait aucun doute que le ministre est tout à fait disposé à offrir des quotas supplémentaires de chasse au phoque, entre autres, pour faire en sorte que ces pêcheurs aient un accès à une ressource qui, elle, est en abondance et ne fait l'objet d'aucun moratoire.

Tout cela pour vous dire qu'on est très conscients de la situation qui prévaut; nous sommes conscients de son urgence. Je laisse donc savoir au député qu'on met tout le poids nécessaire dans la balance pour faire en sorte qu'on ait de bonnes annonces à faire dans les prochains jours, sachant que la situation est urgente.

M. Ghislain Fournier: Monsieur le Président, ce n'est pas tout d'être conscients de l'urgence, on est rendus à une étape où il faut agir.

J'ai présenté un dossier bien concret. L'entreprise est prête à embaucher 50 travailleurs dans la transformation du phoque. À cet égard, elle a besoin d'une garantie d'au moins 35 000 lous marins, ou 35 000 phoques. On attend donc la réponse. On a beau dire qu'on a augmenté le quota de la chasse au phoque à 350 000, cela ne donne rien à l'heure actuelle sur la Basse-Côte-Nord, parce que c'est impossible étant donné que cet hiver on a eu des quantités de glace sans précédent; les bateaux ne pouvaient pas sortir. Donc, quand les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord arriveront pour chasser, parce que c'est premier arrivé, premier servi, il n'en restera plus. Le quota sera atteint.

Ce n'est donc pas compliqué: on a un promoteur qui est prêt; on attend une réponse. Le ministre me dit une chose. Les fonctionnaires me disent autre chose. Le ministre est complètement dépassé par la situation. Je fais appel au premier ministre afin qu'il prenne des mesures, parce que c'est urgent. Il faut agir maintenant.

● (1840)

M. Georges Farrah: Monsieur le Président, je pense qu'on s'entend sur une chose, soit sur l'urgence d'agir. Comme le député l'a mentionné, la problématique à l'égard du phoque n'est pas que les gens de la Basse-Côte-Nord n'y ont pas accès—on a déjà un quota et ils y ont accès—mais ils ont de la difficulté à aller le récupérer, compte tenu de la situation des glaces qui prévaut. Peu importe la situation, si ces gens n'ont pas accès à la chasse, même si on réserve un quota, pourront-ils quand même s'y rendre, avec des glaces comme il y en a eu cette année?

Tout cela pour dire que la possibilité est là. Nous regardons à l'échelle régionale, du côté du Québec. Vous l'avez dit, vous avez discuté avec certains fonctionnaires. Alors, on fera en sorte qu'à l'intérieur du Québec comme tel, on puisse travailler justement pour autoriser un quota spécifique et réservé à la Basse-Côte-Nord. Je pense que si on peut effectuer cela, c'est avec plaisir qu'on le fera, compte tenu de la situation urgente qui existe là-bas et compte tenu

du potentiel de développement économique de cette ressource pour les gens de la Basse-Côte-Nord.

LES PÊCHES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le 7 mai, je posais une question à la ministre du Développement des ressources humaines à propos de la crise du crabe. Ma question se lisait comme suit:

Ma question s'adresse à la ministre du Développement des ressources humaines. Plus de 1 800 travailleurs d'usines sont victimes de cette crise et se retrouvent sans emploi. Il y a 44 milliards de dollars de surplus dans la caisse de l'assurance-emploi. Quel plan d'action la ministre a-t-elle pour aider les provinces affectées, comme le Nouveau-Brunswick et le Québec, afin de compenser les pertes de revenus de ces travailleurs et travailleuses?

La ministre a répondu ceci:

[...] c'est parce que le fonds de l'assurance-emploi est si bien garni que nous pourrions verser des prestations non seulement aux pêcheurs, mais aussi aux travailleurs des usines de transformation du poisson. Je tiens à rappeler au député que, tous les ans, le gouvernement fédéral transfère 90 millions de dollars à la province du Nouveau-Brunswick pour qu'elle puisse s'occuper précisément de questions comme celle-ci.

La semaine dernière, j'ai posé la même question à la Chambre des communes, et le député de Beauce, qui est secrétaire d'État responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, nous disait clairement qu'il n'y avait plus d'argent dans la caisse de l'assurance-emploi, qu'il avait été tout dépensé.

Ici, la ministre dit que la caisse est si bien garnie qu'on peut donner des prestations non seulement aux pêcheurs, mais aussi aux employés d'usines. Dans sa réponse, la ministre parle de 90 millions de dollars qui ont été donnés au Nouveau-Brunswick. Plus tard, on pourra lire dans les journaux qu'il y avait au-dessus de 600 millions de dollars qui ont été donnés au Québec pour la formation et pour des cas comme celui-ci.

Je vais vous donner un exemple du problème que nous avons. Vendredi dernier, j'ai affronté le ministre du Travail du Nouveau-Brunswick et lui ai dit: «Le fédéral vous donne 90 millions de dollars. C'est quoi l'affaire?» Il a dit: «Non, l'entente de 90 millions de dollars, c'est pour la formation à long terme. De plus, il y a une clause qui dit qu'on ne peut pas utiliser cet argent pour des cas d'urgence et les cas comme ceci ou comme cela. Il faut que cet argent serve à un programme de formation.» Le Québec dit la même chose, soit qu'il ne peut pas utiliser cet argent.

Alors, on a deux versions. Je peux comprendre ce que dit la province, à savoir que les 90 millions de dollars lui ont été donnés spécialement, parce que cela a été calculé. On a dit: «Il faut qu'on vous donne 90 millions de dollars pour donner de la formation à tout ce monde.» Or, il y a une crise qui arrive tout d'un coup, et le fédéral dit: «Allez piger dans les 90 millions de dollars.» Mais si on pige dans cette somme, si le Québec pige dans les 600 millions de dollars qui ont été donnés pour un programme spécifique, automatiquement, ces gens à qui l'on réserve la formation manqueront d'argent parce qu'il aura été donné pour régler la crise qui a eu lieu.

La ministre peut-elle me dire si le fédéral, puisque l'histoire de la pêche et des quotas vient du fédéral, est capable d'aider la province du Nouveau-Brunswick et celle du Québec et mettre un surplus d'argent en raison d'une crise qui est survenue? Les victimes étaient les employés d'usines qui n'avaient absolument rien à voir là-dedans. Ils en sont les victimes.

Ajournement

J'aimerais avoir plus de spécifications sur le programme. J'aimerais aussi savoir comment ils voient le programme, parce qu'au Nouveau-Brunswick, le ministre du Travail dit le contraire de ce que dit le ministre du Développement des ressources humaines.

• (1845)

M. Serge Marcil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je veux simplement dire à mon collègue que la situation est très préoccupante pour le gouvernement du Canada, surtout en ce qui concerne la crise que vivent actuellement les gens du Nouveau-Brunswick.

Ce n'est pas drôle d'être confrontées à de telles situations pour des travailleurs qui vivent d'une ressource qui est en train de s'épuiser. On ne peut pas demeurer immobiles devant une situation comme celle-là. Donc, on doit intervenir et c'est ce que le gouvernement du Canada fait actuellement à cet égard.

À titre d'exemple, mon collègue parlait d'une somme de 91 millions de dollars qui est transférée de Développement des ressources humaines Canada au Nouveau-Brunswick, de même qu'une somme de 600 millions de dollars allouée au Québec. Ce sont des programmes de formation de main-d'oeuvre, mais il y a une certaine latitude au sein de ces programmes. Il y a même des programmes au Québec où des gens peuvent également, durant la période de formation, recevoir des prestations. Il y a donc une certaine latitude à ce niveau. Mais cela ne règle pas le problème.

Malgré cela, en plus de ces 91 millions de dollars qui sont sous la responsabilité du gouvernement du Nouveau-Brunswick, Développement des ressources humaines Canada intervient tout de même avec d'autres partenaires. Nous sommes en continue communication et en communication avec les gens sur place.

Des comités locaux ont été mis sur pied en 2000, dont quatre au Québec et un au Nouveau-Brunswick. DRHC a mis en oeuvre différents projets pour justement venir en aide aux travailleurs saisonniers du Nouveau-Brunswick. On a versé plus de 360 000 \$ pour la création de deux centres de services qui aident les travailleurs saisonniers du Nouveau-Brunswick à trouver un emploi pendant la saison morte. On essaye d'intervenir à ce niveau.

Depuis la création de ces deux centres de services destinés aux travailleurs et travailleuses saisonniers, dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, 421 personnes se sont inscrites au programme. De ces personnes, 219 ont pu trouver du travail additionnel, soit à temps partiel ou à temps plein. Il y a 259 emplois vacants qui ont été ainsi comblés. De ces 219 travailleurs qui ont été aidés, 123 l'ont été directement et 96 indirectement par une sensibilisation accrue des employeurs.

C'est simplement pour mettre en évidence que même si un programme comme l'assurance-emploi existe, pour des régions particulières où on a plusieurs travailleurs saisonniers, on essaie de trouver une façon de les aider durant les périodes mortes. Cela ne règle pas le problème d'une crise. Je pense que nous en sommes conscients.

À ce niveau, pour aider les travailleurs saisonniers, on a même apporté des changements à l'assurance-emploi pour répondre à leurs besoins. Ainsi, nous avons éliminé la règle de l'intensité et cela a profité aux utilisateurs fréquents du régime, dont bon nombre sont des travailleurs saisonniers. Mon collègue de la Gaspésie, M. Farrah, a travaillé beaucoup à ce niveau durant les travaux du Comité permanent du développement des ressources humaines.

Donc, il y a une situation précaire, qui est difficile pour les travailleurs, mais DRHC intervient de façon quotidienne pour appuyer ces personnes et trouver une solution.

Le président suppléant (M. Bélair): Je ferai un rappel amical à mes collègues. On ne peut pas nommer un député par son nom, mais par son titre ou sa circonscription.

L'honorable député de Acadie—Bathurst a une minute pour répondre.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, je suis heureux du fait que le député libéral vient juste de nous dire que le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok avait travaillé au comité qui se penchait sur l'assurance-emploi.

Il faut se rappeler que le projet de loi sur lequel nous avons travaillé après les élections de 2000 est le même que le projet de loi C-44 qui datait d'avant les élections, soit avant que le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok soit élu.

Pour les auditeurs, il n'y a aucun changement dans le projet de loi C-2 en ce qui a trait à l'assurance-emploi. C'était le même projet de loi. Le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok disait: «Je lance un cri du coeur à la ministre pour qu'elle fasse des changements à l'assurance-emploi.» Il n'y a pas eu un changement depuis qu'il a été élu et on vient parler de sa présumée performance au Comité permanent du développement des ressources humaines.

La question que j'ai posée la semaine dernière portait sur la situation en cas de crise. Je suis d'accord avec le député pour dire que le gouvernement a donné 90 millions de dollars au Nouveau-Brunswick, mais il a réduit l'assurance-emploi de 278 millions de dollars par année. Alors ma question est la suivante: qu'est-ce que le gouvernement va faire en cas de crise? C'est ça la question.

• (1850)

M. Serge Marcil: Monsieur le Président, je dois simplement dire que, d'abord, il n'y a pas de surplus dans la caisse de l'assurance-emploi. Certains disent qu'il y a un surplus, mais il n'y en a pas. Avant, avec le programme que le Parti progressiste-conservateur avait mis sur pied, on accumulait déficit par-dessus déficit, et ces déficits étaient financés par le Fonds consolidé du Canada.

Depuis 1994, il y a un nouveau programme. Il y a eu quelques années déficitaires, mais maintenant, nous avons des années où il y a des surplus, et ces surplus permettent de diminuer les cotisations.

À titre d'exemple, en 1997, les provinces sont devenues responsables de la conception et de la mise en oeuvre des fameux programmes dont je parlais tout à l'heure. Ces programmes leur permettent de cibler des problèmes. Ils leur permettent également de développer des programmes de subventions salariales ciblées, des suppléments de revenu ciblés, des mesures d'aide au travail indépendant, des partenariats pour la création d'emplois.

Ce qu'il faut, c'est effectivement intervenir pour régler les problèmes actuels, mais aussi préparer cette main-d'oeuvre de façon continue pour faire en sorte qu'on ne revive plus ces problèmes. Ce sont des problèmes humains difficiles pour les familles.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 12 mai 2003

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La santé

M. Breitzkreuz.....	6057
Motion.....	6057
Mme Lill.....	6059
M. Toews.....	6059
M. Castonguay.....	6060
Mme Bourgeois.....	6060
Mme Davies.....	6062
M. Doyle.....	6063
M. Kenney.....	6064

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2003

Projet de loi C-28. Étape du rapport.....	6064
---	------

Décision de la présidence

Le président suppléant (M. Bélair).....	6065
---	------

Motions d'amendement

Mme Picard.....	6065
Motion n° 13.....	6065
Mme Lill.....	6065
Motion n° 14.....	6065
Motion n° 15.....	6065
Mme Davies.....	6065
Motion n° 17.....	6065
Motion n° 18.....	6065
Motion n° 19.....	6065
Mme Picard.....	6065
Mme Lill.....	6066
Mme Davies.....	6067
M. Doyle.....	6068
M. Penson.....	6069
M. Wilfert.....	6070
M. Bailey.....	6072
M. Bachand (Saint-Jean).....	6073
M. Casson.....	6074
M. Stoffer.....	6075
M. Thompson (Wild Rose).....	6077
M. Desrochers.....	6078

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les soins infirmiers

M. Adams.....	6079
---------------	------

Le hockey junior A

M. Bailey.....	6079
----------------	------

La Semaine minière du Canada

M. Binet.....	6079
---------------	------

Le collège Conestoga

M. Peric.....	6079
---------------	------

Le hockey junior A

M. Murphy.....	6079
----------------	------

La médaille du jubilé de la Reine

M. Stinson.....	6080
-----------------	------

NORAD

M. Pratt.....	6080
---------------	------

Le Landart Festival

Mme Picard.....	6080
-----------------	------

Le hockey

M. Wilfert.....	6080
-----------------	------

La Semaine nationale de la police

M. White (Langley—Abbotsford).....	6080
------------------------------------	------

Les soins infirmiers

M. Assadourian.....	6081
---------------------	------

L'assurance

M. Masse.....	6081
---------------	------

Le bois d'oeuvre

M. Cardin.....	6081
----------------	------

La prévention du crime

Mme Sgro.....	6081
---------------	------

Le hockey

M. Hearn.....	6081
---------------	------

Le financement politique

Mme Venne.....	6082
----------------	------

La maladie de Huntington

Mme Carroll.....	6082
------------------	------

L'industrie

M. Rajotte.....	6082
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

L'Auberge Grand-Mère

M. Harper.....	6082
M. Chrétien.....	6082
M. Harper.....	6083
M. Rock.....	6083
M. Harper.....	6083
M. Rock.....	6083
M. Rajotte.....	6083
M. Rock.....	6083
M. Rajotte.....	6083
M. Rock.....	6083

Le bois d'oeuvre

M. Duceppe.....	6083
M. Pettigrew.....	6083
M. Duceppe.....	6084
M. Pettigrew.....	6084
M. Crête.....	6084
M. Pettigrew.....	6084
M. Crête.....	6084
M. Dhaliwal.....	6084

L'économie

Mme Davies.....	6084
M. Rock.....	6084
M. Masse.....	6084
M. Rock.....	6084

L'Auberge Grand-Mère			
M. Clark	6085		
M. Rock	6085		
M. Clark	6085		
M. Rock	6085		
Les pêches			
M. Reynolds	6085		
M. Chrétien	6085		
M. Reynolds	6085		
M. Chrétien	6085		
Le bois d'oeuvre			
M. Gauthier	6085		
M. Pettigrew	6085		
M. Gauthier	6086		
M. Pettigrew	6086		
La défense nationale			
M. Penson	6086		
M. McCallum (Markham)	6086		
M. Penson	6086		
M. McCallum (Markham)	6086		
Les pêches			
M. Roy	6086		
Mme Bradshaw	6086		
M. Roy	6086		
M. Thibault	6087		
La justice			
M. Toews	6087		
M. Cauchon	6087		
M. Toews	6087		
M. Chrétien	6087		
L'hôpital Montfort			
M. Bélanger	6087		
M. McCallum (Markham)	6087		
Les affaires étrangères			
Mme McDonough	6087		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	6087		
Les pêches			
M. Godin	6087		
M. Thibault	6088		
La défense nationale			
M. Herron	6088		
M. McCallum (Markham)	6088		
M. Herron	6088		
M. McCallum (Markham)	6088		
La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents			
M. Cadman	6088		
M. Cauchon	6088		
M. Cadman	6088		
M. Cauchon	6088		
L'assurance-emploi			
Mme Girard-Bujold	6089		
Mme Stewart	6089		
Mme Girard-Bujold	6089		
Mme Stewart	6089		
Les affaires étrangères			
Mme Gallant	6089		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	6089		
Mme Gallant	6089		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	6089		
Les anciens combattants			
M. Wood	6089		
M. Pagtakhan	6090		
La marijuana			
M. White (Langley—Abbotsford)	6090		
M. Cauchon	6090		
M. White (Langley—Abbotsford)	6090		
M. Cauchon	6090		
L'assurance-emploi			
M. Fournier	6090		
Mme Stewart	6090		
L'agriculture			
M. Binet	6090		
M. Duplain	6090		
Le bois d'oeuvre			
M. Keddy	6091		
M. Pettigrew	6091		
Présence à la tribune			
Le Président	6091		
Recours au Règlement			
La période des questions orales			
M. Masse	6091		
Question de privilège			
Le privilège parlementaire			
M. Boudria	6091		
M. Reynolds	6092		
M. Gauthier	6093		
Mme Davies	6093		
M. Hearn	6094		
M. Toews	6095		
Recours au Règlement			
Le rapport du Comité permanent des langues officielles			
M. Reynolds	6095		
M. Regan	6095		
M. Godin	6096		
AFFAIRES COURANTES			
Réponse du gouvernement à des pétitions			
M. Regan	6096		
Les délégations interparlementaires			
M. Cullen	6096		
Les comités de la Chambre			
Défense nationale et anciens combattants			
M. Pratt	6096		
Affaires étrangères et commerce international			
Mme Carroll	6096		
Pétitions			
La pornographie juvénile			
M. Toews	6096		

La justice	
M. Toews.....	6096
La recherche sur les cellules souches	
M. Reynolds.....	6097
Le registre des armes à feu	
Mme Gallant.....	6097
Le Jour du jubilé	
M. Cullen.....	6097
Le mariage	
M. Kenney.....	6097
La pornographie juvénile	
M. Kenney.....	6097
La recherche sur les cellules souches	
M. Szabo.....	6097
La pornographie juvénile	
M. Szabo.....	6097
La liberté de religion	
Mme Lill.....	6097
La Loi sur l'assurance-emploi	
M. Stoffer.....	6098
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Regan.....	6098
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Regan.....	6098
Le vice-président.....	6099

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2003

Projet de loi C-28. Étape du rapport.....	6099
M. Grewal.....	6099
M. Szabo.....	6100
M. Hearn.....	6101
M. Jaffer.....	6103
M. Bryden.....	6104
M. Lanctôt.....	6105
M. Regan.....	6107
Mme Gallant.....	6108
Mme Sgro.....	6109
M. Godin.....	6110
M. Cullen.....	6112
M. White (Langley—Abbotsford).....	6113
M. Roy.....	6114
M. Adams.....	6115
Mme Bourgeois.....	6116
M. Fournier.....	6117

MOTION D'AJOURNEMENT

Les pêches	
M. Fournier.....	6119
M. Farrah.....	6119
Les pêches	
M. Godin.....	6120
M. Marcil.....	6121

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**